RÉPRESSION DE LA MOBILITÉ

Contrôle de la migration, précarité fabriquée et régimes frontaliers racialisés de l'Algérie post-Hirak

Au nom de la souveraineté,
au service de l'accumulation de rente

Forum Tunisien Pour Les Droits Economiques Et Sociaux

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Forum Tunisien
Pour les Droits Economiques et Sociaux

RÉPRESSION DE LA MOBILITÉ

Contrôle de la migration, précarité fabriquée et régimes frontaliers racialisés de l'Algérie post-Hirak

Au nom de la souveraineté, au service de l'accumulation de rente

Sofian Philip
NACEUR

Juin 2025

ISBN 978-9909-00-139-4

CONTENU

I. Résumé exécutif 7
II. Méthodologie 11
III. Abréviations 12

1.0 CONTRÔLE DES MIGRATIONS 14
1.1 La réinitialisation du régime des réfugiés 18
1.2 La Harga et le recul autoritaire de l'Algérie 26
1.3 Les alliances régionales contre les harraga 32
1.4 L'entrave à la circulation 37
1.5 Le capitalisme rentier et la précarité fabriquée 46

2.0 AUX CONFINS DE L'ALGÉRIE 55
2.1 La Méditerranée: «Un impitoyable indicateur de la défaillance» 58
2.2 Le Maroc: Héritage post-colonial, enlisement néo-colonial 65
2.3 Le Mali: De l'intégration informelle à la militarisation 70
2.4 Le Niger: La routine de l'expulsion 75
2.5 La Tunisie: La frontière semi-perméable de l'Algérie 80
2.6 La Libye: La frontière silencieuse 84

3.0 LA COOPÉRATION ENTRE ÉTATS 87
3.1 Une intégration circonspecte dans le régime frontalier de l'Europe 90
3.2 La (non-)coopération de l'Algérie en matière de retour 98
3.3 Équiper la police: Le mirage du transfert de technologie 103
3.4 Former la police: L'Axe Rome-Berlin en plein essor 107
3.5 Les prestataires de services de contrôle des migrations de l'ONU 112

4.0 REDÉFINIR LA SOUVERAINETÉ 116

À PROPOS DU FTDES

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) est une organisation de la société civile tunisienne, reconnue par l'État en 2011. Le FTDES est une organisation non-gouvernementale, neutre et indépendante de tout parti politique et de toute confession. Le Forum a été créé en 2011 en vue de lutter et de plaider en faveur des droits économiques et sociaux de la population sur les plans nationaux, régionaux et internationaux. Le FTDES se consacre aux droits du travail, aux droits des femmes, à la justice environnementale et aux droits des migrants. L'organisation a adhéré à plusieurs réseaux internationaux, dont la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), le réseau Migreurop et le collectif Loujna Tounkaranké. Le siège de l'organisation est situé à Tunis, avec des sections locales réparties dans les gouvernorats de Kairouan, Monastir et Gafsa.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Sofian Philip Naceur est un journaliste indépendant basé à Tunis, collaborant avec le Bureau Afrique du Nord de la Fondation Rosa Luxemburg, ainsi qu'avec divers médias et organisations non-gouvernementales. Correspondant au Caire de 2012 à 2019, il se consacre désormais plus particulièrement à l'Égypte, à l'Algérie, à la Tunisie et aux régimes frontaliers dans toute l'Afrique du Nord.

Traduit en Arabe par: **Maher DHABI**

Grâce au soutien inestimable de **ASGI**, **Statewatch**, **Lorenz Naegeli** (**WAV Recherchekollektiv**)

I. Résumé exécutif

Lors des dernières décennies, l'État algérien a instauré une multitude de régimes de contrôle aux frontières terrestres et maritimes du pays, a modernisé et sécurisé les ports et les aéroports, et a augmenté les capacités de surveillance et de maintien de l'ordre à travers de vastes régions du pays, qui sont désormais tenues à la disposition de l'État pour sévir à sa guise contre les citoyen.ne.s algérien.ne.s et les personnes en déplacement. Les autorités algériennes ont soit usé de ces capacités pour entraver et éradiquer les déplacements des «harraga» (terme arabe maghrébin désignant ceux qui ne respectent pas les frontières et les «brûlent») algérien.ne.s et étranger.e.s, soit agi passivement, en tolérant ou en autorisant les déplacements des personnes.

En 2023, l'État tunisien - en plein recul autoritaire depuis 2021 - a substantiellement accru les contrôles migratoires sur fond de fortes pressions de la part de l'Italie et de l'UE, et a entrepris d'expulser régulièrement des personnes vers les frontières avec l'Algérie et la Libye. Réagissant à cette nouvelle réalité à sa frontière nord-est et à l'évolution de la dynamique migratoire régionale, l'Algérie a également resserré ses politiques (anti-) migratoires. Depuis 2023, les «harraga» non-algérien.ne.s embarquent de plus en plus souvent sur les côtes du pays, au moment où les expulsions massives vers le Niger pratiquées par les autorités algériennes ne cessent de s'intensifier. L'État expulse également davantage de personnes vers la Libye et, là encore, vers le Maroc.

Dès 2024, les autorités algériennes, tunisiennes et libyennes ont coordonné leurs représailles contre les déplacements irréguliers, en harmonisant progressivement leurs politiques avec celles du régime frontalier de l'UE en Afrique. Auparavant, néanmoins, l'Algérie, par opposition aux pays voisins, était considérée comme très peu disposée à s'intégrer formellement dans le régime européen des frontières, rejetant quasi systématiquement les projets de «gestion des frontières» financés par l'Europe. Sous la présidence d'Abdelmajid Tebboune et du Général

d'Armée Saïd Chanegriha, l'État a toutefois initié un revirement prudent et a élargi sa coopération bilatérale (anti-)migratoire avec l'Italie, l'Allemagne et les agences de l'ONU. En outre, le gouvernement a engagé l'élaboration d'une loi sur l'asile, destinée à réglementer davantage l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, le HCR, et à convertir progressivement le bureau d'Alger de l'organisation en un simple prestataire de services. Le projet de loi pourrait également consolider l'application sélective par l'Algérie de la législation internationale sur les réfugiés et paver la voie au gouvernement pour dissimuler plus hermétiquement les violations des droits des personnes en déplacement.

Parallèlement, les gouvernements européens et africains, l'UE et les agences sous l'égide des Nations Unies ou affiliées à celles-ci poursuivent la sécurisation des migrations, suggérant obstinément que les déplacements irréguliers des personnes pourraient être endigués avec efficacité par l'imposition de moyens de contrôle, de surveillance ou de dissuasion. Avant tout, cette sécurisation perpétue et accentue la précarisation et la privation de droits des personnes en déplacement, contribuant ainsi à la corrosion grandissante du système juridique international en matière de réfugié.e.s et de migrant.e.s, sapant en particulier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, de même que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Souvent qualifiée d'«État de transit», l'Algérie n'en demeure pas moins un pays où la grande majorité des personnes entrant irrégulièrement ne sont pas destinées à poursuivre leur voyage, mais à chercher du travail en Algérie. Favorisé par l'augmentation des revenus du pétrole et du gaz fossile à partir des années 2000 jusqu'en 2014, le gouvernement algérien a lancé de vastes projets d'infrastructure destinés à moderniser les services de transport, le secteur industriel secondaire, le logement et le secteur agricole, suscitant ainsi une demande de main-d'œuvre bon marché dans l'ensemble du pays. Toute une série de secteurs sont ainsi apparus comme des employeurs majeurs de travailleurs migrants, tels que la construction, l'immobilier et les industries affiliées, ou encore l'artisanat,

le commerce de détail, la restauration et les services aux ménages.

Si la migration de la main-d'œuvre saisonnière en provenance du Niger et du Mali faisait partie intégrante de l'économie du sud de l'Algérie depuis les années 1970, le boom de la construction au début des années 2000 fait en sorte que les personnes en déplacement sont devenues indispensables à la modernisation des logements et des infrastructures du pays. Or, en raison de leur privation de protection sociale, de sécurité salariale et de propres conditions de travail, cette précarité fabriquée ne cesse de profiter aux petites et moyennes entreprises, publiques ou privées. Cette surexploitation de la main-d'œuvre migrante est par ailleurs attisée par les crises récurrentes de l'économie rentière algérienne, qui se sert de cette main-d'œuvre comme d'une réserve en période de fluctuations de la rente (en particulier la rente pétrolière et gazière, en plus des revenus générés par l'exploitation d'autres matières premières).

Les mesures de représailles de l'État à l'encontre des personnes en déplacement, leur mise à l'écart et le racisme omniprésent (re)produit par l'État et de larges pans de la société tranchent nettement avec le passé anti-impérialiste de l'Algérie. La capitale du pays, Alger, était autrefois réputée pour son hospitalité et sa solidarité avec «les damnés de la terre», comme Frantz Fanon appelait autrefois les colonisé.e.s et les dépossédé.e.s. De nos jours, pourtant, il ne subsiste que des traces de cet ancien ancrage dans le Sud global. L'État perpétue une symbolique et une rhétorique imprégnées de l'esprit de l'Algérie postcoloniale des années 1960 et 1970. Mais incapable et peu disposé à affronter les distorsions de l'économie de rente ou à contrecarrer concrètement les effets délétères de l'externalisation des frontières de l'UE, le régime algérien continue de prospérer sur la base d'un dogme de contrôle des migrations auquel il s'oppose rhétoriquement lorsqu'il est brandi par les politicien.ne.s et les gouvernements européens.

Plutôt que de renforcer la marchandisation des déplacements humains et la coopération (anti-)migratoire avec l'Europe - et bien qu'il soit confronté à de redoutables réseaux de trafiquants et à des préoccupations sécuritaires considérables sur certaines de ses frontières - l'État devrait:

répression arbitraire à l'encontre des personnes sans papiers;

• Réformer son régime de travail et de résidence;

• Signer le Protocole de l'Union africaine (UA) relatif à la libre circulation des personnes;

• Se tourner résolument vers le Sud global - politiquement, économiquement et en ce qui concerne les déplacements des personnes.

Une intégration régionale privilégiant davantage la coordination des mesures de représailles contre les sans-papiers et la fortification des frontières ne contribuera pas à remédier à l'aliénation de l'Algérie vis-à-vis de son voisinage méridional, ni à ses dépendances à l'égard du Nord global. Tout au contraire, cela va les reproduire et les renforcer davantage.

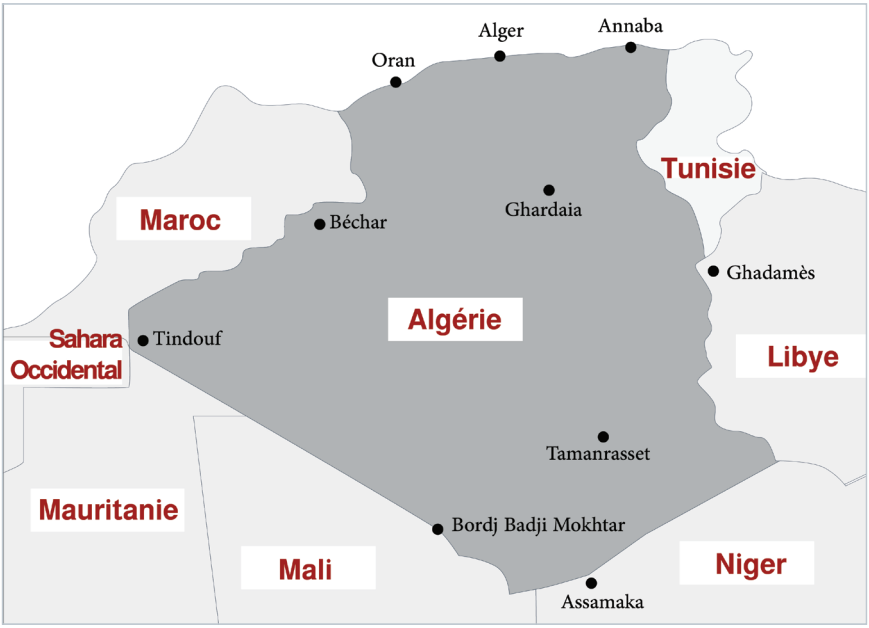

II. Méthodologie

Le contrôle des migrations fut un sujet récurrent dans les discours publics et les interventions gouvernementales dans toute l'Afrique du Nord. Les développements respectifs en Tunisie, en Libye, au Maroc et, plus récemment, en Égypte ont fait l'objet de nombreuses recherches et ont été médiatisés par des groupes de défense des droits de l'homme, des ONG, des universitaires, des activistes et des journalistes. En revanche, les faits correspondants en Algérie sont loin d'avoir fait couler beaucoup d'encre. Par conséquent, ce rapport entend dresser un état des lieux du contrôle des migrations, des violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes en déplacement et de la coopération de l'État en matière de répression des déplacements humains en Algérie, et ainsi combler le fossé de la recherche. Ce rapport est fondé sur des recherches documentaires exhaustives et une analyse de la littérature, mais il s'appuie en premier lieu sur plus de 80 entretiens réalisés principalement en 2024 et 2025. La vaste majorité de ces entretiens ne sont référencés que de manière anonyme, conformément aux souhaits des personnes interviewées.

Au nombre des personnes interviewées figuraient des dizaines qui subissent ou qui ont subi les conséquences directes des politiques de contrôle des frontières et de la migration en Algérie, des personnes qui résident en Algérie ou qui y ont transité au cours de ces dernières années. Des universitaires, des journalistes et des représentants d'ONG, d'associations ou de réseaux d'activistes en Algérie, au Maroc, au Mali, au Niger, en Tunisie, en Mauritanie, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en France, en Espagne, au Portugal, en Égypte, en Palestine et au Royaume-Uni ont également été sollicités dans le cadre de ce rapport. 13 anciens ou actuels membres du personnel des agences des Nations Unies en Afrique du Nord et des diplomates ont également apporté des éclairages pertinents. En outre, des enquêtes parlementaires, des demandes de presse et des demandes d'accès à l'information ont été déposées auprès de gouvernements, d'agences étatiques et d'entreprises

III. Abréviations

dans divers pays, mais aussi auprès de la Commission européenne.

ACTC-MBM	Centre arabe de coopération technique sur la migration et la gestion des frontières
AME	Association Malienne des expulsés
AMSV	Association d'aide aux migrants en situation vulnérable
APS	Alarme Phone Sahara
AVRR	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration
BAPRA	Bureau Algérien pour les Réfugiés et les Apatrides
BKA	Bundeskriminalamt (L'Office fédéral de la police criminelle en Allemagne)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMOC	Centre d'état-major commun opérationnel conjoint
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
CGATA	Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie
CIPIMD	Centro internacional para la identificatión de migrantes desaparecidos
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CMAI	Conseil des ministres arabes de l'Intérieur
CREAD	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
DSR	Détermination du statut de réfugié
EUTF	Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires

HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
LADDH	Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'homme
LEA	Ligue des États arabes
MDM	Médecins du monde
MPE	Membre du Parlement européen (Eurodéputé)
MPRR	Programme de protection, de retour et de réintégration des migrants
MSF	Médecins sans frontières
NAUSS	L'Université arabe de Naif des sciences de la sécurité
NDICI	Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale
OIM	Organisation internationale pour les migration
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONUDC	L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAF	Direction de la police des frontières et de l'immigration
PMA	Plateforme migration Algérie
RAJ	Rassemblement actions jeunesse
RASD	République arabe sahraouie démocratique
RCD	Rassemblement pour la culture et la démocratie
RDC	République démocratique du Congo
RMSM	Réseau Maghreb Sahel pour les Migrations
SAMIN	Southern Africa Migration Network
SAPPL-MB	Société algérienne pour la production de poids lourds de marque Mercedes Benz
SAVAF-MB	Société algérienne de fabrication de véhicules de marque Mercedes Benz
SEM	Staatssekretariat für Migration (Secrétariat d'État aux Migrations en Suisse)
SNAPAP	Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique
TSGP	Gazoduc trans-saharien
UA	Union Africaine
UE	Union européenne

1.0 CONTRÔLE DES MIGRATIONS

> *L'impérialisme occidental et le nationalisme du tiers-monde se nourrissent l'un de l'autre, mais dans leur pire expression, ils ne sont ni monolithiques ni déterministes.*[1]
>
> **Edward W. Said, 1978.**

«Les départs de migrants algériens vers l'Espagne explosent»[2], «Démantèlement d'un réseau de passeurs de harraga»[3] ou encore «Émigration clandestine: Des morts, des blessés et des disparus à Annaba»[4]. Depuis 2023, les titres de ce type sont redevenus monnaie courante dans les médias algériens. La migration irrégulière depuis les côtes algériennes vers l'Italie et l'Espagne s'est considérablement intensifiée depuis la fin des bouclages du COVID-19 en 2021 et l'échec définitif du mouvement de protestation «Hirak» (mouvement en arabe) la même année. En réaction à cette recrudescence, le gouvernement a successivement renforcé ses mesures de représailles

[1] Edward W. Said, Culture et impérialisme, Chatto et Windus, Londres, 1993, p. XXVII.

[2] Radio M, Harga: Les départs de migrants algériens vers l'Espagne explosent, 8 Janvier 2024. Consulté le 9 Octobre 2024, https://algeria-watch.org/?p=90561

[3] El Watan, Démantèlement d'un réseau de passeurs de harraga, 27 novembre 2024. Consulté le 2 décembre 2024, https://elwatan-dz.com/relizane-demantelement-dun-reseau-de-passeurs-de-harraga

[4] M.F. Gaïdi, Émigration clandestine: Des morts, des blessés et des disparus á Annaba, El Watan, 9 Juillet 2024. Consulté le 15 November 2024, https://elwatan-dz.com/emigration-clandestine-des-morts-des-blesses-et-des-disparus-a-annaba

contre la migration irrégulière (communément appelée en Algérie la «harga»[5]), ciblant aussi bien les personnes algériennes que non-algériennes en déplacement.

Sous le mandat de 20 ans de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika, soit entre 1999 et 2019, la harga des Algérien.ne.s, majoritairement jeunes, a été amplifiée à plusieurs reprises en raison du manque de perspectives socio-économiques et de l'absence de libertés politiques et sociétales. Les politiques (anti-)migratoires et la rhétorique polarisante sur la migration furent accélérées ou réduites par les dirigeants pour des raisons tenant aux luttes intestines pour le pouvoir, ou encore instrumentalisées à des fins politiques à l'étranger. Mais l'État semi-autoritaire a toléré la harga et ne s'est que timidement efforcé de l'empêcher.

Or, le régime remanié applique désormais des contrôles migratoires plus rigoureux, cherchant ainsi à rétablir l'autorité et le contrôle de l'État au sein de la société. Cela dissimule le mécontentement suscité par la mauvaise gestion socio-économique et le dysfonctionnement de l'économie, tout en palliant le manque de légitimité politique du régime. L'image d'une «nouvelle Algérie» prospère, propagée par le président Abdelmajid Tebboune et ses alliés au sein de l'élite depuis 2021, est vivement contredite par la couverture médiatique du nombre croissant de personnes qui quittent à nouveau l'Algérie, optant plus volontiers pour les risques de la migration clandestine que pour le maintien dans le pays.

Entre temps, la répression exercée par l'État à l'encontre des harraga étranger.e.s à l'Algérie ne faiblit pas et s'est encore aggravée depuis 2023. «La répression des migrant.e.s africain.e.s est aussi ancienne que leur présence en Algérie», écrivait déjà en 2009 Ali Bensaâd,

[5] Harga et »harraga» sont des termes arabes utilisés en Algérie, en Tunisie et au Maroc pour désigner l'activité consistant à franchir irrégulièrement les frontières (Harga) ou les personnes qui le font (Harraga). Ils peuvent être traduits par « brûler » les frontières ou «ceux qui les brûlent». Amade M'Charek, Harraga: Burning borders, navigating colonialism, The Sociological Review Volume 68, Issue 2, 6 avril 2020. Consulté le 20 décembre 2024, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0038026120905491

professeur à l'université Paris 8.[6] Les campagnes d'arrestations et les expulsions massives des personnes en déplacement vers le Niger ne datent pas encore d'hier, mais elles sont désormais coordonnées avec la Tunisie voisine et les autorités de l'ouest de la Libye. La poursuite de la route migratoire maritime entre la Tunisie et l'Italie et les nouvelles pratiques d'expulsion de la Garde nationale tunisienne (en vertu desquelles les personnes arrêtées sont reconduites vers les frontières avec l'Algérie et la Libye) ont provoqué un bouleversement des mouvements migratoires régionaux depuis 2023. De plus en plus de non-Algériens partent désormais des côtes algériennes.

Tant le discours souverainiste et «gestionnaire» de l'État en matière de migration que la rhétorique raciste à l'encontre des Noirs sont perpétuellement (re)produits par les autorités et de larges pans de la société. Ces discours sont aussi mutuellement alimentés et servent à distraire l'attention du public des impacts socio-économiques du modèle rentier algérien en déliquescence. Inapte et peu disposé à affronter les dérèglements de cette économie rentière ou à contrecarrer les effets ravageurs de l'externalisation des frontières européennes sur le sol africain, le régime algérien ne cesse de tirer parti d'un dogme de contrôle des migrations auquel il s'oppose rhétoriquement lorsqu'il s'agit de ses propres concitoyen.ne.s en Europe. Pour Thomas Serres, la situation actuelle «contraste fortement avec l'image d'hospitalité et de solidarité autrefois associée à l'Algérie révolutionnaire». Il a qualifié la «montée d'un discours raciste et négrophobe» en Algérie de nouveau signe de « l'effondrement progressif des solidarités du tiers-mondistes»[7].

Néanmoins, l'expansion des contrôles migratoires aux frontières de l'Algérie ne se concrétise pas uniquement dans le contexte des politiques (anti-)migratoires de l'Union européenne (UE) en Afrique du Nord ou des récents développements liés aux migrations dans la

[6] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, In: Ali Bensaâd, Le Maghreb á l'épreuve des migrations subsahariennes, Èditions Karthala, Paris 2009, p. 37.

[7] Thomas Serres, Algérie, où est ta révolution africaine? Jadaliyya, le 14 mars 2019. Consulté le 2 mars 2025, https://www.jadaliyya.com/Details/38467

région. Les principaux moteurs de cette tendance incluent à la fois des facteurs économiques et politiques en Algérie, ainsi que des préoccupations sécuritaires significatives de l'État dans son voisinage.

Avant de présenter une cartographie des différents régimes frontaliers de l'Algérie (chapitre 2.0) et de la coopération internationale en matière de répression des déplacements (chapitre 3.0), il convient de souligner les derniers développements en matière de migration au pays et d'examiner la nouvelle loi sur l'asile (chapitre 1.1), l'expansion des contrôles migratoires post-Hirak (chapitre 1.2) la coordination régionale des représailles contre la migration (chapitre 1.3), les pratiques d'expulsion accrues de l'État (chapitre 1.4), et l'interaction entre la précarité fabriquée et l'économie rentière de l'Algérie (chapitre 1.5).

1.1 La réinitialisation du régime des réfugiés

> *Le droit 'd'asile dérogatoire' a supplanté le 'droit à l'asile axiologique' en Algérie dans la mesure où le choix des réfugiés accueillis relève des stratégies anti-impérialistes de la politique étrangère algérienne.*[8]
>
> **Salim Chena, 2011.**

L'architecture juridique du régime des réfugiés actuellement en vigueur en Algérie est en passe d'être partiellement remaniée. L'UE a tenté vainement pendant des années de persuader les pays d'Afrique du Nord d'adopter des lois sur l'asile, avant que l'Égypte n'adopte une telle législation en 2024. En décembre, le président égyptien Abdel Fattah al-Sisi a ratifié le projet de loi au libellé vague qui doit transférer la Détermination du statut de réfugié (DSR) et les procédures de reconnaissance de l'asile de l'agence des Nations unies pour les réfugiés, le HCR, à l'État égyptien[9]. Le bureau du HCR à Alger nous a confirmé que le gouvernement algérien planchait également sur une telle loi. Dans un email, le bureau du HCR en Algérie précise:

> «Certes, le HCR n'est pas directement impliqué dans le processus de l'élaboration, mais nous continuons à offrir un soutien technique et une expertise aux autorités algériennes

[8] Salim Chena, L'asile au Maghreb: Quelle reconnaissance pour les exilés subsahariens, In: Les Cahiers du CREAD No. 97/2011, p. 111 – 145, p. 118

[9] Egyptian Commission for Rights and Freedoms, In the name of national security (Commission égyptienne pour les droits et les libertés, Au nom de la sécurité nationale), Novembre 2024. Consulté le: 18 mars 2025, https://www.ec-rf.net/wp-content/uploads/2024/11/In-the-Name-of-National-Security2.pdf

> afin d'aligner la législation sur les normes internationales. Des discussions se poursuivent pour définir les moyens les plus efficaces permettant au HCR de concourir à ce processus. Actuellement, nous ne disposons pas d'informations sur une feuille de route spécifique ou sur le contenu de la loi proposée».[10]

Le processus législatif n'en est qu'à ses débuts. Les officiels algériens ont annoncé pour la première fois l'intention du gouvernement de légiférer dans ce domaine lors de l'édition 2023 du Forum mondial sur les réfugiés, une conférence annuelle du HCR qui se tient à Genève. Un document de stratégie publié par le bureau du HCR en Algérie en janvier 2025 traite de la «nouvelle loi sur les réfugiés et les demandeurs d'asile». Il mentionne en termes vagues que le HCR «entreprendra d'élargir l'accès à l'asile, à l'enregistrement et à la documentation» en Algérie, soit «conjointement» avec le gouvernement, soit «par le gouvernement»[11]. Quant au rôle que le HCR pourrait jouer une fois que ces lois seront entrées en vigueur, tant en Égypte qu'en Algérie, rien n'est moins sûr. Au Caire également, le rôle futur du HCR semble incertain, étant donné qu'en plus de la loi déjà ratifiée, des règlements d'application de la législation doivent être adoptés, et ce n'est pas encore le cas.

En Afrique du Nord, l'UE a activement promu l'adoption de telles lois depuis les années 2010. Le Maroc ayant finalisé un projet de loi sur l'asile en 2014, des ONG et le HCR ont présenté un avant-projet dans ce sens en Tunisie en 2017. Quant à l'Algérie, elle avait déjà entrepris d'élaborer une loi sur l'asile dès 2012 et avait demandé l'aide du HCR à cet effet[12]. Or, dans les trois cas, aucune loi n'a jamais été adoptée. Les États de l'UE nourrissent l'espoir qu'une telle législation assurera l'externalisation des procédures d'asile vers l'Afrique du Nord. Compte tenu de la logique du Règlement Dublin, les États de l'UE pourraient

---

[10] Email, HCR – Bureau de l'Algérie, le 20 mars 2025.

[11] UNHCR, Algeria: multi-year strategy 2025 – 2027 (HCR, Algérie : stratégie pluriannuelle 2025-2027), Janvier 2025. Consulté le 14 mars 2025. https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/2025-01/Algeria%20-%20Strategy%202025%20%E2%80%93%202027_0.pdf

[12] HCR, Appel global 2013 du HCR : Algérie, 2013. Consulté le 4 mars 2025, https://www.unhcr.org/sites/default/files/legacy-pdf/50c5bc1f15.pdf

plus aisément classer les États autoritaires comme «sûrs» et y expulser des personnes s'ils mettaient en place des lois sur l'asile. Les fantasmes européens d'expulser des ressortissants de pays tiers vers l'Afrique du Nord et de monter des «plateformes régionales de débarquement», des «hotspots» ou encore des centres de traitement des demandes d'asile gérés par les États de l'UE peuvent toutefois être écartés pour l'instant, étant donné le refus résolu des gouvernements en question de se prêter à l'exercice.

Président Abdel Fattah Al-Sisi, Berlin 2015
© Sofian Philip Naceur

Dans les faits, l'Algérie et l'Égypte ont chacune leurs propres objectifs, bien que divergents, en proposant de tels projets de loi. L'Égypte suggère de suivre l'exemple de la Turquie, où une loi sur l'asile est passée en force en 2014. Selon certains critiques, cette loi n'offre pas une protection adéquate aux réfugiés, mais a plutôt éliminé graduellement le HCR en tant qu'autorité décisionnelle en matière de statut des réfugiés, et a été principalement mise en œuvre dans le contexte des intérêts nationalistes et géopolitiques du gouvernement, et de l'accord UE-Turquie[13]. Jeff Crisp, ancien responsable du HCR devenu critique des pratiques politiques de l'agence, détaille les raisons éventuelles de l'adoption d'une telle loi par l'Égypte:

[13] Entretien anonyme, Août 2024.

> «L'Égypte pourrait vouloir contrôler davantage les questions relatives aux réfugiés et à l'asile, plutôt que de déléguer cette responsabilité au HCR. Simultanément, le gouvernement a tout intérêt à maintenir l'implication du HCR dans les questions liées à l'asile afin d'accéder aux ressources internationales que le HCR est habilité à mobiliser. En outre, l'implication du HCR confère aux gouvernements un degré important de légitimité, les aidant à réfuter toute critique sur la manière dont ils traitent les réfugié·e·s ou les demandeurs/demanderesses d'asile».[14]

Hormis l'objectif éventuel de marginaliser le HCR dans le processus de prise de décision concernant l'octroi et le refus du statut de réfugié au pays, l'Égypte se sert également de sa loi sur l'asile comme levier dans ses négociations de prêts et d'investissements avec ses bailleurs de fonds européens. L'Algérie, en revanche, ne dépend pas des injections financières des bailleurs de fonds internationaux, et semble viser un contrôle et une réglementation plus rigoureux du HCR. «Plutôt que de mettre le HCR sur la touche, l'État pourrait vouloir restreindre encore plus son mandat», laisse entendre un ancien employé de l'ONU.[15]

De surcroît, la structure administrative et la gestion gouvernementale des affaires de réfugié.e.s en Égypte et en Algérie divergent substantiellement. Les deux États ont signé et ratifié la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967, ainsi que la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969, élaborée par l'Organisation de l'unité africaine, le prédécesseur de l'Union africaine (UA) actuelle. Cependant, l'Algérie a adhéré à ces traités bien plus tôt que l'Égypte.[16]

L'adhésion de l'Algérie et la retenue de l'Égypte à l'égard des conventions transparaissent également dans la structure administrative des deux pays. En Égypte, le récent projet de loi sur l'asile prévoit la création d'une autorité publique chargée des questions relatives aux réfugié.e.s.

[14] Entretien avec Jeff Crisp, Mars 2025.
[15] Entretien anonyme, Février 2025.
[16] L'Algérie a signé les Conventions de Genève en 1963 et leur Protocole en 1967. Le Caire a accédé aux deux traités en 1981, mais, à contrario de l'Algérie, maintient des réserves quant à certaines de ses stipulations. Alger a signé la Convention de 1969 la même année et l'a ratifiée en 1973. L'Égypte a adhéré au traité en 1980.

Or, jusqu'à présent, aucune entité de ce type n'a jamais été créée en Égypte. L'Algérie, pour sa part, dispose d'une telle agence depuis 1963, le Bureau Algérien pour les Réfugiés et les Apatrides (BAPRA), institué par décret et rattaché au ministère des Affaires étrangères[17]. Néanmoins, les deux gouvernements ont transféré la responsabilité de la DSR au HCR, ce dernier ayant établi des bureaux en Égypte et en Algérie, respectivement en 1954 et en 1984.

Si l'État égyptien n'a, jusqu'à présent, pas été formellement impliqué dans la DSR, le BAPRA assure la «coordination» avec le HCR. Ce dernier l'a confirmé dans un email, bien que l'agence des Nations Unies n'ait pas précisé si c'est le BAPRA ou le HCR qui détient le dernier mot sur les décisions en matière d'asile[18]. La réponse de l'État algérien en 2021 à une plainte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) concernant les pratiques de refoulement de l'Algérie est néanmoins une rare confirmation officielle à cet égard. La lettre de la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'ONU à Genève indique que «le BAPRA décide donc souverainement l'obtention ou non d'un status de réfugiés réconnu en droit algérien»[19]. Les demandeurs/demanderesses d'asile étaient même interrogé.e.s par le BAPRA jusqu'au milieu des années 2000, et ce dernier notifiait le HCR après avoir pris des décisions sur les dossiers[20]. Depuis lors, le BAPRA n'est plus directement impliqué dans la DSR et semble se contenter d'approuver ou de rejeter les décisions relatives au statut des réfugiés rendues par le HCR.

---

[17] République Algérienne Démocratique et Populaire, Décret no. 1963-274 du 1963 fixant les modalités d'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des Réfugiés, 25 juillet 1963. Consulté le 2 novembre 2024, https://www.refworld.org/legal/decreees/natlegbod/1963/fr/18130

[18] Email, HCR - Bureau de l'Algérie, le 23 mars 2025.

[19] Mission permanente de l'Algérie auprès des Nations Unies à Genève, Fiche, comportant les principales informations, en relation avec les pratiques de pushbacks et leur impact sur les droits de l'homme des migrants, 20 janvier 2021. Consulté le 23 novembre 2024, https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/pushback/AlgeriaSubmission.pdf

[20] Sara Guillet, Asile et migrations dans le Maghreb – Fiche de renseignements par pays: Algérie, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), 2012. Consulté le 16 mai 2025, https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2012/12/EMHRN-Factsheet-Algeria_FR_15JAN203_WEB.pdf

La formulation du décret de 1963 induit que l'État fait prévaloir le droit algérien sur les Conventions de Genève, comme l'a exposé le chercheur Salim Chena dans une publication datant de 2011[21]. Alors que la constitution algérienne évoque la supériorité des traités internationaux, signés par le président, sur le droit algérien, la réponse de la Mission et la pratique politique menée dans le pays semblent indiquer le contraire. De fait, la lettre justifie clairement l'application sélective par l'Algérie du droit international des réfugié.e.s dans le contexte des pratiques de l'État relatives aux arrestations arbitraires et aux expulsions à l'encontre des personnes en déplacement. La lettre avance que la Convention comprend une «réserve significative», dans la mesure où son article 31 stipule que:

> «Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugié.e.s qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée {...} entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation».[22]

Mais le gouvernement algérien interprète cet article comme indiquant que les «réfugiés venant des pays non frontaliers avec l'Algérie, ne sont pas éligibles á déposer un dossier de demande d'asile en Algérie» et que seul.e.s les citoyen.ne.s des pays limitrophes pourraient l'être. Cette interprétation juridique méconnaît toutefois le fait que le gouvernement enfreint invariablement le principe de non-refoulement, consacré par l'article 33 de la Convention. Les autorités algériennes ne procèdent pas à une évaluation individuelle juridiquement contraignante de la demande d'asile d'une personne avant de procéder à l'expulsion, ce qui, compte tenu de l'ampleur des pratiques arbitraires des autorités en matière d'expulsion, représente une infraction systématique au droit international. L'Algérie insiste cependant sur une application politisée de la loi:

[21] Salim Chena, L'asile au Maghreb: Quelle reconnaissance pour les exilés subsahariens, p. 115/116.

[22] HCR, Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés, 1951/1967. Consulté le 25 novembre 2024, https://www.unhcr.org/media/convention-and-protocol-relating-status-refugees

> «L'Algérie a toujours affiché sa solidaire effective et inconditionnelle aux réfugié.e.s. Notre pays est la terre d'asile du peuple sahraoui, spoilé de sa terre, la terre d'asile de milliers de Palestinien.ne.s, la terre d'asile des Syrien.ne.s.»

La sélection des réfugié.e.s à accueillir – une pratique qui, jusqu'à ce jour, correspond à la citation susmentionnée – s'inscrit depuis lors dans «les stratégies anti-impérialistes de la politique étrangère algérienne». Le soutien de l'État à la décolonisation du Sahara occidental reste «l'un des rares reliquats de la période anti-impérialiste algérienne» et est «bien plus un outil de politique étrangère qu'un acte purement 'pacifique' et humanitaire' », selon les termes empruntés à Chena[23]. D'ailleurs, les pratiques de reconnaissance du HCR et du BAPRA répercutent clairement cette appropriation du droit international des réfugiés. Alors que 173,600 Sahraoui.e.s et 7866 Syrien.ne.s ont obtenu le statut de réfugié.e auprès du HCR et du BAPRA, le nombre de personnes d'autres nationalités reconnues comme demandeurs/demanderesses d'asile et réfugié.e.s reste faible en Algérie, avec moins de 3000 personnes aujourd'hui[24].

Considérant que le HCR est généralement bien conscient que le transfert de la responsabilité des réfugiés à des États autoritaires fait peser «un risque potentiel sur les normes en matière de droits de l'homme»[25], la réinitialisation du régime algérien des réfugié.e.s semble avoir été en préparation depuis 2020. La Constitution algérienne de 2008 contenait un article succinct et vague sur le droit d'asile, qui a été maintenu dans la version amendée de 2016[26]. Il figure également dans la révision constitutionnelle de 2020, mais est désormais précédé de deux phrases additionnelles:

[23] Salim Chena, L'asile au Maghreb: Quelle reconnaissance pour les exilés subsahariens, p. 118 and 120.
[24] HCR, fiche d'information sur l'Algérie, Janvier 2024. Consulté le 3 Décembre 2024, https://www.unhcr.org/sites/default/files/2024-03/UNHCR%20Algeria%20Country%20Fact-sheet%20-%20January%202024.pdf
[25] HCR, Évaluation de la stratégie de pays: Égypte – Rapport final, Juin 2021. Consulté le 20 Mars 2025, https://www.unhcr.org/media/unhcr-country-strategy-evaluation-egypt
[26] République Algérienne Démocratique et Populaire, Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, JORADP, Mars 2016. Consulté le 1er Décembre 2024, https://www.joradp.dz/TRV/Fcons.pdf

> «Tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national jouit, pour sa personne et pour ses biens, de la protection de la loi. Nul ne peut être extradé, si ce n'est en vertu d'une convention internationale dument ratifiée ou d'une loi. En aucun cas, un.e réfugié.e politique bénéficiant légalement du droit d'asile ne peut être livré.e ou extradé.e»[27]

Avec la loi sur l'asile, le gouvernement semble vouloir conférer au BAPRA un mandat renforcé. Tuyant cette loi ou une loi similaire, ni un BAPRA doté de pouvoirs élargis n'auront la capacité de modifier substantiellement l'application sélective par l'Algérie du régime des réfugiés de 1967, à l'heure où l'État entretient depuis des décennies une tradition consistant à se servir de ce régime comme d'un instrument au service de sa politique étrangère plutôt que de s'y conformer strictement. Les ressortissant.e.s de pays non voisins, entré.e.s irrégulièrement en Algérie, auront peu de chances d'obtenir l'asile ou le permis de séjour à l'avenir, indépendamment de ce qu'il adviendra de la loi sur l'asile. L'interprétation fallacieuse du droit international par l'État a quant à elle des implications considérables sur sa gestion globale des migrations, particulièrement en ce qui concerne ses pratiques arbitraires d'arrestation, de détention et d'expulsion à l'encontre des personnes sans papiers.

[27] République Algérienne Démocratique et Populaire, Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, JORADP no. 82, 30 Décembre 2020. Consulté le 1er Décembre 2024, https://www.joradp.dz/TRV/FConsti.pdf

1.2 La Harga et le recul autoritaire de l'Algérie

> *Dans ce système, le pouvoir est dirigé vers le pouvoir pour protéger le pouvoir. Tout doit concourir vers le maintien du status quo, quitte à dilapider une tradition révolutionnaire fondée sur la solidarité internationale.*[28]
>
> **Thomas Serres, 2019.**

Lors d'une cérémonie remarquablement saugrenue, Abdelaziz Bouteflika a de nouveau été désigné en février 2019 par son clan au sein du régime comme leur candidat à la prochaine élection présidentielle. De santé manifestement précaire, le vieillard de 81 ans, incapable de marcher ou de parler depuis un accident vasculaire cérébral survenu en 2013, ne pouvait pas annoncer lui-même sa candidature. Dans une arène sportive d'Alger, bondée de partisans du régime, c'est un portrait surdimensionné de Bouteflika qui fut présenté sur scène. Le soir suivant, des manifestations à petite échelle ont éclaté dans les villes de l'est de l'Algérie, une étincelle que la société avait longtemps attendue. Le Hirak était commencé. Le chant «Makesh al-khamsa» (non au cinquième [mandat] en arabe algérien) résonnera sans discontinuer dans les rues au cours des longs mois à venir.

Après six semaines de manifestations de masse dans tout le pays, le 2 avril, l'armée, sous la direction du Chef d'état-major Ahmed Gaïd Salah, a évincé Bouteflika. Ses allié.e.s au sein du «pouvoir» sont arrêté.e.s, poursuivi.e.s et condamné.e.s à des peines de prison parfois

[28] Thomas Serres, Algérie, où est ta révolution africaine? Jadaliyya, 14 mars 2019.

lourdes. En dépit des incidents contre-révolutionnaires flagrants qui se produisent dorénavant, le Hirak ne parvient pas à maintenir sa mobilisation. La pandémie de coronavirus, en mars 2020, contraint finalement le mouvement à cesser ses manifestations. Le régime remanié, désormais dirigé par le Général d'armée Saïd Chanegriha et le président Tebboune, a instrumentalisé la pandémie pour sévir contre le Hirak. Les manifestants, les activistes, la société civile et les journalistes étaient criminalisés, harcelés ou chassés du pays. Ce fut la fin du Hirak, l'esprit d'euphorie ayant cédé la place à la résignation.

La harga en direction de l'Espagne avait pratiquement explosé avant le Hirak. La frustration suscitée par les troubles sociaux et économiques était palpable et très répandue dans la société de l'époque. Le Hirak avait ravivé l'espoir de plusieurs générations que la gabegie économique et sociale de l'État pût être collectivement renversée et que les élites du régime, agrippées à un pouvoir presque incontesté depuis l'indépendance de l'Algérie, pussent être remises en question. Or, le Hirak ne fut qu'une brève perturbation dans le règne d'un réseau obstiné de complices du régime et de factions rivales au sein de l'État et de l'apparatus sécuritaire. En 2021, après une année de fermeture des frontières due au coronavirus, les autorités ont rouvert les frontières terrestres, aériennes et maritimes, faisant ainsi exploser la harga derechef.

Dès 2021, ce pouvoir avait solidement restauré sa mainmise incontestée sur le «power»; il s'était restructuré en termes d'individus aux commandes et, contrairement à l'ère Bouteflika, il était désormais intraitable à l'égard de toute forme de dissidence. Après le renversement de Bouteflika, Gaïd Salah avait non seulement neutralisé le clan de Bouteflika au sein du régime, mais aussi purgé la deuxième faction la plus puissante du pouvoir, dirigée par l'ex-chef des services de renseignement Mohamed «Tewfik» Mediène. Mais peu après que Gaïd Salah a propulsé son protégé Tebboune à la présidence lors de l'élection truquée de décembre 2019, il est décédé d'une crise cardiaque. Son successeur à la tête de l'armée, Saïd Chanegriha, est depuis lors aux commandes aux côtés de Tebboune, réorientant la lutte pour le pouvoir au sein de l'élite vers une sphère occulte et plus aux ténèbres. Le Hirak ne constituait pas seulement un soulèvement populaire

contre l'«issaba» (terme arabe algérien signifiant «gang» et communément utilisé pour désigner le régime), mais également un événement fournissant un bruit de fond pour les rivalités de pouvoir intestines au sein du régime. Face à l'effondrement des recettes pétrolières et gazières depuis 2014, les factions rivales du régime, autrefois astreintes à une trêve instable surveillée par Bouteflika, ont multiplié les mesures les unes à l'égard des autres. À la manière d'un État rentier classique, et en l'absence de Bouteflika depuis son accident vasculaire cérébral de 2013, les factions du régime se sont livrées à une lutte acharnée pour l'accès aux rentes pétrolières et gazières qui s'amenuisent.

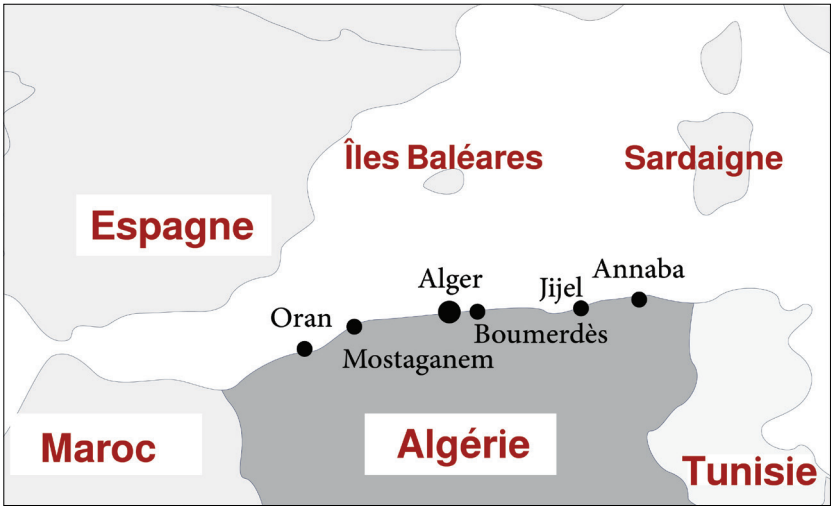

Les Algériens ne pouvaient que se croiser les bras - et ce jusqu'à l'avènement du Hirak. Depuis la déroute de mouvement, de nombreuses personnes n'avaient plus qu'une seule option, correspondant pleinement à un slogan devenu viral sur les réseaux sociaux à l'époque: «Premier plan Hirak, deuxième plan harga». L'image d'une «nouvelle Algérie» prospère après le départ de Bouteflika, propagée par Tebboune et le régime depuis lors, est largement contredite par les rapports des médias sur le nombre croissant de personnes qui

brûlent à nouveau les frontières de l'Algérie. En 2021, les autorités ont commencé à sévir contre la harga.

Précédemment, la tolérance des autorités vis-à-vis des Algérien. ne.s franchissant irrégulièrement la frontière vers l'Espagne ou l'Italie était plutôt élevée, alors que des mesures rigoureuses étaient prises à l'encontre des groupes interceptés qui comprenaient des non-Algérien.ne.s. Les tribunaux prononçaient généralement des peines légères de sursis avec mise à l'épreuve ou d'amende lorsque seulement des Algérien.ne.s étaient appréhendé.e.s, puis les autorités relâchaient les personnes arrêtées au bout de quelques jours· Or, si des étrangers étaient arrêté·e·s, le parquet et la justice réprimaient sévèrement l›ensemble du groupe, condamnant souvent les contrebandiers présumés et les harraga algérien·ne·s à de lourdes peines d›emprisonnement pour contrebande ou trafic· Depuis lors, la harga de la côte algérienne était presque exclusivement réservée aux Algérien·ne·s· Les non-algérien·ne·s devaient se rendre au Maroc, en Tunisie ou en Libye pour faire la traversée irrégulière vers l'Europe.

Pourtant, le vent a tourné. En effet, les autorités se sont montrées manifestement plus rigoureuses depuis 2021 aux abords des principaux points de départ: près d'Oran, dans l'ouest de l'Algérie, à proximité de la côte espagnole, et dans la région d'Annaba, non loin des îles italiennes de la Sardaigne et de la Sicile. Les patrouilles sur les plages ont été multipliées et les contrôles de police sur les personnes circulant le long des routes proches des points de départ habituels ont été renforcés autour d'Oran, en particulier à Cap Falcon, Aïn el-Turk et Canastel, ainsi que dans les «wilayas» (province en arabe) voisines d'Aïn Témouchent et de Mostaganem. À Aïn el-Turk, les autorités sont même allées jusqu›à ériger des murs de béton le long des routes côtières de manière à empêcher les gens de transporter des bateaux jusqu›à la plage· À Sidi Salem, à Annaba, un quartier autrefois couramment fréquenté par les harraga, la forte présence policière entrave de plus en plus les départs en mer. Les harraga appréhendé.e.s sont désormais poursuivi.e.s plus sévèrement, sans distinction de nationalité. Par ailleurs, les autorités ont imposé des restrictions à la vente de bateaux et de leurs moteurs, dont l'achat légal est désormais subordonné à la possession d'un permis de

pêche. Ceux qui parviennent à les acheter s'exposent néanmoins à des confiscations et à des poursuites.

La harga auto-organisée était auparavant, et de loin, le moyen le plus usité pour brûler collectivement les frontières maritimes algériennes. Elle est désormais compliquée à mettre en œuvre. Les réseaux de passeurs ne se limitent plus au sud, mais sont désormais implantés dans le nord du pays. Les agents de sécurité, quant à eux, vendraient des bateaux et des moteurs, précédemment confisqués, à leurs propres bénéfices. En outre, la harga est de plus en plus meurtrière. Les wilayas les plus touchées par le nouveau boom de ce phénomène sont Annaba et Oran, mais aussi Alger, Béjaïa, Jijel et Boumerdès - à compter de 2020, les bateaux partent davantage du centre de l'Algérie vers les îles Baléares, sur un itinéraire encore plus long et périlleux. Maria Ángeles Colsa-Herrera, directrice du Centre international pour les migrants disparus (CIPIMD), une ONG espagnole qui documente les naufrages et participe à l'identification des harraga décédé.e.s, apporte des précisions:

> «Jusqu'en 2023, les bateaux en fibre de verre quittant l'Algérie pour l'Espagne transportaient généralement entre 10 et 13 personnes. Maintenant, les passeurs surchargent souvent les bateaux avec jusqu'à 23 personnes. Cette situation est à l'origine d'un plus grand nombre de naufrages au cours des dernières années. Qui plus est, depuis que les garde-côtes espagnols ont resserré leurs contrôles près de Malaga et d'Almería, un nombre grandissant de personnes se dirigent vers les îles Baléares en provenance du centre de l'Algérie de manière à échapper à ces patrouilles.»[29]

La gendarmerie nationale algérienne - un corps de police subordonné au ministère de la Défense et chargé de la sécurité dans les zones extra-urbaines - poursuit ses rapports réguliers sur le démantèlement de réseaux de passeurs et la saisie d'embarcations ou de moteurs de bateaux. Enfin, en décembre 2024, la gendarmerie a annoncé la création d'une unité spécialisée dans la «lutte contre le trafic de

[29] Entretien avec Maria Ángeles Colsa-Herrera, Février 2025.

migrants et la traite des êtres humains» à travers le pays[30]. L'État se voit alors de plus en plus sollicité pour lutter contre un business de trafic de migrants prospère, dont il a lui-même favorisé l'expansion.

[30] Radio Algérienne, Arrestation de 10 individus et saisie de 7 embarcations utilisées dans le trafic de migrants á Alger, 14 December 2024. Accessed 23 December 2024, https://news.radioalgerie.dz/fr/node/56782

1.3 Les alliances régionales contre les harraga

> *Une grave crise identitaire favorisant des affirmations violentes, dont le rejet violent de 'l'étranger', que fait irruption un nouvel 'autre', l'immigré.e dans une terre d'émigration et qui confronte la société algérienne à une altérité nouvelle.*[31]
>
> **Ali Bensaâd, 2009.**

En avril 2025, une courte vidéo a fait le tour du web, prétendant montrer un convoi de 400 bus escortés par les forces de sécurité algériennes jusqu'aux frontières sud du pays. Quoique le nombre de bus ait été sérieusement surestimé, les médias de l'État nigérien ont annoncé que 4,975 personnes avaient été expulsées vers la petite ville d'Assamaka, dans le nord du Niger, dans les trois semaines qui suivirent. Ces expulsions furent précédées par de vastes campagnes d'arrestations dans de multiples villes algériennes dès le début du mois d'avril. «La situation est vraiment folle ici en ce moment, la police a embarqué tout le monde après avoir cassé de nombreuses maisons et ramené toutes les migrant.e.s dedans», témoigne un Camerounais peu après être parvenu à échapper à un raid policier dans la ville côtière d'Oran[32]. Les officiers ont saccagé les maisons et ont détruit ou confisqué les effets personnels des migrant.e.s. Des descentes de ce même ordre ont eu lieu dans de nombreuses autres villes du pays.

[31] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, Paris 2009, p. 29.
[32] Entretien anonyme, Avril 2025.

En parallèle, la Garde nationale tunisienne avait entrepris d'expulser brutalement des milliers de personnes vivant dans des camps de fortune dans les oliveraies des municipalités d'El-Amra et de Jebeniana, au nord de Sfax. Les officiels du gouvernement et la presse affiliée à l'État ont qualifié l'expulsion d'«évacuation» humanitaire motivée par des raisons de santé publique. Les officiers de la Garde nationale et les représentants du Croissant-Rouge avaient informé les résidents des camps avant l'expulsion que toute personne qui ne s'inscrirait pas auprès de l'Organisation internationale pour la migration (OIM), fournisseur de services aux frontières, pour les procédures d'expulsion forcée («retours volontaires» selon le jargon officiel euphémique), serait arrêtée et expulsée. Fin avril, au moins 9000 personnes avaient été déplacées des camps.[33]

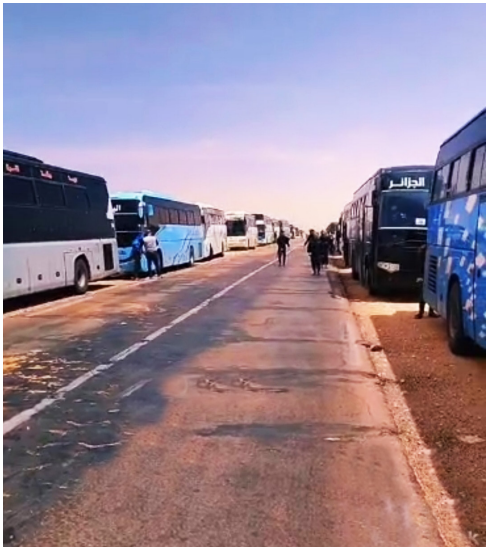

Capture d'écran d'une vidéo montrant
un convoi d'expulsion vers Tamanrasset

[33] TAP, Les forces de sécurité poursuivent le démantèlement des camps de migrants subsahariens à Jebeniana et el-Amra, 24 avril 2025. Consulté le 25 avril 2025, https://www.tap.info.tn/fr/Portail-Actualites-FR/18696731-forces-de-securite

Des campagnes d'arrestations accélérées ont également été rapportées dans plusieurs régions de la Libye. Selon Alarme Phone Sahara (APS), un réseau d›activistes qui documente les expulsions vers le Niger, au moins 792 personnes ont été expulsées de Libye vers le nord du Niger en moins d›un mois[34]. Simultanément, les autorités tunisiennes avaient expulsé un nombre encore indéterminé de personnes, arrêtées auparavant à Sfax et à Tunis, vers la wilaya de Tebessa, en Algérie. La garde nationale tunisienne, les milices libyennes et les forces de sécurité algériennes coordonnent leurs opérations de répression contre les personnes en déplacement depuis avril 2024. Ce mois-là, M. Tebboune, le président tunisien Kaïs Saïed et Mohamed al-Menfi, le gouverneur de certaines régions de l'ouest de la Libye, se sont réunis à Tunis et ont convenu d'aligner de plus en plus leurs politiques (anti-)migratoires à l'avenir. À peine quelques semaines plus tard, les ministres de l'intérieur des trois États ont rencontré leur homologue italien à Rome afin de consolider la coordination des contrôles migratoires dans le cadre d'une alliance commune avec l'Italie. Une deuxième réunion de l'alliance quadripartite s'est tenue en avril 2025 à Naples[35].

Cette coordination progressivement institutionnalisée des représailles contre les personnes en déplacement est intervenue à la suite du brusque revirement de la Tunisie en matière de contrôle migratoire, au début de l›année 2023. Jusque-là, les personnes sans papiers en Tunisie étaient maintenues dans un état de précarité fabriquée - semblable à celui qui prévaut dans d'autres pays d'Afrique du Nord- mais l'État tunisien demeurait généralement passif et n'expulsait les personnes vers l'Algérie ou la Libye que dans quelques cas isolés.

[34] Alarme Phone Sahara, 792 personnes expulsées de Libye vers le Niger en moins d'un mois, 25 avril 2025. Consulté le 2 mai 2025, https://alarmephonesahara.info/fr/news/792-people-deported-from-libya-to-niger-in-less-than-a-month-at-least-one-person-died-on-deportation-convoy

[35] Ministère algérien de l'Intérieur, Deuxième sommet quadripartite à Naples, 13 avril 2025. Consulté le 8 mai 2025, https://interieur.gov.dz/index.php/fr/le-ministere/le-minist%C3%A8re/communiques/4872-deuxi%C3%A8me-sommet-quadripartite-%C3%A0-naples-vers-une-meilleure-coordination-pour-faire-face-aux-d%C3%A9fis-migratoires.html

Or, les expulsions massives vers les frontières méridionales et occidentales sont devenues routinières en Tunisie depuis 2023. Selon l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), les autorités ont expulsé plus de 9000 personnes vers la frontière tuniso-algérienne et au moins 7000 personnes vers la Libye en 2024[36]. Certaines des personnes expulsées vers l'Algérie ont été arrêtées par les forces de sécurité algériennes après avoir franchi la frontière, avant d'être expulsées vers le Niger ou la Libye dans le cadre de «reconduites à la frontière en chaîne», confirmées par l'OMCT et l'APS.

Les autorités des trois États ont également fermé ou criminalisé une grande partie de l'infrastructure de soutien et d'aide aux personnes sans papiers sur leurs territoires respectifs. En Algérie, presque toutes les organisations qui avaient auparavant fait campagne pour les droits des personnes en déplacement – avant tout la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) et le Rassemblement actions jeunesse (RAJ) - ont été bannies par les tribunaux en 2022. Des ONG d'aide humanitaire telles que Médecins du Monde (MDM) et Caritas, qui assuraient des services de santé et d'aide d'urgence, ont également été contraintes de cesser leurs activités[37]. Si, en Algérie, la mise à l'écart de l'espace civique s'est manifestée dans le contexte de la dynamique contre-révolutionnaire après le Hirak et a affecté un large spectre d'associations, les ONG en Tunisie et en Libye ont été délibérément interdites d'accès en raison de leur travail avec les personnes en déplacement. En Tunisie, l'État a fermé depuis 2023 plusieurs ONG qui proposaient des hébergements d'urgence, une assistance médicale et des conseils juridiques, et a érigé en infraction pénale leurs dirigeant.e.s. En Libye, au moins 10 non-gouvernementales travaillant avec des personnes en déplacement ont été amenées à cesser leurs activités en avril 2025.[38]

[36] OMCT, Les routes de la torture : Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie, Volume 3, 2025. Consulté le 1er février 2025, https://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2025/01/Torture-Roads-Volume-3-FR-PAGES.pdf

[37] Leïla Berrato, En Algérie, les pressions de l'administration tétanisent le monde l'associatif, Middle East Eye, 13 octobre 2022. Consulté le 2 mars 2025, https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/algerie-pression-administration-tetanisent-monde-associatif-ong

[38] Gavin Blackburn, Libya cracks down on aid groups accused of helping migrants settle in the

Face à la brutalité des récentes mesures de répression contre les personnes en déplacement en Algérie et à la mise à mal d'un filet de sécurité qui avait autrefois fait ses preuves pour les personnes dans le besoin, les gens s'adressent désormais plus fréquemment au bureau de l'OIM dans le quartier de Ben Aknoun, à Alger, que ce soit pour obtenir une aide d'urgence ou pour des «retours volontaires». Cependant, comme l'OIM est submergée par les demandes, des centaines de personnes campent le long de la rue étroite devant le bureau; les autorités semblent ne tolérer de tels rassemblements qu'à Ben Aknoun. À ce jour, l'État se montre inflexible dans sa politique visant à prévenir l'installation de campements informels semblables à ceux qui existaient près de la ville tunisienne de Sfax et dans la zone de Dély Ibrahim à Alger et à Magnia, tous expulsés par la police en 2025 et en 2006/2007 respectivement[39]. À l'époque, l'État avait instauré une politique de dispersion géographique des personnes en déplacement, destinée à fragmenter leur présence et leur visibilité dans les zones urbaines. En Tunisie, l'État a adopté une approche similaire depuis 2023. Récemment, au nord de Sfax, et en avril 2024 - aussitôt après le sommet de Tunis - la police a dispersé les camps de personnes en déplacement devant les bureaux de l'OIM et du HCR à Tunis.

country (La Libye sévit contre les groupes d'aide accusés d'aider les migrants à s'installer dans le pays), EuroNews, 8 avril 2025. Consulté le 27 avril, https://www.euronews.com/2025/04/08/libya-cracks-down-on-10-aid-groups-accused-of-helping-migrants-settle-in-the-country

[39] Salim Chena, L'asile au Maghreb: Quelle reconnaissance pour les exilés subsahariens, p. 140.

1.4 L'entrave à la circulation

> *Nous ne sommes pas des racistes, nous sommes des Africain.e.s, des Maghrébin.e.s et des Méditerranéen.ne.s.*[40]
>
> **Abdelmajid Tebboune, 2017.**

Comme il est devenu toujours plus difficile de prendre la mer de manière irrégulière à partir de la Tunisie dès 2023, les harraga non-algérien.ne.s partent souvent de l'Algérie. La réponse de l'État algérien à cette tendance se révèle résolument répressive. Durant ces dernières années, les autorités ont adopté une série de nouvelles mesures, dont la plupart sont destinées à étouffer les déplacements des personnes sur le territoire algérien - et pas uniquement le long de ses côtes. Un Camerounais interviewé à Tunis, ayant vécu en Algérie dans les années 2010, en témoigne:

> «Jadis, on pouvait aisément circuler sur le territoire algérien. Il suffisait d'acheter des tickets de bus ou des tickets d'interwilaya (taxis interurbains) à Tamanrasset ou dans d'autres villes du Sahara et de se rendre à Alger. On ne nous posait alors aucune question aux points de contrôle. Par contre, depuis que les rafles menées à notre encontre ont commencé en 2016, on a

[40] Algérie Patriotique, Tebboune: "La présence des déplacés africains sur le territoire algérien sera réglementée", 24 juin 2017. Consulté le 3 février 2025, https://www.algeriepatriotique.com/2017/06/24/tebboune-presence-deplaces-africains-territoire-algerien-sera-reglementee/

davantage recours aux passeurs. Sinon, il nous faut parcourir de longues distances à pied.»[41]

Incitant à des tactiques de profilage racial, les autorités ont instruit les compagnies de transport public de procéder à des contrôles de carte de résident et d'identité des personnes en déplacement quand elles tentent de se procurer des billets de voyage. Cette directive a justement été émise en 2017 par le ministère des Transports, sur fond de répression massive ciblant les personnes en déplacement. Si toutes les autorités ne se sont pas conformées à cette instruction[42], les administrations locales actuelles sont moins à même de résister à de telles directives, au regard des purges féroces opérées au sein de la fonction publique depuis l'année 2020. Un jeune Ivoirien relate avoir tenté en vain de prendre un train à Oran en 2024[43]. Le personnel de la gare refusa de lui vendre un billet. Des locaux l'ont cependant aidé à acheter un billet de bus et à partir pour Alger.

Un ancien employé d'une ONG signale que les gens sont désormais de surcroît immobilisés à Tamanrasset et dans d'autres villes du sud en raison des restrictions récemment appliquées: «Il existe des réseaux de passeurs qui amènent les gens vers le nord, mais il est devenu beaucoup plus ardu de se déplacer car la police est plus exigeante dans ses contrôles sur les routes.[44]» Une femme guinéenne, interviewée à distance, le confirme en relatant son voyage vers le nord· Des passeurs les ont abandonnés, elle et ses compagnons de voyage, avant d›atteindre un poste de contrôle de la police au sud de Ghardaïa, en novembre 2024. Elles ont dû faire le tour de la ville à pied avant d'être reprises le lendemain par les passeurs au nord de Ghardaïa[45].

[41] Entretien anonyme, Novembre 2024.
[42] En 2017, la wilaya de Mostaganem a refusé de mettre en œuvre la directive discriminatoire en réponse à un tollé public sur les réseaux sociaux. Dernières Infos d'Algérie, La direction des transports de Mostaganem annule la directive sur les migrants africains, 28 septembre 2017. Consulté le 2 février 2025, https://dia-algerie.com/direction-transports-de-mostaganem-annule-directive-migrants-africains
[43] Entretien anonyme, Mars 2025.
[44] Entretien anonyme, Septembre 2024.
[45] Entretien anonyme, Février 2025.

Les campagnes d'arrestation et d'expulsion étaient, jusqu'en 2016, majoritairement des mesures de répression temporaires. Néanmoins, depuis lors, elles se multiplient et sont de mieux en mieux coordonnées. Une femme originaire de la République démocratique du Congo (RDC), ayant séjourné en Algérie dans les années 2010, précise:

> «Tout allait bien et tout était tranquille, du moins jusqu'en 2016. Et là, le désastre est arrivé. À l'époque, il y a eu le premier raid à Bouchbouk [un quartier près de Dély Ibrahim à Alger]. Depuis lors, les raids se sont poursuivis.»[46]

En 2017, quelque temps après que le gouvernement ait instauré des mesures de répression renforcées, le Directeur de Cabinet de la présidence algérienne, Ahmed Ouyahia, a estimé à la télévision que «ces étrangers en séjour irrégulier sont source de crime, de drogue et de plusieurs autres fléaux.[47]» Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a quant à lui qualifié les «migrant·e·s» de «menace pour la sécurité nationale» un peu plus tard· Ces commentaires explicitement racistes prononcés par les hauts responsables du gouvernement ont coïncidé avec une campagne xénophobe qui, sous le hashtag «Non aux Africains en Algérie», est apparue de manière virale sur les médias sociaux à l'époque. Les activistes considèrent que cette campagne a été alimentée, voire initiée, par des factions de l'issaba pour distraire le public des crises socio-économiques, tandis que d'autres jugent qu'elle a été instrumentalisée par des affiliés du régime qui voulaient ainsi exercer une pression sur des clans rivaux au sein du pouvoir.

Pour les tenants du pouvoir, cette dernière tactique ne constitue certainement pas une innovation. L'immigration avait déjà été

[46] Entretien anonyme, Janvier 2025.
[47] Lounes Guemache, Ouyahia : l'immigration africaine est « source de crime, de drogue et de plusieurs autres fléaux », Tout sur l'Algérie, 9 juillet 2017. Consulté le 18 avril 2025, https://www.tsa-algerie.com/ouyahia-limmigration-africaine-est-source-de-crime-de-drogue-et-de-plusieurs-autres-fleaux/

invoquée au début des années 2000 «lors des affrontements entre le Bouteflika, qui aspirait à un deuxième mandat, et des cercles du pouvoir qui ne voulait pas[48]». À l'époque, les camps rivaux du régime avaient dénoncé le laxisme du gouvernement sur la question de l'immigration, sachant que le ministre de l'intérieur était un allié de M. Bouteflika. Le gouvernement a réagi en procédant à des rafles massives contre les harraga non-algérien.ne.s, se souvient Ali Bensaâd.

C'est en 2017 qu'Ahmed Ouyahia fut promu et nommé premier ministre, à peine quelques semaines après avoir condamné les «fléaux» étrangers. Dès lors, les campagnes d'expulsion se font régulièrement, sont judicieusement coordonnées et obéissent à des schémas clairs. Les descentes de police ont fréquemment lieu dans des quartiers réputés pour abriter des sans-papiers ou sur des lieux de travail tels que des chantiers de construction. Après avoir arrêté les personnes, la police confisque habituellement leurs effets personnels, en particulier les téléphones et l'argent, et délibérément détruit leurs cartes d'identité, leurs passeports ou les documents attestant de leur statut auprès du HCR. Des témoignages collectés récemment par l'APS accusent les forces de sécurité algériennes de violences sexuelles à l'encontre des femmes, incluant des viols[49]. Selon l'OMCT, les femmes en déplacement risquent d'être agressées sexuellement par les forces de sécurité algériennes après avoir été arrêtées près de la frontière tunisienne[50].

Le bureau du HCR à Alger est parfaitement informé du fait que les autorités expulsent régulièrement des personnes enregistrées en tant que demandeurs/demanderesses d'asile ou réfugié.e.s. Il a déjà

---

[48] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, Paris 2009, p. 39.

[49] Alarme Phone Sahara, Assamaka: Témoignages d'expulsions d'Algérie, 8 mars 2025. Consulté le 12 mars 2025, https://alarmephonesahara.info/fr/news/assamaka-testimonies-of-deportation-from-algeria

[50] OMCT, Les routes de la torture : Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie, Volume 2, 2024. Consulté le 1er février 2025, https://www.omct.org/site-resources/legacy/Torture-Roads-vol-2-mapping-of-violations-suffered-by-people-on-the-move-in-Tunisia.pdf

fait part de sa «profonde préoccupation concernant l'arrestation et l'expulsion collective de demandeurs/demanderesses d'asile[51]». Une réponse récente du HCR à une demande de la presse reste cependant vague, arguant que l'agence «ne dispose pas de données détaillées sur les expulsions[52]». Toutefois, à l'instar des politicien·ne·s qui instrumentalisent le racisme et la xénophobie dans des rivalités entre factions, la destruction par les forces de sécurité algériennes de pièces d'identité ou de documents attestant du statut auprès du HCR, et l'expulsion de personnes enregistrées auprès dudit organisation, sont tout sauf des phénomènes récents: on en parle en effet depuis le début des années 2000. Un Camerounais arrêté à Oran en 2023 puis expulsé vers le Niger retrace la manière dont les expulsions sont fréquemment effectuées:

> «Des voisin.e.s algérien.ne.s avaient appelé les flics, nous étions donc arrêté.e.s, on nous a confisqué nos téléphones et nous étions abrité.e.s pendant quelques jours dans un appartement. Au bout de quelques jours - dont je ne me souviens plus très bien du nombre - on nous a mis dans un bus à destination de Tamanrasset. Il y avait 13 ou 14 bus, la gendarmerie et la Croix-Rouge nous accompagnaient. Des bus d'autres villes nous ont rejoints, de Tebessa, Tlemcen et Ghardaïa. Nous avons passé quelques jours à Tamanrasset avant qu'ils ne nous abandonnent dans le désert».[53]

Après avoir été expulsé vers l'Assamaka, il est rentré en Algérie, comme le font de nombreuses personnes ayant été reconduites au Niger. Pendant ce temps, la machinerie algérienne d'expulsion bat son plein. Le dernier pic d'expulsions fait suite à une expansion graduelle

[51] Le bureau du HCR en Algérie a indiqué, dans une réponse à une demande de presse du 13 octobre 2020, que depuis septembre 2020, plus de 80 demandeurs d'asile avaient été expulsés. Dans une publication de 2022, le HCR a confirmé que plus de 120 personnes relevant de sa compétence ont été expulsées en 2021, contre plus de 300 en 2020. HCR, Fiche d'information de pays - Algérie, février 2022. Consulté le 3 décembre 2024, https://reporting.unhcr.org/algeria-factsheet-1845

[52] Email, Le bureau du HCR en Algérie, 20 mars 2025.

[53] Entretien anonyme, Novembre 2024.

depuis la fin des confinements dus au coronavirus en 2020. Lors de la pandémie, l'Algérie avait temporairement suspendu les expulsions vers le Niger. Mais en septembre 2020, les expulsions reprirent en masse. Selon l'APS, au moins 6500 personnes ont été expulsées vers Assamaka au cours de ce seul mois. Les chiffres publiés par l'OIM, Médecins sans frontières (MSF) et APS révèlent que l'Algérie a expulsé chaque année beaucoup plus de personnes vers le Niger depuis 2020 qu'au cours des années précédant la pandémie. L'OIM fait état d'un total de 27,652 personnes expulsées vers le Niger en 2021 et de 31,110 en 2022[54]. MSF a confirmé un total de 27,208 expulsions en 2021 et un nombre ahurissant de 36,083 l'année suivante[55]. Au moins 26,031 personnes ont été reconduites au Niger en 2023 et 31,404 en 2024, à en croire l'APS[56]. Peu importe le chiffre exact, les nombres sont colossaux.

Les expulsions vers la Libye persistent également. Du début de l'année 2024 à février 2025, au moins 1800 personnes ont été interceptées par les milices libyennes à la frontière algérienne et détenues dans la ville libyenne de Ghadamès[57]. Le gouvernement algérien et ses organes de sécurité ne publient que sporadiquement des chiffres sur les arrestations et les reconduites à la frontière des personnes en déplacement. Toutefois, l'État compile des statistiques adéquates, selon un document de recherche universitaire publié en 2022 par Sofiane Timtaoucine[58]. En effet, les responsables de la sûreté des wilayas rassemblent les données correspondantes, y compris le nombre

[54] OIM/MMC/HCR, 'Personne ne se soucie de ta vie out de ta mort en route', Volume 2, 2024. Consulté le 26 février 2025, https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2023-093-el-on-this-journey-vol-2.pdf

[55] Sofian Philip Naceur, Ruthless, illegal and dangerous (Impitoyable, illégal et dangereux) Fondation Rosa Luxemburg, 29 mars 2023. Consulté le 20 janvier 2025, https://www.rosalux.de/en/news/id/50203/ruthless-illegal-and-dangerous

[56] Alarme Phone Sahara, 30 000 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger, 31 décembre 2024. Consulté le 10 mars 2025, https://alarmephonesahara.info/en/blog/posts/2024-more-than-30-000-people-deported-from-algeria-to-niger

[57] Entretien anonyme, Février 2025.

[58] Sofiane Timtaoucine, The Sisyphus complex of Sub-Saharan migrants in Algeria (Le complexe de Sisyphe des migrants subsahariens en Algérie) Université américaine de Beyrouth, septembre 2022. Consulté le 1er mai 2025, https://www.researchgate.net/publication/369635363_THE_SISYPHUS_COMPLEX_OF_SUB-SAHARAN_MIGRANTS_IN_ALGERIA

empreintes digitales et les photos des détenu.e.s sont généralement prises à Tamanrasset avant leur expulsion forcée vers le Niger, lit-on dans le document de recherche précité.

L'État dispose d'un éventail de centres de rétention dans tout le pays, comprenant des commissariats de police et des bases de gendarmerie, des appartements et des centres de détention. Les appartements servent de lieux de détention informels et temporaires en cas de surpopulation dans les installations officielles ; les centres de détention sont souvent expressément conçus pour accueillir un grand nombre de détenus avant leur expulsion vers le sud, et sont officiellement qualifiés de «Centres d'attente». Ces installations de transit sont situées dans les grandes villes du nord, comme Alger, Oran ou Blida, et à proximité des points d'expulsion tels que Tamanrasset (pour les reconduites vers le Mali et le Niger), Djanet (Libye) ou Reggane (Mali).

À Oran, les personnes en déplacement arrêtées sont surtout détenues dans un camp à Bir el-Djir ou dans un centre de moindre importance à Sidi el-Houari, près du port commercial de la ville. Les autorités utilisaient depuis des années un ancien camp de tourisme à Zéralda, dans la banlieue ouest d'Alger, pour y détenir un grand nombre de personnes avant leur transfert collectif à Tamanrasset. Actuellement, les principales installations de la région d'Alger pour la détention de personnes préalablement à leur transfert vers le sud sont un centre à Dély Ibrahim[59] à Alger, et une centre de rétention à Blida[60]. Le centre de Tamanrasset, notoirement célèbre pour la détention d'un grand nombre de personnes avant leur expulsion forcée vers Assamaka, dispose de conteneurs résidentiels défectueux et est géré par la gendarmerie. A l'instar d'autres éléments de l'infrastructure

[59] Amnesty International, Algeria: Arbitrarily detained asylum seekers at risk of imminent deportation (Algérie : Des demandeurs d'asile détenus arbitrairement risquent une expulsion imminente), 8 février 2021. Consulté le 1er décembre 2024, https://www.amnesty.org/en/documents/mde28/3655/2021/en/

[60] Global Detention Project, Algeria country report (rapport national sur l'Algérie), Genève, 2020. Consulté le 15 mai 2025. https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/algeria#country-report

algérienne de contrôle des migrations, les pratiques de rétention du pays sont loin d'être novatrices. Outre la Libye, l'Algérie était déjà considérée comme l'acteur le plus impliqué dans la détention de migrants dans la région pendant les années 2000[61].

Le fondement juridique de la criminalisation des déplacements et des pratiques d'arrestation, de détention et d'expulsion des harraga par l'État est composé de deux amendements, adoptés en 2008 et 2009. Ces deux amendements furent ratifiés après l'adoption de lois similaires par les pays voisins en 2003 et 2004[62], en partie pour répondre à la pression de l'UE visant à sévir contre la harga partout dans la région.

La loi 08-11, adoptée le 25 juin 2008, s'applique exclusivement aux étrangers et criminalise l'entrée et la sortie irrégulières d'une personne considérée une menace pour «l'ordre public, la sécurité de l'État ou les intérêts diplomatiques de l'État algérien». Cette loi légalise les expulsions dès lors que les autorités considèrent qu'une personne constitue une menace pour l'ordre public ou la sécurité de l'État, et sanctionne les entreprises de transport ou les particuliers ayant facilité l'entrée irrégulière d'une personne sur le territoire algérien[63]. L'article 46 de la loi stipule la confiscation de tous les objets utilisés pour commettre l'infraction, de même que l'article 37 autorise la mise en place de «centres d'attente» pour détenir les personnes concernées préalablement à leur expulsion. Les infractions à la loi sont passibles d'amendes et de peines d'emprisonnement de 2 à 5 ans et, dans des cas exceptionnels, jusqu'à 20 ans. Néanmoins, cette loi stipule qu'une personne a jusqu'à 5 jours pour faire appel d'un ordre d'expulsion et qu'elle accorde le droit de contacter un.e représentant.e consulaire et un.e avocat.e, des dispositions régulièrement bafouées par les

[61] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, Paris 2009, p. 38.
[62] Après le Maroc qui a adopté une telle législation en 2003, la Libye et la Tunisie lui ont emboîté le pas en 2004.
[63] République Algérienne Démocratique et Populaire, Loi 08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, JORADP no. 36, 2 juillet 2008. Consulté le 11 janvier 2025, https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2008/F2008036.pdf

autorités. La loi est, selon le gouvernement, actuellement «en cours d'amendement»[64].

La loi 09-01 est une réforme du code pénal algérien. Elle est entrée en vigueur en mars 2009 et s'applique aussi bien aux Algériens qu'aux étrangers. L'amendement fait des entrées et sorties irrégulières en dehors des points de passage frontaliers réguliers un délit pénal passible de peines d'emprisonnement de 2 à 6 mois et d'amendes. La loi érige également en infraction pénale le trafic d'êtres humains et la traite des personnes, auxquels elle inflige des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 20 ans[65]. L'arsenal juridique de l'Algérie destiné à contrôler les migrations et la sécurisation des déplacements ont engendré «un cycle de blocage à l'intérieur du pays» qui est «de nature sisyphéenne», pour reprendre les termes de M. Timtaoucine; Bon nombre des personnes expulsées repartent instantanément en Algérie, où elles seront à nouveau arrêtées, spoliées de tous leurs biens et expulsées encore une fois.

[64] Mission permanente de l'Algérie auprès des Nations Unies à Genève, Fiche comportant les principales informations, en relation avec les pratiques de refoulement et leur impact sur les droits de l'homme des migrants, 20 janvier 2021.

[65] République Algérienne Démocratique et Populaire, Loi 09-01 du 25 février 2009 modifiant et complétant l'ordonnance no. 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal, JORADP no. 15, 8 mars 2009. Consulté le 11 janvier 2025, https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2009/F2009015.pdf

1.5 Le Capitalisme rentier et la précarité fabriquée

> *On tire profit de cette main d'œuvre disponible et peu chère, mais on refuse qu'elle soit couverte en cas d'accident de travail ou autre. Ce cantonnement dans l'emploi informel empêche les migrants d'être légalisés par leur travail.»* [66]
>
> **Nabila Moussaoui, 2019.**

En avril 2025, lors d'une visite dans la wilaya de Béchar (sud-ouest du pays), Abdelmajid Tebboune a évoqué la possibilité pour son gouvernement de faciliter l'accès des travailleurs migrants au marché du travail algérien. Lors d'une réunion avec des représentant.e.s de la société civile, ce dernier a tenu les propos suivants:

> «Nous n'avons pas de problème à ce que les migrants subsahariens travaillent en Algérie. Les chantiers sont lá et les gens ont besoin de main d'œuvre, notamment dans l'agriculture. A condition que leur entrée sur le territoire soit organisée.»[67]

[66] Thomas Serres, Algérie, où est ta révolution africaine ? Jadaliyya, 14 mars 2019.
[67] Madjid Makedhi, Tebboune évoque l'emploi de la main-d'œuvre subsaharienne : « Nous n'avons pas d'objection », El Watan, 27 avril 2025. Consulté le 27 avril 2025, https://elwatan-dz.com/tebboune-evoque-lemploi-de-la-main-doeuvre-subsaharienne-nous-navons-pas-dobjection

Au cours d'un mandat de trois mois en tant que Premier ministre (un record de brièveté), Tebboune a promis en 2017 de délivrer des titres de séjour aux sans-papiers et de leur accorder l'accès à des opportunités de travail formel[68]. Or, à peine un mois plus tard, Tebboune était subitement limogé et, dans un énième épisode du clash des clans, avait été remplacé par Ouyahia à la Primature.

Quant à l'immigration en Algérie, elle s'est substantiellement métamorphosée au cours des dernières décennies, si bien que l'économie rentière dépend désormais de l'immigration de main-d'œuvre. Une étude réalisée en 2023 par le Centre algérien de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD) a fait état d'une «tendance à la baisse des travailleurs migrants en situation régulière et une hausse sensible des travailleurs étrangers sans aucune couverture sociale»[69]. Depuis plusieurs années, les travailleurs/travailleuses hautement qualifié.e.s sont toujours moins nombreux à migrer vers l'Algérie, contrairement aux travailleurs/travailleuses peu qualifié.e.s originaires, pour la plupart, de pays africains, dont le nombre est en forte croissance. Toujours d'après l'étude, en 2000, il n'y avait que 1000 étrangers employé.e.s légalement en Algérie. Ce nombre est passé à 92,000 en 2016, mais il n'était plus que de 20,000 en 2022.

La performance de l'industrie pétrolière et gazière - un secteur crucial pour les recettes de l'État - les dépenses publiques et le développement global de l'économie, y inclus le marché du travail, est l'un des principaux moteurs de cette mutation du marché de l'emploi en Algérie. Au lendemain de l'indépendance, les travailleurs/travailleuses hautement qualifié.e.s ont afflué en grand nombre dans le pays. Au terme de huit années de guerre sanglante contre la France coloniale, l'Algérie indépendante avait un besoin urgent d'expertise et de soutien de la part de l'étranger. Des ingénieur.e.s

[68] Algérie Patriotique, Tebboune: "La présence des déplacés africains sur le territoire algérien sera réglementée", 24 juin 2017.

[69] Al-Manach, Catégories de migrants en Algérie, CREAD, juin 2023. Consulté le 2 mai 2025, http://www.almanach-dz.com/index.php?op=fiche&fiche=10091

et enseignant.e.s d'Égypte et médecins/doctoresses de Cuba étaient alors bien présent.e.s.

Chantier de construction au Centre Ville d'Oran, 2024
© Sofian Philip Naceur

Dans le courant des années 1970, soit quelques années après la nationalisation de l'industrie pétrolière et gazière, le gouvernement a entrepris de grands projets agricoles et industriels dans le sud et a ainsi attiré de plus en plus de travailleurs/travailleuses saisonnier.e.s malien.ne.s et nigérien.ne.s à Tamanrasset, Adrar ou Djanet. «À l'époque, la présence de migrant.e.s subsaharien.ne.s était parfaitement tolérée par la population locale, du fait notamment que les communautés partageaient des dialectes communs (tamasheq ou arabe) et avaient tissé des liens familiaux ou commerciaux historiques», souligne Raouf Farrah dans un rapport publié en 2020[70].

[70] Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2020. Consulté le 3 février 2025, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2020/12/Algerias-migration-dilemma-Migration-and-human-smuggling-in-southern-Algeria.pdf

L'économie s'est toutefois effondrée à la moitié des années 1980. La tentative d'industrialiser le pays à grande vitesse en important des installations industrielles prêtes à l'emploi avait échoué. La chute des revenus de la rente provenant des exportations d'énergie a aggravé la crise économique. Le gouvernement a alors entamé un discours hostile à l'immigration et, entre 1986 et 1988, les autorités ont sévi contre les travailleurs/travailleuses migrant.e.s installé.e.s dans le sud du pays, expulsant de nombreuses personnes vers le Mali et le Niger, rappelle M. Farrah. L'État rentier algérien n'avait donc plus besoin de sa main-d'œuvre de réserve.

Au début des années 2000, à la faveur de la croissance des revenus pétroliers et gaziers, le gouvernement a relancé de vastes projets d'infrastructure portant sur la modernisation des moyens de transport, des industries secondaires, du logement et de l'agriculture, stimulant ainsi la demande de main-d'œuvre bon marché dans l'ensemble du pays. Les gens ont de nouveau afflué dans le sud de l'Algérie et une recrudescence de la demande de travailleurs/travailleuses s'est produite, cette fois-ci principalement dans le nord du pays. Les entreprises de construction turques et chinoises ont décroché d'innombrables contrats pour des projets d'infrastructure publique, mais elles ont souvent apporté leurs propres travailleurs/travailleuses. La demande de main-d'œuvre africaine a toutefois sensiblement évolué, aussi parce que les jeunes Algérien.ne.s émigrent de plus en plus vers l'Europe ou ailleurs, en quête d'un travail ou d'une autre vie. Depuis lors, les secteurs de la construction, de l'immobilier et les secteurs affiliés ont été les principaux employeurs de travailleurs/travailleuses informel.le.s. Un ancien employé de l'ONU donne des précisions:

> «Cela fait de nombreuses années que la politique de l'État consiste à restreindre le déplacement des migrant.e.s vers le nord. Néanmoins, la plupart des projets de développement et de logement sont réalisés dans le nord, au motif que [d'un ton sarcastique]: à quoi bon ne pas répartir équitablement les richesses? Mais lorsqu'ils avaient besoin de main-d'œuvre

africaine, et qu'ils ont eu besoin de cette main-d'œuvre à plusieurs reprises dans le cadre de projets de logements sociaux, ils ont fait fi de leur déplacement vers le nord. Si nos frontières sont perméables, les déplacements inter-wilayas le sont également».[71]

L'Algérie a ratifié en 2005 la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) et accorde par la suite une protection sociale et juridique aux travailleurs/travailleuses étrangers dans certains secteurs d'activité. Des mesures de protection concernent également le nombre significatif d'étudiant.e.s étrangers, originaires pour la plupart de pays africains, inscrit.e.s dans les universités du pays. Pourtant, le gouvernement persiste à ignorer systématiquement la situation précaire de milliers de personnes employées de manière informelle sur des chantiers de construction ou qui travaillent dans des secteurs tels que l'artisanat, le commerce de détail, la restauration et les services ménagers.

La société civile algérienne se mobilise depuis la fin des années 2000 pour défendre les droits des personnes sans-papiers. Cette tendance a culminé avec la création de la Plateforme Migration Algérie (PMA) en décembre 2015, une coalition informelle d'acteurs de la société civile qui dénonçait régulièrement les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes en déplacement. L'alliance était constituée de la LADDH, du RAJ, d'organisations humanitaires telles que MDM et Caritas, ainsi que de syndicats. Les tribunaux ont banni la plupart des membres de la PMA ou les ont contraints à cesser leurs activités depuis 2022, réduisant ainsi l'alliance à l'impuissance. Seuls le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) et la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA) poursuivent régulièrement et publiquement leur solidarité avec les personnes en déplacement et les travailleurs/travailleuses migrant.e.s, condamnent les discours

[71] Entretien anonyme, Février 2025.

de haine à l'encontre des Noir.e.s et exhortent le gouvernement à régulariser la situation des travailleurs/travailleuses migrant.e.s.[72]

Du fait du black-out quasi-total de la société civile et des médias sur les sans-papiers, les violations des droits des personnes en déplacement perpétrées par les autorités échappent le plus souvent aux regards. Reste également invisible l'exploitation des personnes en déplacement, tantôt entrant en Algérie à la recherche d'un emploi, tantôt brûlant les frontières du pays sur leur route vers le nord. Combinées à l'absence de protection des travailleurs, les entreprises publiques, privées et les PME se voient ainsi autorisées par l'État à capitaliser sur le vide juridique touchant des milliers de personnes. En période de crise, bien des entreprises embauchent des travailleurs/travailleuses sans papiers, ce qui leur permet de réduire leurs dépenses. D'autres abusent délibérément de leur précarité, tel que l'illustre l'histoire d'un Camerounais qui a travaillé dans un atelier de plombier à Sidi Bel Abbès en 2023:

> «La société en question appartenait à un Algérien. Celui-ci travaillait avec une personne espagnole. Nous étions une demi-douzaine de personnes issues de différents pays. Le patron ne nous payait pas. Il nous logeait, nous nourrissait et nous offrait parfois quelques dinars pour acheter des cigarettes, mais il ne nous versait aucun salaire. Lorsque nous avons voulu nous plaindre, il nous a proféré des menaces et nous a fait savoir qu'il appellerait la police. Je suis donc parti».[73]

Les entités publiques profitent de cette précarité au même titre que les entreprises privées. Une série de vidéos filmées par des personnes en déplacement à Oran en 2023 documente une descente des forces de gendarmerie et des unités de police anti-émeute sur un grand chantier de construction, manifestement reconnaissable comme

[72] Alain Chémali, Algérie : les «conséquences désastreuses» de la campagne d'expulsion de migrants, FranceInfo, 19 février 2018. Consulté le 1er mai 2025, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/niger/algerie-les-consequences-desastreuses-de-la-campagne-d-expulsion-de-migrants_3054101.html

[73] Entretien anonyme, Décembre 2024.

étant une cité publique de logements sociaux. Une source anonyme a fait état d'une autre descente sur un chantier de construction de logements dans la wilaya de Blida, au sud-ouest d'Alger, effectuée l'année précédente:

> «Il existe de gigantesques chantiers de construction ici, sur lesquels de nombreux migrants sont recrutés. Il s'agit de projets publics. À ma connaissance, dans un cas, les salaires n'ont pas été versés le jour de la paie; on a fait appel à la gendarmerie à la place. Cela n'arrive qu'aux sociétés algériennes, les entrepreneurs [de construction] turcs et chinois amènent leurs propres employés.»[74]

Depuis les années 2000, les «bourses de travail» - fréquemment situées sur des ronds-points où les gens se réunissent et attendent la venue d'employeurs qui viennent récupérer des travailleurs journaliers - sont apparues dans les banlieues d'Alger et d'Oran. Les rémunérations basses, voire extrêmement basses, le caractère arbitraire des employeurs quant aux paiements convenus et l'absence de sécurité sont monnaie courante dans ces emplois. Cette tendance à l'exploitation touche également les secteurs de base tels que l'hébergement, le transport et le courtage, alors même que les passeurs et les trafiquants profitent de cette informalité fabriquée de toutes pièces. Même si la plupart des passeurs opèrent comme de simples entreprises de transport informelles, la traite des êtres humains s'est généralisée et certains des réseaux gérant cette activité posent actuellement une menace criminelle sérieuse. Il s'agit notamment de ceux qui font passer des enfants et des femmes du sud du Niger vers l'Algérie pour les faire mendier dans les rues.[75] Face à la présence accrue de réseaux de traite des êtres humains dans

[74] Entretien anonyme, Mars 2025.

[75] Des milliers de femmes ont été identifiées comme victimes de la traite des êtres humains dans les années 2010. Elles se sont ensuite retrouvées prisonnières de la servitude pour dettes et, de ce fait, contraintes au travail domestique ou à la prostitution pour rembourser leurs dettes aux passeurs. Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC), 2020.

le pays, le gouvernement a appliqué le premier plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains en 2018 avant d'adopter une loi anti-traite en 2023[76]. La nouvelle législation reprend la loi 09-01, mais inclut des définitions plus concrètes de ce qu'implique la traite des personnes. Fait intéressant, le ministre de la Justice de l'époque a rejeté les demandes des membres du parlement visant à inclure explicitement le «trafic de migrant.e.s» dans la législation. «Il s'agit de deux phénomènes distincts», avait déclaré le ministre de la Justice Abderrachid Tabi, clarifiant que le trafic de migrant.e.s se produit à la suite d'une négociation, alors que la traite affecte des personnes vulnérables privées de leur liberté.[77]

Au regard de cette sinistre réalité pour de nombreuses personnes entrant en Algérie sans papiers et des pratiques d'arrestation et d'expulsion des autorités, les promesses de Tebboune concernant l'immigration de travail tendent à se calquer sur l'approche européenne, destinée à filtrer les migrations en fonction des besoins économiques. Cet objectif de régularisation et de marchandisation des déplacements des personnes transparaît dans l'accent qu'il met impérativement sur «l'entrée organisée» uniquement de ceux dont on a besoin. Pour autant, la «Nouvelle Algérie» de Tebboune manque toujours de légitimité et le régime entend bien compenser ce manque par des projets d'infrastructures publiques, financés par la rente des hydrocarbures, les revenus des exportations de pétrole et de gaz s'étant partiellement redressés depuis 2021.

La demande de main-d'œuvre migrante demeurera donc considérable. Mais plutôt que de criminaliser la harga, de procéder à des expulsions massives et de permettre aux entreprises de capitaliser sur la précarité des personnes, l'État ferait mieux d'intégrer de manière proactive les

[76] République Algérienne Démocratique et Populaire, Loi 23-04 du 7 mai 2023 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes, JORADP no. 32, 9 mai 2023. Consulté le 16 mai 2025, https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2023/F2023032.pdf

[77] Naïma Djekhar, Lutte contre la traite des personnes : Adapter la législation nationale aux traités internationaux, El Watan, 27 mai 2023. Consulté le 16 mai 2025, https://elwatan-dz.com/lutte-contre-la-traite-des-personnes-adapter-la-legislation-nationale-aux-traites-internationaux

personnes en déplacement précarisées dans l'économie, que ce soit de manière provisoire ou non. Il devrait s'engager avec ses partenaires africains concernant le travail des migrant.e.s et les déplacements des personnes, accélérer la coopération continentale basée sur la libre circulation des personnes et signer le protocole de l'UA relatif à la libre circulation des personnes et la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée à Kampala en 2009. Pour résorber les distorsions du modèle rentier, moderniser l'économie et la prémunir contre les chocs externes, l'État devra résolument faire le pari du Sud global, tant sur le plan politique et économique que sur le plan des déplacements humains. Les zones frontalières de l'Algérie ont le potentiel de jouer un rôle clé à cet égard. Or, la situation à certaines frontières de l'Algérie est actuellement fort peu encourageante.

2.0 AUX CONFINS DE L'ALGÉRIE

> *Les murs et les clôtures aux frontières sont inefficaces. Au mieux, ils constituent un moyen de dissuasion provisoire, un pansement sur des fissures socio-économiques et politiques plus profondes. Ces murs et clôtures frontaliers témoignent physiquement des efforts persistants de fortification des frontières.*[78]
>
> **Jan Bornman, 2024.**

Les frontières extérieures de l'Algérie sont immenses. Elles se composent de 1100 kilomètres de côtes méditerranéennes et de plus de 6300 kilomètres de frontières terrestres avec sept pays: la Tunisie, la Libye, le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Sahara occidental et le Maroc. Aux yeux du régime algérien, les politiques frontalières revêtent une importance cruciale pour la consolidation de l'État postcolonial, tout comme pour le maintien au pouvoir d'une élite néocoloniale. Les frontières et leurs fortifications servent également de levier de négociation quant aux relations avec les anciennes puissances coloniales en Europe. Or, pour les communautés habitant les zones frontalières, la militarisation de telles zones par

[78] Jan Bornman, Border politics (Politiques frontalières), Africa is a country, 9 avril 2024. Consulté le 14 mars 2025, https://africasacountry.com/2024/04/border-politics

l'État ne fait qu'apporter de l'eau au moulin de leur marginalisation systémique, tout en menaçant les réalités transfrontalières vécues. Pour l'anthropologue Nabila Moussaoui:

> «Considéré comme unique source de revenu dans la bande frontalière, le [travail dans le contrebande] est, pour l'État, une solution au chômage, élevé dans la région. [...] Le [contrebande] aux frontalières est une activité tolérée et admise dans la société algérienne. Il apporte une réponse à une situation économique en crise».[79]

L'État se distingue par son pragmatisme depuis 1962 vis-à-vis de ses frontières méridionales, à la différence de la frontière avec le Maroc. Les revendications territoriales passées de Rabat et l'invasion militaire de 1963 ont tracé une voie dont aucun des deux États n'est disposé à dévier. Dans le sud, en revanche, d'anciennes routes commerciales ont été réactivées après l'indépendance de l'Algérie en 1962, reliant des centres commerciaux tels que Kidal et Gao au Mali, Agadez au Niger et Ghat en Libye aux villes du sud algérien[80]. L'immigration saisonnière en provenance du Mali est apparue dans les années 1960. En raison de la guerre entre les insurgés islamistes et l'État algérien dans les années 1990, une réalité différente s'est toutefois imposée dans les zones frontalières du sud. Dès le début des années 2000, l'État a forcé les groupes armés à se rendre au Mali, de sorte que les politiques frontalières dans le sud étaient davantage axées sur la sûreté. Les soulèvements en Afrique du Nord, les guerres en Libye et au Mali et l'attaque terroriste de janvier 2013 contre le site gazier d'In Amenas sont venus amplifier cette tendance dans les années 2010.

Par conséquent, le ministère de la Défense a assumé entièrement la responsabilité de la sûreté dans le sud, en déchargeant les gouverneurs civils de leurs compétences liées aux frontières (y inclus le pouvoir

[79] Nabila Moussaoui, Le trabendo ou la mondialisation par la marge, Politique africaine n° 137, 2015, p. 117 – 128. Consulté le 8 mars 2025, https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-1-page-117?lang=fr

[80] Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC), 2020.

d'expulser les personnes sans papiers) au profit des gouverneurs militaires[81]. «Les officiel.le.s algérien.ne.s ont souvent avancé que les frontières sud étaient devenues une véritable plaque tournante de la criminalité transnationale, incluant le trafic d'êtres humains, la prostitution, le trafic d'armes et de drogues, et que les terroristes avaient profité des flux migratoires à travers les frontières», fait remarquer Farrah, récapitulant la justification de cette militarisation par le gouvernement.[82]

Les relations toujours plus tendues avec le Niger et le Mali, la reprise des hostilités avec le Maroc et les nouvelles pratiques de refoulement de la Tunisie obligent encore plus l'État algérien à adopter une approche sécuritaire dans ses zones frontalières. Ainsi, la situation aux frontières de l'Algérie est exceptionnellement problématique pour les personnes contraintes de brûler les frontières pour se déplacer, ce qu'illustre la cartographie des différents régimes frontaliers de l'Algérie dans cette section.

[81] Federica Zardo/Chiara Loschi, EU-Algeria (non)cooperation on migration: A tale of two fortresses ((Non)coopération UE-Algérie sur la migration: une histoire de deux forteresses), Mediterranean Politics 27 (2), 2020. Consulté le 5 décembre 2024, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629395.2020.1758453

[82] Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC), 2020.

2.1 La Méditerranée: «Un impitoyable indicateur de la défaillance»

> *Les pays méditerranéens ont été limités dans leur souveraineté non seulement par leur dépendance économique, mais aussi par l'exigence d'assurer la sécurité géo-raciale du Nord global. Toujours est-il que cette exigence a accentué la violence raciale des frontières. Toujours est-il que la subordination à l'Europe a également produit des effets sociaux profondément corrosifs dans les sociétés du Maghreb.*[83]
>
> **Yasmine Akrimi, 2025.**

La côte algérienne ne s'est muée en un espace où les frontières sont brûlées qu'à partir des années 1990. La France avait déjà commencé à limiter la délivrance de permis de travail aux Algériens au milieu des années 1970, mais jusqu'en 1994, les gens pouvaient encore entrer sur le sol européen sans autorisation préalable. La France a alors imposé un régime de visas aux Algériens, au beau milieu de la contre-insurrection menée par l'État algérien contre les groupes islamistes armés à la suite du coup d'État militaire de 1992. Dès lors, les Algériens se sont mis à brûler les frontières, d'abord en se camouflant sur des

[83] Yasmine Akrimi, Sub-Saharan African Migrants in Tunisia: Geo-Racialized Security and the Local Revival of Antiblackness (Migrants d'Afrique subsaharienne en Tunisie: sécurité géoracialisée et renouveau local du racisme anti-noir), Noria Research, 14 janvier 2025. Consulté le 1er février 2025, https://noria-research.com/mena/sub-saharan-african-migrants-in-tunisia-geo-racialized-security-and-the-local-revival-of-antiblackness/

cargos à destination des États-Unis ou sur des navires pétroliers et gaziers. Suite à l'arrestation d'un nombre grandissant d'Algériens dans les ports américains, les autorités algériennes ont renforcé la sécurité dans leurs propres ports. Les ports commerciaux d'Oran, d'Alger et de Béjaïa, ainsi que le terminal gazier d'Arzew, ont été équipés de caméras de surveillance, de clôtures en fil de fer barbelé et les services de sécurité y ont effectué des patrouilles, de sorte qu'ils étaient devenus pratiquement impénétrables au début des années 2000.

Oran, Algérie
© Sofian Philip Naceur

De ce fait, les Algériens se sont mis à partir en mer au départ des plages. Partant des wilayas d'Oran, de Mostaganem et d'Aïn Temouchent, ils se sont orientés vers l'Espagne; d'Annaba, d'El-Tarf et de Skikda vers les îles italiennes de la Sicile et de la Sardaigne. Les premières traversées maritimes de Boumerdès et Béjaïa vers les îles Baléares ont été recensées en 2018. À compter de 2020, cette route à la fois plus longue et périlleuse connaît une fréquentation grandissante. En 2024, on a assisté à un nombre record d'arrivées irrégulières, soit 5846

personnes à bord de 347 embarcations[84]. Les arrivées aux Baléares ont triplé par rapport à l'année 2023.

Au cours de cette période, le collectif activiste espagnol Caminando Fronteras a recensé, depuis 2022, un nombre de naufrages en hausse sur les routes de l›Algérie. Après avoir dénombré 231 personnes disparues ou confirmées mortes en 2020 et 190 l'année suivante[85], le nombre a explosé en 2022, indiquent les rapports annuels du collectif; 464 personnes ont été déclarées disparues en 2022[86] et 517 en 2024[87]. Au moins 2558 personnes ont été portées disparues ou confirmées mortes sur les routes reliant l'Algérie à l'Espagne depuis 2018.

Le profil des harraga quittant l'Algérie s'est profondément transformé au fil des années 2000. La harga algérienne comprenait majoritairement des jeunes hommes pendant plus d'une décennie, mais la proportion de femmes, de personnes âgées et de familles entières a fortement augmenté depuis 2017. Le nombre de titulaires de diplômes universitaires a lui aussi connu une forte croissance, en partie motivée par la morosité des perspectives d'emploi et le fait que le gouvernement n'ait pas réussi à diversifier l'économie et à créer des opportunités d'emploi hors du secteur pétrolier.

À maintes occasions, la société civile a exprimé sa solidarité avec les familles des harraga décédé.e.s ou disparu.e.s et a fustigé la réaction du gouvernement à l'égard des naufrages. Les collectifs de parents de disparu.e.s et de multiples ONG ont été amplement impliqués dans les luttes autour de la harga depuis les années 2000. En revanche, avec la répression contre-révolutionnaire contre le Hirak

[84] RTVE, Más de 5.000 migrantes han ilegado en patera a Baleares en 2024 (Plus de 5000 migrants sont arrivés par bateau aux îles Baléares en 2024), 28 novembre 2024. Consulté le 2 décembre 2024, https://www.rtve.es/noticias/20241128/cifra-migrantes-patera-baleares-triplicada/16350219.shtml

[85] Ca-minando Fronteras, Suivi du droit à la vie 2021, 2022. Consulté le 10 décembre 2024, https://caminandofronteras.org/en/monitoreo/monitoring-the-right-to-life-2021/

[86] Ca-minando Fronteras, Suivi du droit à la vie 2022, 2023. Consulté le 10 décembre 2024, https://caminandofronteras.org/fr/monitoreo/monitoreo-del-derecho-a-la-vida-ano-2022/

[87] Ca-minando Fronteras, Monitoring du droit à la vie 2024, 2024. Consulté le 29 décembre 2024, https://caminandofronteras.org/fr/monitoreo/suivi-du-droit-a-la-vie-annee-2024/

et le musellement de la vie civique, les rassemblements publics ou les campagnes autour de la harga se font rares. En 2023, réagissant à un naufrage au large de Tipaza, le bureau régional de Tizi Ouzou du parti kabyle Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a émis un communiqué qualifiant les disparitions de jeunes Algérien. ne.s en mer d'impitoyable «indicateur impitoyable de la défaillance» de l'ensemble du régime. Le communiqué dénonce la mort de ceux qui tentent «de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe en quête d'un avenir et d'un horizon que l'Algérie dite nouvelle est incapable de leur offrir», et poursuit:

> «Le pouvoir, fidèle à sa logique, ne trouve meilleure réponse que la répression en criminalisant la harga. Une politique de répression totale qui pousse nos jeunes à fuir ne peut être une solution pour les retenir!»[88]

De leur côté, les autorités algériennes instrumentalisent la harga comme levier de négociation vis-à-vis de l'Espagne et de l'Italie, soit en réprimant les déplacements des personnes, soit en adoptant une attitude passive et en autorisant ainsi les départs. Les liens historiquement privilégiés entre les gouvernements d'Alger et de Rome ont favorisé l'étouffement de la harga en direction de la Sicile et de la Sardaigne, plus constante depuis les années 2000. Néanmoins, les passeurs assurant une part croissante de la harga non-algérienne à partir des côtes du pays depuis 2023, les départs irréguliers vers l'Italie se sont à nouveau accrus. Les investissements italiens dans les usines algériennes d'assemblage d'équipements militaires, les projets agricoles à grande échelle dans le Sahara et l'exploration et l'exploitation du gaz ont garanti des patrouilles plus régulières de la part de l'Algérie sur la route vers l'Italie comparée à la route vers l'ouest. Cependant, le nombre d'arrivées reprend à la hausse depuis 2024. Or, il ressort de la réponse du ministère italien de l'Intérieur

[88] Le Matin d'Algérie, Harga : «Le pouvoir feint d'ignorer un phénomène qui endeuille de nombreuses familles», selon le RCD, 11 juin 2023. Consulté le 2 mars 2025, https://lematindalgerie.com/harga-le-pouvoir-feint-dignorer-un-phenomene-qui-endeuille-de-nombreuses-familles-selon-le-rcd/

à une demande d'accès à l'information que la vaste majorité des arrivées en Sardaigne sont le fait d'Algérien.ne.s[89]:

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (13 Mai)
Arrivées d'Algérie	1,390	1,549	1,389	620	1,383	245
Arrivées d'Algérie en Sardaigne	1,378	1,544	1,383	599	1,383	245
Citoyens algériens débarqués en Sardaigne	1,363	1,496	1,365	588	1,366	241
Citoyens non-algériens débarqués en Sardaigne	15	48	18	11	17	4

Quant aux relations entre l'Algérie et l'Espagne, elles restent enclines aux conflits et à l'instrumentalisation de la migration. Longtemps, le jeu d'équilibriste de Madrid dans ses relations avec le Maroc et l'Algérie aura permis d'entretenir de bonnes relations avec les deux gouvernements. Pourtant, le marchandage de Rabat avec l'administration Trump en 2020 a rebattu les cartes. Le gouvernement américain a reconnu les revendications du Maroc sur le Sahara occidental occupé en échange de la normalisation des relations de Rabat avec l'occupation israélienne. L'Espagne a renoncé à soutenir l'indépendance du Sahara occidental et s'est ralliée au Maroc, en particulier après que ce dernier a intensivement instrumentalisé la migration aux frontières avec les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla[90].

En 2021, Alger a suspendu ses relations diplomatiques avec Rabat et a rompu ses liens officiels avec le gouvernement espagnol un an plus tard. Quoique l'Algérie ait discrètement réintégré son ambassadeur à Madrid en 2023 après 19 mois sans affectation, les relations sont

[89] Demande d'accès à l'information, Ministero dell'Interno italiano, 23 mai 2025.
[90] Algérie Press Service, Le Maroc pointé du doigt après l'assaut de 3700 migrants à l'enclave espagnole de Melilla, 6 mars 2022. Consulté le 1er décembre 2024, https://www.aps.dz/monde/136606-le-maroc-pointe-du-doigt-apres-la-tentative-de-3700-migrants-de-franchir-l-enclave-espagnole-de-melilla

restées tendues. Par conséquent, l'Algérie a cessé ses exportations d'énergie vers l'Espagne via deux gazoducs et les a entièrement redirigées vers l'Italie. Pour autant, et en dépit d'une gestion parfois laxiste de la harga sur les routes maritimes vers l'Espagne, la coopération bilatérale avec Madrid contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains perdure et s›est encore vue renforcée récemment, avec des consultations au plus haut niveau sur le sujet qui reprendront en 2025.

En attendant, les mesures d'écrasement aggravées prises par le Maroc à l'encontre de la harga en direction de l'Espagne ont suscité un énième changement dans la dynamique migratoire. En raison de la hausse du coût de la traversée à partir du Maroc, davantage de personnes, dont de nombreux Marocain.e.s, sont tentées de partir de l'Algérie. De ce fait, un nombre croissant de harraga marocain.e.s se sont fait arrêté.e.s par les autorités algériennes ces dernières années, puis placé.e.s en détention, traduit.e.s en justice et ensuite expulsé.e.s, rapporte Hassane Ammari, président de l'Association marocaine d'aide aux migrants en situation vulnérable (AMSV). «Nous traitons actuellement 479 dossiers de citoyen.ne.s marocain.e.s détenu.e.s en Algérie. Alors qu'en 2020, il n'y en avait que 96», précise M. Ammari, avant de poursuivre:

> «Si les migrant.e.s marocain.e.s sont capturé.e.s à la plage, on les accuse généralement de sortie illégale du territoire et on les condamne le plus souvent à une peine de 6 à 11 mois de prison. Les personnes identifiées comme des trafiquants ou accusées d'avoir orchestré la migration clandestine écopent d'une peine de 4 à 10 ans de prison.»[91]

Sur cette toile de fond, les expulsions de Marocain.e.s par les autorités algériennes via le poste frontalier terrestre entre la ville marocaine d'Oujda et Maghnia en Algérie ont grimpé en flèche depuis 2021. Leur nombre a atteint le chiffre vertigineux de 1112 au cours de la

[91] Entretien avec Hassane Ammari, Mai 2025.

période 2022-2024, note M. Ammari, précisant qu'avant la pandémie de COVID-19, le nombre de Marocain.e.s refoulé.e.s d'Algérie oscillait entre 100 et 150 personnes par an.

2.2 Le Maroc : Héritage postcolonial, enlisement

> *La révolution algérienne ne saurait se limiter aux frontières de l'Algérie*[92].
>
> **Houari Boumédiènne, 1963.**

Les relations algéro-marocaines étaient crispées depuis les années 1960. À maintes reprises, les deux États ont géré les crises en bouclant les frontières, en suspendant les relations diplomatiques, ainsi qu'en imposant des visas aux ressortissants respectifs ou qu'en instrumentalisant les migrations. Les sociétés de part et d'autre de la frontière sont intimement unies par des liens familiaux et communautaires solides, un dialecte commun et le commerce transfrontalier. Après des décennies de bras de fer entre les deux gouvernements pour l'hégémonie régionale, la frontière est actuellement lourdement militarisée et virtuellement scellée par une fortification frontalière étendue sur des centaines de kilomètres. Celle-ci comprend une barrière métallique de trois mètres de haut surmontée de fils barbelés du côté marocain, et une tranchée de quatre mètres de profondeur et de quatre mètres et demi de largeur, en partie remplie d'eau, du côté algérien.

Cette rivalité puise ses racines dans le colonialisme français et dans le heurt de deux systèmes politiques antagonistes. Le tracé actuel

[92] Khadija Mohsen-Finan, Algérie – Maroc : La frontière, pillier du récit national, OrientXXI, 23 janvier 2025. Consulté le 12 mars 2025, https://orientxxi.info/magazine/algerie-maroc-la-frontiere-pilier-du-recit-national,7939

de la frontière a été imposé par le traité de Lalla Maghnia en 1845, à la suite de la victoire des troupes françaises sur l'armée du sultan marocain, allié de l'émir algérien Abdelkader. Lors de l'accession du Maroc à l'indépendance en 1956, le soutien de la monarchie à la lutte anticoloniale de son voisin s'est dilué dans un nationalisme expansionniste. Rabat commença à revendiquer des territoires algériens, en particulier dans les wilayas de Béchar et de Tindouf, entretenant le mirage d'un «Grand Maroc». En 1961, le nouveau roi du Maroc, Hassan II, rencontra le président du gouvernement provisoire algérien en exil, Ferhat Abbas, et signa un document que le roi voulut utiliser pour renégocier «la question du Sahara algérien». Cependant, Abbas a dû être tenu à l'écart à la veille de l'indépendance. Le document n'a pas été approuvé par les nouveaux dirigeants de l'Algérie indépendante, Ahmed Ben Bella et Houari Boumédiène, eux aussi mus par le militarisme, le nationalisme et la recherche de rentes, étant donné les vastes réserves d'hydrocarbures du Sahara. «Désormais, Alger se réfère au droit international, et Rabat à l'histoire», note la journaliste Khadija Mohsen-Finan[93].

Aussitôt après la proclamation de l'indépendance, l'Algérie a accueilli les mouvements de résistance anticoloniaux. Le Congrès national africain de Nelson Mandela a établi un bureau à Alger dès 1963, imité par les mouvements d'indépendance de la Namibie, de la Guinée-Bissau, de l'Angola ainsi que d'autres pays. «Alger la Blanche est devenue Alger la Rouge», résume un documentaire de 2017[94]. Le Maroc est alors devenu «inquiet de la présence d'un régime révolutionnaire à sa frontière»[95], celui-ci affichant une rhétorique confiante. «La révolution algérienne ne saurait se limiter aux frontières de l'Algérie», déclarait Boumédiène au journal égyptien al-Ahram en

[93] Khadija Mohsen-Finan, Algérie – Maroc: La frontière, pillier du récit national, OrientXXI, 23 janvier 2025.
[94] Mohamed Ben Slama, La Mecque des révolutionnaires, ARTE France/CNC, 2017. Consulté le 10 avril 2025, https://www.youtube.com/watch?v=kaEkjnoValM&ab_channel=SalimOumeddour
[95] Jim Wolfreys, Ben Barka was a lost leader of the international Left (Ben Barka était un leader perdu de la gauche internationale), Jacobin, 18 mars 2024. Consulté le 12 mars 2025, https://jacobin.com/2024/03/ben-barka-morocco-colonialism-nationalism

1963. Cette année-là, le Maroc se lance dans une invasion militaire de l'Algérie qui sera plus tard surnommée «la guerre des sables». Alors que Cuba, l'Égypte et l'Union soviétique soutenaient l'Algérie avec des troupes, le Maroc restait relativement isolé et sollicitait le soutien d'Israël, qui fournissait à Rabat des armes, des moyens de surveillance et des entraînements au combat[96]. «La frontière a été définitivement délimitée par une convention signée à Rabat en 1972, ratifiée par l'Algérie en 1973 puis le Maroc, bien plus tard, en 1992[97]». Cependant, des tensions subsistent.

Manifestation à la frontière maroco-algérienne en février 2025
©AMSV

Le Maroc a envahi le Sahara occidental en 1975, réaction de l'Algérie qui a accueilli les réfugiés sahraouis à Tindouf et a reconnu la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Rabat a rompu ses relations avec l'Algérie en 1976 et cette dernière a refermé la

[96] *Ibid*.
[97] Khadija Mohsen-Finan, Algérie – Maroc: La frontière, pillier du récit national, OrientXXI, 23 janvier 2025.

frontière pour la deuxième fois après 1963[98]. En pleine «décennie noire» de l'Algérie, un nouveau bouclage des frontières fut imposé après l'attentat à la bombe perpétré dans un hôtel de Marrakech en 1994. Rabat a accusé les services de renseignement algériens d'être à l'origine de l›attentat et a imposé l'obligation de visa aux Algériens. En 2004 et 2005 respectivement, le Maroc et l'Algérie ont abrogé les dispositions relatives aux visas pour les citoyen.ne.s respectifs, avant que l'Algérie ne les réintroduise en 2024. La récente dégradation des relations entre les deux États est survenue lorsque le Maroc a entrepris, en 2020, de normaliser ses relations avec l'occupation israélienne. En 2021, Alger a de nouveau rompu ses liens avec Rabat après qu'un consortium de journalistes a divulgué l'ampleur de la pratique marocaine de l'espionnage des téléphones algériens par le biais des logiciels d'espionnage israéliens.

Parallèlement, les deux États ont à maintes occasions instrumentalisé la migration. Lors d'un incident ultra médiatisé, en 2005, un large nombre de personnes ont tenté de brûler les clôtures frontalières de Ceuta et Melilla. Cédant à la pression de l'Europe, le Maroc a arrêté des centaines de harraga et les a expulsés vers la frontière algérienne. Au moins 1500 personnes furent reconduites à la frontière. Depuis lors, les autorités algériennes expulsent régulièrement les non-Algérien. ne.s appréhendé.e.s vers les zones frontalières avec le Maroc et les contraignent à franchir la frontière.

Bien souvent, les autorités des deux pays ripostent à ces expulsions en reconduisant le groupe concerné, ou en interdisant l'entrée sur leur territoire respectif, coinçant ainsi les personnes sur la bande de terre située entre les deux fortifications frontalières. Cette pratique reste d'actualité depuis les années 2000 et est toujours aussi meurtrière. Les habitants et les autorités des deux côtés de la frontière décèlent régulièrement des cadavres dans les zones frontalières. Les autorités locales des villes voisines, telles que Maghnia, dans l'ouest de l'Algérie, peinent à assumer le nombre de morts. Ce n'est qu'en 2022

[98] Nabila Moussaoui, Le trabendo ou la mondialisation par la marge, Politique africaine No. 137, 2015, p. 117 – 128.

que les autorités de la ville de Maghnia ont alloué un terrain pour un nouveau cimetière, alors que la morgue de la ville continue d'être surchargée, encore et toujours[99].

[99] Maghreb Emergent, À la frontière algéro-marocain, traces des drames migratoires entraînés par sa militarisation, les prisons et les risques de mort, 16 mars 2024. Consulté le 12 mai 2025, https://maghrebemergent.net/a-la-frontiere-algero-marocaine-traces-des-drames-migratoires-entraines-par-sa-militarisation-les-prisons-et-les-risques-de-mort/

2.3 Mali: De l'intégration informelle à la militarisation

> *Alger ne parvient pas à concilier ses préoccupations sécuritaires avec une politique migratoire agile et réfléchie, guidée par le pragmatisme, la cohérence et le respect des droits de l'homme.* [100]
>
> **Raouf Farrah, 2020.**

Les anciennes routes commerciales sahariennes entre le nord du Mali et le sud de l'Algérie furent ravivées suite à l'indépendance de l'Algérie et devinrent le pilier de l'économie informelle de la région. La migration saisonnière de la main-d'œuvre malienne fit partie intégrante de l'économie du sud de l'Algérie. Les autorités algériennes ont traditionnellement adopté une approche plus pragmatique de la mobilité dans le sud, conscientes que la mobilité humaine et le commerce informel revêtent une fonction économique fondamentale dans les zones frontalières, conformément à ce qu'a souligné Farrah dans son rapport de 2020. La guerre dans le nord du Mali pendant les années 1990 avait incité de nombreux Malien.ne.s à se réfugier en Algérie, à s'installer dans les villes et villages proches de la frontière et à se servir de leurs liens communautaires en vue d'obtenir la citoyenneté algérienne:

> «L'Algérie a toléré la présence de Maliens [...] pour des raisons politiques. Elle a jugé que pour éviter un débordement de violence en provenance du nord du Mali à un moment où les forces de sécurité algériennes étaient mises à rude épreuve

[100] Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC), 2020.

> par leur propre «guerre civile», la meilleure politique était de maintenir de bonnes relations à la fois avec le gouvernement malien et les rebelles touaregs».[101]

Suite à la reprise du conflit armé dans le nord du Mali en 2012, l'État algérien a opté pour une approche axée davantage sur la sécurité et entamé la fortification et la militarisation de la frontière. L'armée a érigé une clôture électronique de 50 km de long près de la ville de Bordj Badji Mokhtar de même qu'un mur de sable qui s'étend aujourd'hui sur des centaines de kilomètres le long de la frontière. Les forces spéciales de l'armée ont été déployées et 13 nouvelles garnisons pour les unités de gendarmerie ont été créées dans les régions frontalières bordant le Mali[102]. Un camp provisoire a été construit dans la ville de Timiaouine pour faire face à l'arrivée de plus de 11,000 réfugié.e.s malien.ne.s. En 2020, les forces de sécurité algériennes ont placé une clôture de barbelés séparant les villes jumelles de Tinzaoutine, bloquant ainsi le franchissement de la frontière par les habitant.e.s et les commerçant.e.s. La clôture a été démantelée après une série de protestations «faisant partie d'une contestation plus large par les populations des deux côtés de la frontière sud de l'Algérie de la militarisation de la frontière, ayant exacerbé la marginalisation et l'exclusion sociale», et la mort d'un manifestant lors d'affrontements avec les forces de la sécurité. Quoi qu'il en soit, les frictions entre les locaux et l'État ne se sont jamais entièrement apaisées[103].

L'Algérie a procédé à des expulsions massives sommaires de Malien.ne.s dans les années 1980, mais n'a normalisé cette pratique que dans les années 2000. Les autorités ont alors commencé à expulser des Malien.ne.s et des personnes d'autres nationalités vers le Mali, via Tinzaoutine. Après le soulèvement de 2012 dans le nord du Mali, les

---

[101] *Ibid*.

[102] Oscar Nkala, Algeria seeks new border security systems as war clouds gather over Mali (L'Algérie cherche de nouveaux systèmes de sécurité aux frontières alors que la guerre s'annonce au Mali), DefenceWeb, 22 novembre 2012. Consulté le 20 décembre 2024, https://www.defenceweb.co.za/security/border-security/algeria-seeks-new-border-security-systems-as-war-clouds-gather-over-mali/?catid=87%3Aborder-security&Itemid=188

[103] Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma (Le dilemme migratoire de l'Algérie), Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC), 2020.

expulsions ont été réacheminées vers le Niger et se sont effectuées sporadiquement à la frontière malienne, jusqu'en 2017. Au cours des 15 mois suivants, l'Algérie a expulsé au moins 3100 personnes vers le Mali, selon Amnesty International[104]. Ces personnes étaient appréhendées partout dans le pays, puis conduites dans un centre de détention à Reggane, transportées en bus jusqu'à la frontière près de Bordj Badji Mokhtar et forcées, à la pointe du fusil, de franchir la frontière et de marcher jusqu'à la ville malienne d'In Khalil, située à 18 kilomètres de là.

Une manifestation avait été organisée en mars 2018 devant l'ambassade d'Algérie à Bamako par des Malien.ne.s expulsé.e.s, pour dénoncer leur refoulement. Depuis la pandémie, les expulsions vers le Mali ont pourtant carrément stoppé. L'OIM maintient les «retours volontaires» par avion et a ainsi expulsé 87 Malien.ne.s d'Alger vers Bamako en février 2023 et 149 personnes en février 2024[105]. En revanche, aucune expulsion par la frontière terrestre avec le Mali n'a été répertoriée ces dernières années, affirme Ousmane Diarra de l'Association malienne des expulsés (AME). Ce dernier détaille la situation:

> «Nous ne recevons à l'aéroport de Bamako que des vols en provenance de Tunisie, d'Algérie ou du Maroc avec des citoyen. ne.s malien.ne.s expulsé.e.s, tous ces vols étant organisés par l'OIM. Ce type de vol atterrit à Bamako jusqu'à trois fois par mois».[106]

Au mois d'avril 2025, les relations entre Alger et Bamako se sont envenimées davantage. Après que deux drones de surveillance ont été descendus des deux côtés de la frontière, et que les deux

---

[104] Amnesty International, Algérie: Forcés à partir: Histoires de migrants victimes d'injustices en Algérie, 20 décembre 2024. Consulté le 25 novembre 2024, https://www.amnesty.org/fr/documents/mde28/9512/2018/fr/

[105] OIM, Returning home: A journey of dignity and hope (Retour chez soi: Un voyage de dignité et d'espoir) 17 juillet 2024. Consulté le 1er décembre 2024, https://mena.iom.int/stories/returning-home-journey-dignity-and-hope

[106] Entretien avec Ousmane Diarra, novembre 2024.

gouvernements aient invoqué des violations de souveraineté commises par l'armée de l'autre, l'Algérie a fermé son espace aérien au trafic aérien en provenance et à destination du Mali, et a rappelé son ambassadeur. Cette nouvelle dégradation des relations est attendue de longue date. Dans les années 2000, le président Bouteflika a tenté à maintes occasions d'assurer la sécurité au-delà des frontières méridionales de l'État. Il a institutionnalisé la coopération avec les voisins de l'Algérie en créant, avec le Mali, la Mauritanie et le Niger, un comité militaire conjoint, le Centre d'État-Major Commun Opérationnel Conjoint (CEMOC) à Tamanrasset en 2010. Au début de la guerre dans le nord du Mali en 2012, l'Algérie s'est imposée comme médiateur entre Bamako et les rebelles touaregs sous l'égide de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Le gouvernement algérien a facilité l'accord de paix d'Alger de 2015 conclu entre la CMA et le gouvernement de Bamako, accord qui a réglé le conflit, du moins provisoirement.

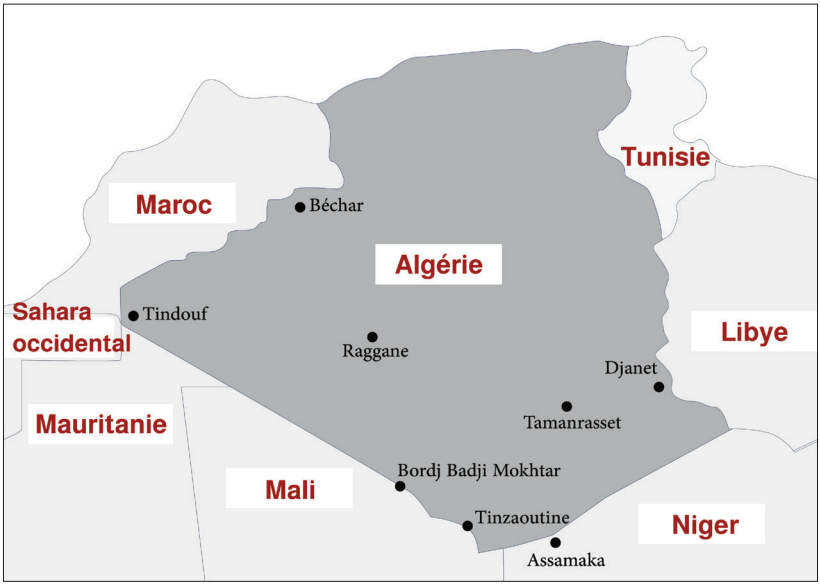

Les coups d'État militaires au Mali en 2020 et 2021 mettaient graduellement fin à la gestion conjointe de l'instabilité dans le nord

du pays par Alger et Bamako. La junte militaire d'Assimi Goïta a résilié les accords d'Alger en janvier 2024, a rendu le CEMOC inopérant, s'est alliée au groupe de mercenaires russes Wagner et a lancé à l'été 2024 une attaque conjointe avec Wagner contre des rebelles touaregs à Tinzaoutine, à proximité de la frontière algérienne. Des images grotesques, devenues virales à l'époque, montrent des soldats algériens observant les bombardements de l'autre côté de la frontière. La junte de Goïta conteste fermement l'accueil régulier par l'Algérie de personnalités de l'opposition malienne, dont celles affiliées à la CMA désormais regroupée, tandis que la présence de troupes Wagner à sa frontière constitue une «ligne rouge» pour Alger[107]. Avec cette récente escalade des événements, l'Algérie est désormais clairement déchue de son ancien statut de garant de la sécurité dans le Sahel. Brûler les frontières entre l'Algérie et le Mali était autrefois une pratique répandue et largement approuvée par les autorités des deux pays. L'instabilité et la flambée de violence ont désormais converti de vastes zones frontalières en zones interdites et ultra-militarisées.

[107] Raouf Farrah, Algérie-Mali : chronique d'une rupture annoncée, Twala, 10 avril 2025. Consulté le 11 avril 2025, https://twala.info/fr/a-chaud-actualite-algerienne/algerie-mali-chronique-dune-rupture-annoncee/

2.4 Niger: The Deportation Routine

> *L'industrie de l'illégalité est productive: elle reproduit perpétuellement son objet d'intervention sous des formes encore plus affligeantes, ce qui conduit ensuite à son renforcement*.[108]
>
> **Ruben Anderson, 2016.**

Les relations entre le Niger et l'Algérie ont été façonnées pendant des décennies par deux sujets principaux: les migrations et le transport du gaz fossile. En 2002, les deux gouvernements se sont engagés à explorer, avec le Nigeria, la possibilité de construire un gazoduc reliant les vastes réserves de gaz fossile du Nigeria aux consommateurs européens. Le Gazoduc trans-saharien (TSGP) s'étendrait sur plus de 4100 kilomètres, dont 2310 en Algérie, 1037 au Nigeria et 841 au Niger. Les négociations ont stagné à plusieurs reprises et n'ont été relancées qu'en 2024, lorsque le Premier ministre nigérien Ali Mahamane Lamine Zeine est arrivé à Alger, accompagné de sept ministres, pour mener des négociations avec les responsables algérien.ne.s concernant le TSGP et l'établissement d'une zone de libre-échange.[109]

[108] Ruben Andersson, Europe's failed 'fight' against irregular migration: ethnographic notes on a counterproductive industry (L'échec de la «lutte» européenne contre la migration irrégulière: notes ethnographiques sur une industrie contre-productive), Journal of Ethnic and Migration Studies, LSE Research Online, 2016, p. 8. Consulté le 4 mars 2025, https://eprints.lse.ac.uk/64882/1/__lse.ac.uk_storage_LIBRARY_Secondary_libfile_shared_repository_Content_Andersson%2C%20R_Europe%27s%20failed%20fight_Andersson_Europe%27s%20failed%20fight_2016.pdf

[109] Fayçal Metaoui, Une importante délégation ministérielle nigérienne à Alger, RFI, 14 août 2024. Consulté le 30 novembre 2024, https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240813-une-importante-d%C3%A9l%C3%A9gation-minist%C3%A9rielle-nig%C3%A9rienne-%C3%A0-alger

Deux mois après le sommet bilatéral, le Ministre algérien de l'énergie Mohamed Arkab a annoncé que les deux gouvernements s'étaient mis d'accord pour faire avancer le projet de gazoduc, affirmant que les études techniques étaient en cours d›actualisation[110].

Or, depuis avril 2025, les médias nigériens et le gouvernement de Niamey, désormais proches des régimes militaires du Mali et du Burkina Faso, reprochent sans ambages aux autorités algériennes leurs pratiques d'expulsion vers l'Assamaka. En effet, les officiel.le.s nigérien.ne.s ont régulièrement tancé l'Algérie pour avoir expulsé des non-Nigérien.ne.s vers le Niger depuis 2017, sans que cela n'aboutisse à quoi que ce soit. En avril 2024, l'ambassadeur d'Algérie au Niger fut convoqué par le gouvernement au vu de la «nature violente» des expulsions, «pratiquées au mépris des règles», ont déclaré des officiel.le.s dans les médias locaux[111]. Le ton de Niamey vis-à-vis d'Alger s'est encore raidi depuis avril 2025, lorsque les représentant.e.s de l'État nigérien se sont opposé.e.s aux dernières expulsions de l'Algérie en brandissant la menace d'un retrait du projet TSGP.

Un accord de rapatriement facilitant l'expulsion des Nigérien.ne.s d'Algérie a été conclu en décembre 2014 entre l'Algérie et le Niger. Cet accord faisait écho à la mort de 92 personnes dans le désert nigérien en 2013 et à la multiplication des femmes et des enfants nigériens dans les villes algériennes, pratiquant la mendicité dans les rues. Le même mois, plus de 3000 personnes ont été expulsées d'Algérie vers Assamaka[112]. La quasi-totalité des personnes expulsées étaient des femmes et des enfants. Alors que les autorités ont justifié les expulsions comme un moyen de lutter contre les réseaux de

---

[110] Zhor Hadjam, Nouvel élan pour un projet stratégique, 1er octobre 2024, El Watan, p. 6.

[111] Alarme Phone Sahara, Expulsions de migrants d'Algérie vers le Niger, 26 avril 2024. Consulté le 1er décembre 2024, https://alarmephonesahara.info/fr/blog/posts/expulsions-de-migrants-d-algerie-vers-le-niger-l-ambassadeur-d-algerie-convoque-au-ministere-des-affaires-etrangeres-du-niger-en-reponse-aux-nombreuses-expulsions-violentes-de-migrants-de-son-territoire

[112] Abdoulaye Massalaki, Algeria and Niger start repatriation of 3,000 illegal migrants (L'Algérie et le Niger commencent le rapatriement de 3 000 migrants illégaux), Reuters, 10 décembre 2014. Consulté le 3 février 2025, https://www.reuters.com/article/us-niger-algeria/algeria-and-niger-start-repatriation-of-3000-illegal-migrants-idUSKBN0JO23W20141210/

mendicité, Niamey avait elle-même appelé à de telles expulsions. Lors d'une rencontre en 2017 avec des chercheurs d'Amnesty, le ministre de l'Intérieur du Niger, Mohamed Bazoum, a prétendu que les réseaux de mendicité étaient «responsables de la véhiculation d'une image péjorative du Niger à l'étranger» et que les retours forcés dissuaderaient les personnes de migrer de manière irrégulière vers l'Algérie[113].

Poste frontière d'Assamaka, 2023
© Alarme Phone Sahara

L'accord d'expulsion de 2014 a débouché sur une coopération harmonieuse en 2015, mais lorsque l'Algérie a procédé à des expulsions massives vers Assamaka en 2016, Niamey s'y est immédiatement opposée. Depuis 2017, les autorités expulsent également de plus en plus de non-Nigérien.ne.s vers le Niger, instaurant un modèle d'application des convois dits «officiels» et «non-officiels». Les convois officiels impliquent une coopération avec les autorités nigériennes. Après avoir transféré les personnes en déplacement appréhendées dans les villes d'Algérie dans des convois de bus jusqu'à Tamanrasset, celles-ci sont détenues dans un centre

[113] Amnesty International, Forcés à partir: Histoires de migrants victimes d'injustices en Algérie, 20 décembre 2024.

de rétention géré par la gendarmerie avant d'être emmenées dans des camions jusqu'à Assamaka et confiées aux autorités nigériennes, à l'OIM et à des groupes d'aide humanitaire. Quant aux convois non-officiels, ils rassemblent principalement des non-Nigérien.ne.s qui seront expédié.e.s par camion de Tamanrasset au soi-disant «Point zéro» de la frontière et seront alors forcés de marcher 15 kilomètres jusqu'à Assamaka, le plus souvent pendant la nuit. Le porte-parole de l'APS, Moctar Dan Yaye, expose la manière dont les autorités ont géré les expulsions non-officielles:

> «En 2021, des petits panneaux de direction ont été installés par l'OIM et les autorités locales tout le long de la route menant du Point zéro à Assamaka, à 15 kilomètres de là. Désormais, on trouve tous les 500 mètres un panneau indiquant la direction d'Assamaka, afin que les gens cessent de se perdre dans le désert.»[114]

Cette installation se veut également une réponse à la hausse annuelle des expulsions au cours des dernières années. Après que le ministre algérien de l'Intérieur a déclaré en 2018 que 27,000 personnes avaient été expulsées depuis 2015, les autorités ont expulsé plus de 14,000 personnes pour la seule année 2018[115]. Les autorités d'Assamaka étant à plusieurs reprises débordées par le nombre d'expulsions, des ONG et l'OIM, fournisseur de services dans le cadre du régime frontalier, ont ouvert des bureaux dans la ville d'Agadez et à Assamaka, un village qui ne compte que 1500 habitants. L'APS est présente dans la région depuis 2018, tandis que MSF gère un établissement de soins dans le village. Face à l'arrivée incessante d'un grand nombre de personnes expulsées, l'ONG italienne Cooperazione Internazionale aura inauguré une installation à Assamaka en 2023, fournissant une assistance à 3500 personnes dans le cadre d'un projet cofinancé par

---

[114] Entretien avec Moctar Dan Yaye, Septembre 2024/Mars 2025.

[115] Achira Mammeri, L'Algérie a rapatrié 27,000 migrants subsahariens : «Nous avons le droit de préserver notre sécurité», Tout sur l'Algérie, 22 mars 2018. Consulté le 3 décembre 2024, https://www.tsa-algerie.com/lalgerie-a-rapatrie-27-000-migrants-subsahariens-nous-avons-le-droit-de-preserver-notre-securite/, et ; RFI, Algérie : les expulsions de migrants subsahariens se prolongent, 11 août 2019. Consulté le 2 février 2025, https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190811-algerie-niger-expulsions-migrants-subsahariens-assamaka

le gouvernement italien. En 2020, l'OIM a facilité la mise en place d'un poste fixe de police des frontières, également financé par le gouvernement italien. Il a remplacé un poste mobile transporté par camion, précédemment déployé à Assamaka et également assuré par l'OIM[116].

Cependant, à Assamaka, on dénombre de plus en plus de personnes qui ont été interpellées en Tunisie, ensuite renvoyées en Algérie, à nouveau interpellées du côté algérien de la frontière, pour finalement être expulsées vers le Niger, une pratique qui se généralise à cette frontière. «Ces expulsions en chaîne s'effectuent régulièrement depuis le début de l'année 2024», confirmant Dan Yaye. Les autorités nigériennes ont également normalisé ce qu'on appelle les «contre-refoulements». Face aux urgences humanitaires récurrentes à Assamaka provoquées par les pratiques d'expulsion de l'Algérie, les forces de sécurité nigériennes se sont mises à filtrer systématiquement les personnes en fonction de leur origine. Les ressortissant.e.s des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou de l'Alliance des États du Sahel (AES) - la confédération du Niger, du Mali et du Burkina Faso, créée en 2023 - se voient autorisé.e.s à entrer. Les personnes d'autres nationalités sont renvoyées en Algérie. «Cela concerne les ressortissant.e.s du Bangladesh et du Yémen», indique Azizou Chehou de l'APS117. Les ressortissant.e.s du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad ou du Soudan sont ainsi également concerné.e.s, rajoute une source travaillant dans le secteur humanitaire à Niamey[118].

[116] L'OIM, IOM supports safe migration with new police post at Niger's border with Algeria (L'OIM soutient la migration sûre avec un nouveau poste de police à la frontière du Niger avec l'Algérie), 17 octobre 2020. Consulté le 4 décembre 2024, https://niger.iom.int/news/iom-supports-safe-migration-new-police-post-nigers-border-algeria

[117] Entretien avec Azizou Chehou, Mars 2025.

[118] Entretien anonyme, Septembre 2024.

2.5 Tunisia: La frontière semi-perméable de

> *La projection de la souveraineté révolutionnaire à l'international, cette force transgressive et émancipatrice, a laissé la place à une souveraineté qui ne se projette que pour revenir sur elle-même. Incapable de transcender les rivalités intra-maghrébines, cette souveraineté est devenue limitée, chauviniste et machiavélienne.* [119]
>
> **Thomas Serres, 2019.**

Dès l'indépendance de l'Algérie, les zones frontalières avec la Tunisie ont été un carrefour des mobilités et des échanges transfrontaliers, les sociétés des deux côtés de la frontière étant intimement interconnectées par des liens familiaux solides et des activités économiques transfrontalières. Les Algérien.ne.s sont le pilier de l'industrie du tourisme côtier en Tunisie, mais se déplacent également pour le tourisme médical à Tunis. Des dizaines de cliniques et d'établissements de santé assurent des traitements intensifs aux patient.e.s en provenance d'Algérie et de Libye. L'Algérie et la Tunisie accordent à leurs ressortissant.e.s respectifs une exemption de visa et des conditions préférentielles en ce qui concerne la durée de séjour autorisée. Le commerce informel à travers la frontière est généralement toléré par les autorités et englobe un large éventail de services et de biens, en partie grâce à une taxation moins lourde en Algérie pour de nombreux produits et à la complémentarité de la

[119] Thomas Serres, Algérie, où est ta révolution africaine? Jadaliyya, 14 mars 2019.

production des industries locales. Néanmoins, les politiques des deux gouvernements ont entretenu une désintégration économique et ont freiné la croissance du commerce formel, une lacune que les deux gouvernements prétendent désormais prendre très au sérieux.

Un geste particulièrement symbolique a été la réouverture, en août 2024, de la ligne ferroviaire reliant la ville d'Annaba, dans l'est de l'Algérie, à Tunis, et ce après 30 ans d'interruption[120]. La ligne ferroviaire périphérique entre Constantine en Algérie et Haïdra, au gouvernorat tunisienne de Kasserine, serait également à l'étude en vue d'une relance. Les deux gouvernements ont également réactivé des initiatives visant une stimulation de la coopération économique et le développement des zones frontalières. En 2024, une nouvelle commission bipartite pour le développement des régions frontalières, composée des gouverneurs de cinq wilayas algériennes et de sept gouvernorats tunisiennes, tenait sa première session. Les deux pays se sont engagés à coopérer dans la lutte contre les incendies, à établir une zone de libre-échange et à élaborer des programmes bilatéraux de formation professionnelle destinés aux Algérien.ne.s employé.e.s dans le secteur du tourisme tunisien et aux Tunisien.ne.s dans le secteur pétrolier algérien[121].

Mais la priorité dans les relations bilatérales durant ces dernières années était la coordination accrue des représailles intensifiées contre les sans-papiers, menées par les deux États sur leurs territoires respectifs depuis 2023. Auparavant, la grande majorité des personnes en déplacement traversaient l'Algérie pour se rendre en Tunisie, soit en quête d'un emploi, soit en route vers la Libye ou l'Italie. Lorsque les autorités tunisiennes se sont ralliées à l'approche intransigeante de leurs voisins à l'égard des sans-papiers et qu'elles se sont mises à mener des raids réguliers contre les personnes en déplacement

[120] Radio Algérienne, Train Tunisie-Algérie : lancement officiel ce samedi, 8 août 2024. Consulté le 2 mai 2025, https://news.radioalgerie.dz/fr/node/50014

[121] Algérie Press Service, Le développement des régions frontales algéro-tunisiennes « au cœur des priorités », 31 janvier 2024. Consulté le 9 décembre 2024, https://www.aps.dz/algerie/166076-la-feuille-de-route-du-developpement-des-regions-frontalieres-algero-tunisiennes-au-coeur-des-priorites

en 2023, les reconduites massives à la frontière avec l'Algérie ou la Libye se sont également normalisées. L'Algérie a réagi à cette nouvelle réalité à sa frontière nord-est en renforçant la présence sécuritaire et en procédant à des refoulements, ainsi qu'à des expulsions massives, vers le Niger ou la Libye.

D'après l'OMCT, la Tunisie a expulsé plus de 9000 personnes vers l'Algérie au cours de la simple année 2024, tandis qu'une autre vague d'expulsions vers la wilaya algérienne de Tebessa a eu lieu en avril et mai 2025. Si la première expulsion de ce type vers l'Algérie a été observée en juillet 2023, elles sont depuis devenues une pratique régulière. En revanche, «les déplacements forcés et les expulsions vers l'Algérie n'interviendraient qu'en cas de saturation des centres de détention en Libye et ne s'inscriraient pas dans une coopération clairement établie avec l'Algérie[122].» Jusqu'en 2023, la Garde nationale tunisienne n'avait procédé à de telles expulsions que dans des cas isolés[123]. Les forces de sécurité algériennes poursuivent la gestion des déplacements irréguliers à la frontière avec la Tunisie, en vue d'empêcher l'entrée de personnes. Cela se fait par des actions dissuasives - en tirant en l'air lorsque des groupes de harraga sont détectés - ou en assistant les personnes à retourner en Tunisie, comme l'ont confirmé l'OMCT et une personne interviewée à Tunis.[124]

Cette situation d'urgence permanente nouvellement instituée pour les personnes en déplacement à la frontière algéro-tunisienne attise la violence et l'exploitation par des acteurs non-étatiques, et s'avère souvent fatale. En 2024, au moins 38 cadavres ont été décelés dans les zones proches de la frontière, dont 12 Syriens et 21 personnes

[122] OMCT, Les routes de la torture : Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie, Volume 2, 2024.

[123] En 2015, dix personnes détenues au centre de rétention d'Ouardia à Tunis ont été reconduites vers la frontière algérienne, tandis que 53 personnes ont été expulsées de force de Sfax vers la Libye en 2019. OMCT, Les routes de la torture: Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie, Volume 1, mai 2025. Consulté le 1er mars 2025, https://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2024/05/Migration-et-torture-Pages-EN-OMCT.pdf

[124] Entretien anonyme, Avril 2025.

originaires de pays africains[125]. Dès 2024, l'OMCT a également lancé un cri d'alarme concernant la vulnérabilité des personnes en déplacement face aux violences sexuelles, aux enlèvements et à la traite des êtres humains par des groupes criminels, mais aussi face au risque d'être abusé.e.s par des agents des services de sécurité algériens. Au bout de deux ans et demi de répression hyper-médiatisée contre les personnes en déplacement, l'État tunisien est passé d'une «politique du non-accueil[126]» passive à une approche calquée sur le modèle algérien: la dispersion géographique systématique des personnes en déplacement et le recours à de représailles sévères et fréquentes. La Tunisie a, elle aussi, fait des sans-papiers une sorte de levier de négociation dans la lutte contre-révolutionnaire pour le pouvoir et les rapports avec les puissances étrangères.

[125] OMCT, Les routes de la torture: Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie, Volume 3, 2024.

[126] Sophie-Anne Bisiaux, Politique du non-accueil en Tunisie, FTDES/Migreurop, juin 2020. Consulté le 5 mai 2025, https://ftdes.net/rapports/ftdes.migreu.pdf

2.6 Libye: La frontière silencieuse

> *Les centres de détention de Ghadamès sont un véritable enfer.*[127]
>
> **Source humanitaire travaillant dans le secteur humanitaire, 2025.**

À l'instar de la frontière avec la Mauritanie, la frontière entre l'Algérie et la Libye reste un angle mort. Le grand public ne dispose que de peu d'informations sur cette frontière, sa fortification, le commerce transfrontalier ou le mouvement des harraga. La frontière silencieuse de l'Algérie a fait l'objet depuis 2011 d'une sécurisation et d'une militarisation similaires à celles des frontières méridionales et occidentales du pays. Le soulèvement de 2011 en Libye, qui s'est mué en une longue série de guerres et de conflits armés, a incité le gouvernement algérien à fortifier cette frontière et à y installer des infrastructures de surveillance. L'attaque terroriste meurtrière contre le site gazier d'In Amenas en 2013 a encore confirmé cette tendance; les assaillants sont entrés dans la région via le territoire libyen.

De ce fait, en 2012, les autorités algériennes ont entrepris d'ériger un mur de sable le long de la frontière avec la Libye, en partie équipé d'une surveillance électronique et s'étendant sur des centaines de kilomètres au sud de la ville libyenne de Ghadamès[128]. Les autorités

[127] Entretien anonyme, Février 2025.
[128] Querine Hanlon/Matthew M. Herbert, order Security Challenges in the Grand Maghreb, US Institute of Peace (Les défis de la sécurité des frontières au Grand Maghreb), US Institute of Peace, 2015. Consulté le 20 décembre 2024, https://www.files.ethz.ch/isn/191018/PW109-

de l'ouest de la Libye ont, pour leur part, dressé un mur de sable parallèle à celui de l'Algérie. En 2023, les milices libyennes, affiliées au Gouvernement d'unité nationale de Tripoli, ont signalé l'installation d'observatoires de surveillance électronique à la frontière avec la Tunisie et, en 2025, elles y ont déployé des troupes afin de procéder à des patrouilles régulières. Par contre, on ne sait que peu de choses sur les efforts de la Libye pour fortifier la frontière avec l'Algérie, alors que la zone autour de Ghadamès et la ville de Debdeb du côté algérien de la frontière restent une véritable plaque tournante pour les mobilités transfrontalières.

Depuis 2023, les personnes en déplacement interceptées près de la frontière tunisienne par les forces de sécurité algériennes font non seulement l'objet d'expulsions massives vers le Niger, mais aussi vers Ghadamès. Une source travaillant dans le secteur humanitaire[129] a confirmé que la première expulsion avérée de ce type remontait au printemps 2024. Selon cette source, dès le début de l'année 2025, au moins 100 personnes étaient détenues dans le centre de garde-frontières de la ville, sans qu'il soit possible de confirmer si les personnes détenues dans ce centre avaient été arrêtées en Libye ou expulsées d'Algérie. Entre début 2024 et février 2025, pas moins de 1800 personnes ont été refoulées d'Algérie vers Ghadamès après leur arrestation par les forces de sécurité algériennes près de la frontière tunisienne.

Dans le mois de mai 2024, 37 Syrien.ne.s étaient arrêté.e.s près de la ville de Debdeb par les forces de sécurité algériennes, dépouillé.e.s de tous leurs biens et conduit.e.s à In Amenas où ils étaient jugé.e.s pour entrée illégale sur le territoire, selon l'ONG Shoaa for Human Rights, basée à Londres[130]. Après avoir passé cinq jours dans un centre

Border-Security-Challenges-in-the-Grand-Maghreb.pdf

[129] Entretien anonyme, Mars 2025.

[130] SHOAA pour les droits humains, Un sort inconnu attend des centaines de migrants syriens détenus dans les prisons algériennes, 12 décembre 2024. Consulté le 20 décembre 2024, https://shoaa.org/fr/un-sort-inconnu-attend-des-centaines-de-migrants-syriens-detenus-dans-les-prisons-algeriennes/

de détention géré par la gendarmerie à In Amenas, le groupe a été détenu dans la ville d'Illizi pendant trois mois, puis transféré au centre de détention de Sidi el-Houari à Oran et réuni avec d'autres Syrien.ne.s déjà incarcéré.e.s là-bas. En septembre 2024, ce groupe, comprenant désormais 71 Syrien.ne.s, a été ramené en bus à Debdeb, conduit à la frontière, débarqué dans le désert et contraint de marcher jusqu'à Ghadamès. Ces quelques témoignages sur les expulsions offrent un rare aperçu de la situation à cette frontière, où les forces de sécurité algériennes appliquent des politiques similaires à celles qu'elles mènent aux frontières avec le Mali, le Niger et le Maroc. Les autorités algériennes devraient maintenir pour l'instant une approche axée sur la sécurité à la frontière libyenne, étant donné que l'instabilité politique et les affrontements armés entre les forces libyennes rivales devraient se poursuivre.

3.0 LA COOPÉRATION ENTRE ÉTATS

> *Prototype de l'État rentier, l'Algérie profite d'un contexte international favorisant la maximisation de ses rentes géopolitiques: la rente sécuritaire, la rente des hydrocarbures et la rente migratoire.* [131]
>
> **Salim Chena, 2011.**

Depuis le sommet ministériel de Berlin en 1991, généralement considéré comme le point de départ de la «lutte coordonnée à l'échelle européenne contre la migration irrégulière[132]», l›UE et ses États membres sont parvenus à établir des cadres de coopération en matière de «gestion des migrations» en partie exhaustifs avec presque tous les États voisins du sud et de l'est du bloc, à l'exception de deux pays: l'Algérie et la Syrie. L'Algérie est réputée extrêmement réticente à s'intégrer officiellement dans le régime frontalier européen. Elle refuse presque systématiquement de participer aux projets financés par l'Europe en matière de «gestion des frontières», terme désigné ci-après par «coopération entre États pour la répression de la circulation». Les autorités algériennes se sont néanmoins largement engagées dans le secteur du régime frontalier, ayant adopté des

[131] Salim Chena, Portée et limites de l'hégémonie algérienne dans l'aire sahélo-maghrébine, In : Hérodote 2011/3, n° 142. Consulté le 4 mars 2025, https://shs.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-108?lang=fr&tab=texte-integral

[132] Fabian Georgi, Migrationsmanagement in Europa (Gestion des migrations en Europe), VDM Verlag Dr. Müller, Saarbrücken, 2007.

discours et des politiques similaires à ceux promus par l'UE et ses affiliés, et ayant usé de la migration comme carte de négociation vis-à-vis des pays du Nord global et dans leurs relations avec certains de leurs voisins africains.

Affiche de campagne électorale, Oran 2024
© Sofian Philip Naceur

Nonobstant la «conformité passive de l'Algérie avec la politique européenne en matière d'immigration et d'asile»[133] et sa collaboration circonspecte avec les autorités européennes à cet égard, les responsables gouvernementaux ont, pendant des décennies, entretenu une rhétorique tiers-mondiste concernant les politiques d'externalisation des frontières de l'UE en Afrique du Nord. La réticence de l'Algérie à s'engager trop étroitement ou officiellement avec l'UE est également motivée par l'intégration particulièrement active du

[133] Salim Chena, Portée et limites de l'hégémonie algérienne dans l'aire sahélo-maghrébine, Hérodote 2011/3, 142.

Maroc dans le régime frontalier de l'UE, ce que l'UE a récompensé en accordant à Rabat des financements, des subventions ou des prêts importants au cours des dernières décennies. Les responsables algériens sont également «convaincus que la coopération extérieure pourrait être une source d'instabilité régionale et affecter la sécurité intérieure», affirment Federica Zardo et Chiara Loschi dans un document d'orientation[134].

Sous la présidence de Tebboune et le commandement du Général de l'armée Chanegriha, l'État a toutefois amorcé un revirement prudent et a élargi sa coopération bilatérale (anti-)migratoire avec l'Italie, l'Allemagne, l'OIM et des agences de l'UE telles que Frontex, ainsi qu'avec la Ligue des États arabes (LEA). La section suivante retracera l'évolution de cette coopération au cours des dernières décennies (chapitre 3.1) et dressera une cartographie des projets et programmes correspondants pertinents pour la coopération de l'Algérie avec l'UE et ses États membres en matière de répression de la mobilité. À cet égard, il convient de souligner la (non-)coopération de l'Algérie en matière de retours (chapitre 3.2), la fourniture d'équipements à la police algérienne par des entreprises européennes (chapitre 3.3), les formations policières destinées aux officier.e.s/officières (chapitre 3.4) et le rôle de l'OIM et du HCR dans les divers régimes frontaliers algériens (chapitre 3.5).

[134] Federica Zardo/Chiara Loschi, EU-Algeria (non)cooperation on migration: A tale of two fortresses ((non)coopération UE-Algérie en matière de migration: l'histoire de deux forteresses), 2020.

3.1 Une intégration circonspecte dans le régime frontalier de l'Europe

> *Les principes de souveraineté et de non-ingérence font partie intégrante de la culture politique algérienne et ont contribué à asseoir la légitimité de l'État.*[135]
>
> **Federica Zardo/Chiara Loschi, 2020.**

Le fondement de l'engagement de l'Algérie en matière de coopération (anti-) migratoire avec l'UE est l'accord d'association UE-Algérie de 2002, entré en vigueur en 2005. Cet accord prévoit une structure organisationnelle commune à plusieurs niveaux, des réunions annuelles du Conseil d'association UE-Algérie et le Dialogue informel UE-Algérie sur la migration et la mobilité. Ce dernier s'est généralement tenu une fois par an, à Alger ou à Bruxelles[136]. Au cours des dernières décennies, les autorités algériennes ont toutefois persisté à se montrer particulièrement réticentes à s'engager dans des programmes officiels de l'UE en matière de coopération (anti-)migratoire. Mais en 2024, l'UE a validé que l'Algérie et le bloc européen avaient consolidé leur «engagement sur la migration», à la suite d'une «demande de soutien renforcé pour le retour volontaire des migrant.e.s

[135] *Ibid*.
[136] Commission européenne, réponse à l'enquête parlementaire E-003670/2022, déposée par la députée européenne Özlem Demirel, 23 janvier 2024. Consulté le 15 mai 2024, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2022-003670-ASW_FR.pdf

résidant en Algérie vers leur pays d'origine[137]» de la part de l'Algérie.

L'Algérie participe à deux programmes régionaux financés par l'UE au titre de l'Instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI). Le premier, intitulé «Protection, retour et réintégration des migrants» (MPRR Afrique du Nord), est mis en œuvre par l'OIM et axé sur les «retours volontaires». L'autre concerne la coopération policière régionale et est dirigé par l'Interpol, avec pour objectif de lutter contre les réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains et le trafic de migrants[138]. Alors que le programme MPRR en Algérie doit être sensiblement renforcé en termes de budget alloué, aucun des projets menés dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF) ne cible exclusivement l'Algérie. L'État ne participe qu'à des projets régionaux de grande envergure, dont le MPRR, et refuse toujours de participer aux projets de «gestion des frontières» financés par l'UE. Zardo et Loschi expliquent en détail les raisons pour lesquelles l'Algérie a initialement approuvé l'EUTF avant de se retirer du programme:

> «Le revirement algérien est doublement lié à la forte composante de gestion des frontières du volet Afrique du Nord du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, en contradiction flagrante avec le veto algérien sur la coopération en matière de frontières [...], et aux externalités jugées négatives du programme de l'UE. Une dynamique similaire transparaît dans

[137] Conseil de l'Union européenne, Migratory situation on the Western Mediterranean and Atlantic routes, Presidency paper 12988/24 (Situation migratoire sur les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique, document de la présidence 12988/24), Bruxelles, 13 septembre 2024. Consulté le 27 novembre 2024, https://www.statewatch.org/media/4582/eu-council-emwp-2024-09-20-3-western-med-atlantic-route-12988-24.pdf

[138] En 2023 et 2024, le MPRR a soutenu le « retour volontaire » facilité par l'OIM de 8550 personnes et a reçu des fonds d'une valeur de 85,6 millions d'euros, tandis que le projet Interpol (5 millions d'euros) consiste à «renforcer les capacités techniques des services répressifs pour enquêter sur les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains et les poursuivre». Commission européenne, réponse à l'enquête parlementaire E-003042/2024, déposée par la députée européenne Özlem Demirel, 14 avril 2024. Consulté le 15 mai 2024, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2024-003042-ASW_EN.html

> la réaction algérienne à la signature de l'accord UE-Turquie sur l'immigration de 2016, qui a redirigé les flux migratoires vers la route de la Méditerranée centrale et a soumis les autorités algériennes à une forte pression. Dans un premier temps, le ministère de l'Intérieur a affirmé que l'Algérie avait besoin d'un soutien extérieur. [...] Cependant, dès que cette demande a donné lieu à une offre de l'UE visant à renforcer la collecte d'informations conjointes le long des frontières subsahariennes, les autorités algériennes sont revenues sur leur proposition et ont refusé de coopérer.»[139]

Malgré tout, le gouvernement algérien prend part à des forums financés par l'UE qui font avancer les échanges informels sur les politiques (anti-) migratoires et permettent de former les agents des forces de l'ordre et les responsables civils. Ainsi, les autorités algériennes sont bien impliquées dans plein d'activités de coopération régionale organisées dans le cadre de projets bilatéraux et de programmes gérés par des organismes de l›UE, des agences onusiennes ou affiliées à l›ONU, ou encore des organisations internationales. Elle coopère avec:

- **l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)**
- **L'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)**
- **le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)**
- **l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)**
- **l'Interpol**
- **la Ligue des États arabes (LEA)**
- **l'OIM (chapitre 3.5)**
- **le HCR (chapitre 3.5)**

[139] Federica Zardo/Chiara Loschi, EU-Algeria (non)cooperation on migration: A tale of two fortresses ((non)coopération UE-Algérie en matière de migration : l'histoire de deux forteresses), 2020.

L'UE n'accorde aucun financement direct à l'État algérien. «Le soutien financier de l'UE aux programmes couvrant l'Algérie est principalement acheminé par l'intermédiaire de partenaires internationaux plutôt que directement au gouvernement algérien», a déclaré la Commission européenne dans sa réponse à une enquête parlementaire menée par Özlem Demirel, eurodéputée du parti allemand Die LINKE[140]. Une des organisations chargées de la mise en œuvre du projet EUROMED financé par le NDICI, l'ICMPD, basée à Vienne, a confirmé dans une réponse à une demande de presse que l'Algérie avait participé à des conférences entre pairs organisées dans le cadre de ce projet[141]. Toutefois, l'Algérie n'a déposé aucune demande pour les projets de petite envergure proposés aux États participant à ce programme et, selon l'ICMPD, ne s'engage donc que timidement dans ce programme.

Les officiel.le.s algérien.ne.s assistent néanmoins régulièrement à des conférences et à des forums d'échange informels sur la coopération (anti-)migratoire, notamment les éditions 2018 et 2024 de la Conférence de Vienne sur les migrations organisée par l'ICMPD et la Conférence annuelle sur la gestion des frontières de l'UE organisées par ce dernier en 2023 et 2024[142]. L'Algérie est également membre du Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat), financé par l'UE, une structure informelle de concertation et de coopération gérée par l'ICMPD, qui rassemblait 57 États d'Europe et d'Afrique depuis 2006. Les officiel.le.s algérien.ne.s participent en outre à des événements dirigés par Frontex, ce que l'agence a confirmé en réponse à une demande de l'eurodéputée Demirel, ainsi que la montre le tableau ci-dessous[143]:

[140] Commission européenne, réponse à l'enquête parlementaire E-000521/2025, déposée par la députée européenne Özlem Demirel, 2 avril 2025. Consulté le 15 mai 2024, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2025-000521-ASW_EN.html

[141] Email, ICMPD, 10 janvier 2025.

[142] *Ibid*.

[143] Frontex, Réponse à l'enquête parlementaire réf. Ares(2025)2314733, déposée par l'eurodéputée Özlem Demirel, 21 mars 2025.

Activité	Date	Lieu
Atelier conjoint Frontex-Afripol sur l'analyse des risques et la criminalité transfrontalière	9 septembre 2019	Alger, Algérie
1ère conférence euro-arabe sur la sécurité des frontières	1er - 2 décembre 2021	Amman, Jordanie
Atelier conjoint Frontex-CMAI sur le respect des droits de l'homme aux frontières	6 septembre 2022	Le Caire, Égypte
Atelier régional conjoint sur la fraude documentaire et les frontières	22 - 24 novembre 2022	Varsovie, Pologne
Atelier Frontex-Afripol sur les droits fondamentaux	15 mai 2023	En ligne
Atelier sur la lutte contre le trafic d'armes à feu organisé dans le cadre du programme EMPACT «Armes à feu» conjointement par le Portugal, Frontex et NAUSS	23 - 25 mai 2023	Hammamet, Tunisie
2ème atelier sur la lutte contre le trafic d'armes à feu en partenariat avec NAUSS	17 - 19 juillet 2024	Varsovie, Pologne
2ème conférence euro-arabe sur la sécurité des frontières	16 - 17 octobre 2024	Lisbonne, Portugal
7ème réunion du groupe de travail euro-arabe sur la coopération en matière de gestion et de sécurité des frontières	21 janvier 2025	Lisbonne, Portugal

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'Algérie participe toutefois à des projets de coopération entre États visant à étouffer la mobilité, même si ce n'est que dans une mesure limitée par rapport à d'autres États ciblés par l'UE et ses affiliés. Dans sa réponse à la demande de Demirel, l'agence Frontex souligne que l'Algérie bénéficie du Projet de l'UE pour la sécurité des frontières 'EU4BorderSecurity', un programme de renforcement des capacités financé par l›UE dans son voisinage méridional, et qu›elle a pris part à des activités

régionales organisées par divers partenaires, notamment le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur (CMAI) - une institution clé de la Ligue arabe - et l'organe scientifique du CMAI, l'Université arabe Naif pour les sciences de la sécurité (NAUSS), basée en Arabie saoudite.

La NAUSS est non seulement une université d'élite qui propose des études dans le domaine de la défense et de la sécurité sur son campus de Riyad, mais qui organise encore des programmes de formation et des événements informels d'échange sur la coopération entre États en matière de répression de la mobilité. En 2022, l'OIM et la NAUSS ont conjointement créé le Centre arabe de coopération technique sur la migration et la gestion des frontières (ACTC-MBM) et ont approuvé la deuxième phase du projet en 2025, avec un budget prévisionnel de 6 millions de dollars américains jusqu'en 2029[144]. Le champ d'action du centre s'étend de la collecte de données et de la gouvernance des migrations au renforcement des capacités et aux échanges informels entre gouvernements. L'Algérie a signé un protocole d'accord avec la NAUSS et, en avril 2025, a accueilli à Alger une conférence de haut niveau réunissant plus de 150 participants, intitulée «Colloque scientifique sur les méthodes d'enquête et de surveillance dans la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des êtres humains», co-organisée par l'OIM, la NAUSS et l'Algérie.[145]

Les autorités algériennes coopèrent également avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et ont participé à deux programmes de formation régionaux: le projet d'Échange d'informations sur la lutte contre le terrorisme et réponses de la justice pénale CT-INFLOW, qui aborde des questions telles que la lutte contre le terrorisme, le cyberterrorisme, la «communication

[144] OIM, L'OIM et la NAUSS renforcent la coopération régionale en matière de migration et de gouvernance des frontières, 13 mai 2015. Consulté le 16 mai 2025, https://www.iom.int/fr/news/loim-et-la-nauss-renforcent-la-cooperation-regionale-en-matiere-de-migration-et-de-gouvernance-des-frontieres

[145] OIM, Arab experts convene in Algiers for high-level scientific forum on combating migrant smuggling and human trafficking (Des experts arabes se réunissent à Alger pour un forum scientifique de haut niveau sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains), 16 avril 2025. Consulté le 16 mai 2025, https://mena.iom.int/news/arab-experts-convene-algiers-high-level-scientific-forum-combating-migrant-smuggling-and-human-trafficking

stratégique pour lutter contre les contenus extrémistes en ligne» et la «lutte contre les infiltrations terroristes aux frontières[146]»; et aussi le volet policier du projet EUROMED, comprenant des événements et des formations sur le trafic de drogue, la migration irrégulière et le financement du crime[147]. L'Algérie a également pris part au Groupe de contact pour la Méditerranée centrale à la fin des années 2010, un forum d›échange informel désormais disparu, et participe activement à des programmes de coopération en matière de traite des êtres humains avec l›Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ces programmes incluent des formations, des ateliers et des événements d'échange entre les responsables des forces de l'ordre. Pendant des années, les activités de l'ONUDC en Algérie ont été principalement menées en coopération avec le Royaume-Uni[148]. En 2024, l'ONUDC a lancé un nouveau programme de formation (financé et soutenu par le Royaume-Uni) destiné aux officiel.le.s algérien.ne.s sur les «techniques d'enquête visant à démanteler les réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains et le trafic de migrant.e.s»[149].

[146] Dans le cadre du programme CT-INTFLOW entre le CMAI et le CEPOL, ce dernier a animé en 2019 à Zéralda un atelier destiné à 20 officiers/officières de la Gendarmerie nationale algérienne sur le thème de la «collecte de renseignements en sources ouvertes OSINT». Atelier organisé en pleine période de soulèvement du Hirak, cela a suscité des spéculations ultérieures quant à l'utilisation éventuelle par les autorités des connaissances acquises dans le cadre de ce programme lors de la répression de la mobilité en 2019 et 2020. Des ateliers similaires ont été organisés par l'Office fédéral allemand de police criminelle (le Bundeskriminalamt BKA) en 2013, 2017 et 2018, tous proposant des formations sur la collecte de renseignements à partir de sources ouvertes (OSINT) à l'intention des autorités policières algériennes. Privacy International, The EU training regime teaching neigbours how to spy (Le programme de formation de l'UE qui apprend à ses voisins à espionner) 10 novembre 2020. Consulté le 12 mars 2025, https://privacyinternational.org/long-read/4289/revealed-eu-training-regime-teaching-neighbours-how-spy, et ; Bundestagsdrucksache 19/892, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 23 février 2018, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/19/008/1900892.pdf

[147] CEPOL, Réponse à l'enquête parlementaire E-003041/2024, déposée par l'eurodéputée Özlem Demirel, 5 mars 2025.

[148] L'Algérie et le Royaume-Uni coopèrent depuis des années sur des questions telles que la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains, et ont lancé un dialogue stratégique en 2020. La collaboration en matière de lutte contre le terrorisme s'est renforcée après l'attaque d'In Amenas en 2013, au cours de laquelle des employés d'une coentreprise de BP avaient été pris en otage.

[149] UNODC, Algeria, UNODC and the UK launch a new project on special investigative techniques to dismantle human trafficking and migrant smuggling criminal networks (l'Algérie,

Dans le cadre de sa coopération bilatérale (anti-)migratoire avec l'Algérie, le Conseil fédéral suisse facilite les visites d'échange de délégations gouvernementales algériennes en Suisse (pour exemple, en avril 2024) et a alloué des fonds à des projets liés à la migration en Algérie. En réponse à une demande de presse, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) suisse a déclaré que le gouvernement à Berne avait alloué 291,866 euros à un projet mené par le Conseil italien pour les réfugiés en 2014 et 2015 afin de soutenir «l'élaboration de propositions législatives et administratives dans le domaine de la migration mixte». La Suisse a également versé 20,000 euros à un projet mené par l'ICMPD (d'un budget total de 117,000 euros) et implémenté par le Conseil italien pour les réfugiés en 2011, comprenant des «formations et des voyages d'étude» destinés aux «principaux acteurs institutionnels [...] sur la protection internationale, le système d'asile et la gestion des migrations»[150].

l'ONUDC et le Royaume-Uni lancent un nouveau projet sur les techniques d'enquête spéciales pour démanteler les réseaux criminels de traite des êtres humains et de trafic de migrants), 13 novembre 2024. Consulté le 16 mai 2025, https://www.unodc.org/romena/en/press/2024/November/press-release_-algeria--unodc--and-the-uk-launch-a-new-project-on-special-investigative-techniques-to-dismantle-human-trafficking-and-migrant-smuggling-criminal-networks.html

[150] Email, Secrétariat d'État aux migrations (SEM) suisse, 7 mars 2025.

3.2 La (non-)coopération de l'Algérie en matière de retour

> *Cette politique [de migration coloniale] a donné lieu à une série de mesures, de décrets, de lois et d'administrations qui oscillaient entre la sélection des organismes migrants et l'organisation globale de la société coloniale et postcoloniale des deux rives de la Méditerranée, toujours au service de la métropole*. [151]
>
> **Wael Garnaoui/Montassir Sakhi, 2024.**

Outre le dialogue informel UE-Algérie sur la migration et la mobilité, le gouvernement algérien souscrit à une multitude de mécanismes de coopération bilatérale avec les gouvernements européens, notamment avec la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni. L'Algérie est engagée depuis 2013 dans un dialogue bilatéral informel sur la migration avec la Suisse, adapté afin de garantir la mise en œuvre de l'accord de rapatriement signé par les deux États en 2006. L'Algérie a également conclu des accords bilatéraux de réadmission des migrants avec l'Allemagne (1999), l'Italie (2000), l'Espagne (2004) et le Royaume-Uni (2006). Un accord signé en 2008 avec la France prévoit non seulement des dispositions relatives aux expulsions forcées, mais aussi une collaboration en matière de

[151] Wael Garnaoui/Montassir Sakhi, De la colonisation à la Schengenisation, Fondation Rosa Luxemburg, 2024.

politiques (anti-)migratoires et de lutte contre la traite des êtres humains.

Or, les autorités algériennes sont généralement jugées très récalcitrantes à coopérer avec les États européens en matière de retour forcé des Algérien.ne.s. Elles ont maintes fois utilisé les demandes de réadmission des migrant.e.s comme monnaie d'échange dans leurs négociations diplomatiques avec l'Europe. À la différence des États voisins tels que le Maroc et la Tunisie, les consulats algériens en Europe ont depuis longtemps pour habitude de refuser de délivrer des documents de voyage aux Algérien.ne.s visé.e.s par une mesure d'expulsion.

La France est fréquemment confrontée à ce genre de situation. La quasi-totalité des Algérien.ne.s résidant en Europe s'installent en France, et les responsables politiques français.es tiennent récurremment des propos jugés offensants par le gouvernement algérien. L'Algérie a accru sa coopération avec les autorités françaises en matière d'expulsions en 2023: 2562 Algérien.ne.s ont été refoulés cette année-là, contre 1882 en 2022[152]. En 2024, le gouvernement algérien a réagi au soutien apporté par la France aux revendications du Maroc sur le Sahara occidental en retardant la délivrance des documents de voyage aux Algérien.ne.s faisant l'objet d'une mesure d'expulsion. En mars 2025, l'Algérie a suspendu toute collaboration avec les villes de Marseille, Montpellier et Nice, et a annulé les rendez-vous consulaires pour les Algérien.ne.s détenu.e.s, vraisemblablement en réaction aux tensions entre les deux gouvernements suite à l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal à Alger[153].

Les expulsions forcées d'Algérien.ne.s de l'Italie vers l'Algérie sont minimes et ne concernaient que 22 personnes en 2023,

[152] Radio M, Malgré une météo défavorable : la «harga» ne faiblit pas, Algeria Watch, 26 février 2024. Consulté le 25 février 2025, https://algeria-watch.org/?p=91919

[153] Tristan Cavert, Tensions Paris-Alger: l'Algérie suspend ses relations consulaires avec la ville de Nice, Le Journal du Dimanche, 11 mars 2025. Consulté le 14 mars 2025, https://www.lejdd.fr/International/tensions-paris-alger-lalgerie-suspend-ses-relations-consulaires-avec-la-ville-de-nice-155863

comparativement aux 187 personnes expulsées vers le Maroc et 2308 vers la Tunisie, selon un rapport de 2024[154]. Les chiffres fournis par le ministère italien de l'Intérieur (voir tableau ci-dessous) en réponse à une demande d'accès à l'information révèlent un décalage entre le nombre annuel des décisions d'expulsion émises par les autorités et le nombre réel d'expulsions forcées (à noter que le chiffre fourni par le ministère de l'Intérieur ne correspond pas au nombre susmentionné):[155]

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (20 Mai)
Mesures d'éloignement du territoire national prises (Algérien.ne.s)	1,805	1,976	1,948	1,040	1,673	495
Total des retours d'Algérien.ne.s	10	7	26	67	54	31
Retours 'volontaires'	0	0	0	0	0	0

Pour ce qui est de l'Allemagne et de la Suisse, les procédures d'expulsion se sont effectuées plus facilement ces dernières années, une tendance également imputable à la stabilité des relations diplomatiques de l'Algérie avec ces deux gouvernements. Alors que seul.e.s 57 Algérien.ne.s avaient été expulsé.e.s de force de l'Allemagne vers l'Algérie en 2015, leur nombre est passé à 504 en 2017, et représentait 474 en 2023 et 546 en 2024[156]. La «coopération de la Suisse avec l'Algérie dans le domaine des retours ne fonctionne désormais pas seulement de manière satisfaisante, mais excellente», a déclaré le gouvernement suisse dans une réponse de 2024 à une

[154] National Guarantor for the Rights of Persons Deprived of Personal Liberty (Garant national des droits des personnes privées de liberté personnelle), Rapport au Parlement 2023, 2024. Consulté le 16 mai 2025, https://www.garantenazionaleprivatiliberta.it/gnpl/resources/cms/documents/08589d7a0aed913593c3e31312e11347.pdf

[155] Demande d'accès à l'information, Ministero dell'Interno italiano, 23 mai 2025.

[156] Bundestagsdrucksache 20/14946, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 11 février 2025, Berlin. Consulté le 16 mai 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/20/149/2014946.pdf

motion parlementaire[157]. Le SEM suisse a fait savoir, en réponse à une demande de presse, que l'accord de rapatriement de 2006 ne couvrait que les retours sur des vols réguliers. Pourtant, en 2023, des vols charters pour les expulsions vers l'Algérie furent organisés pour la toute première fois[158]. En 2018, les gouvernements à Berne et d'Alger ont resserré leur coopération en la matière, aboutissant à une hausse annuelle substantielle des expulsions à partir de 2019. Entre 2021 et 2024, 1399 Algérien.ne.s ont été refoulé.e.s vers l'Algérie, contre 740 personnes pour la période 2007-2017.[159]

Par le même email, le SEM a confirmé qu'entre 2022 et 2024, 252 Marocain.e.s ont été expulsé·e·s vers le Maroc dans le cadre d›«expulsions maritimes», exécutées en coopération avec la France. En revanche, le SEM dément que des expulsions maritimes vers l'Algérie n'aient jamais été menées à bien. En 2024, et en dépit d›une coopération plutôt harmonieuse en matière d'expulsions, un vol charter entre Genève et Alger a été annulé au pied levé. Cette situation a donné lieu à des rapports suggérant que l'Algérie avait bloqué l'expulsion en guise de réponse à une série d'articles racistes parus dans des médias suisses qualifiant les Algérien.ne.s de «criminel.le.s».[160]

La (non-) coopération du gouvernement algérien au retour de ses citoyen.ne.s demeure perçue comme une stratégie visant à exercer une pression sur les gouvernements européens. En définitive, cependant, en refusant de faciliter la libération des Algérien·ne·s

[157] Motion 23.3032, Réponse du Conseil fédéral suisse à une motion parlementaire déposée par le PLR, 10 mai 2023. Consulté le 10 mars 2024, https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20233032

[158] Email, Staatssekretariat für Migration (Le Secrétariat d' État aux migrations 'SEM' suisse), 4 mars 2025.

[159] Interpellation 17.3796, Réponse du Conseil fédéral suisse à une interpellation parlementaire, 15 novembre 2017. Consulté le 10 mars 2025, https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173796

[160] Antonio Fumagalli, Ein Ausschaffungsflug nach Algerien wird kurzfristig verschoben. Weil das Regime über die Schweiz verärgert ist? («Un vol d'expulsion vers l'Algérie est reporté au pied levé. Parce que le régime est en colère contre la Suisse?»), Neue Zürcher Zeitung, 12 avril 2024. Consulté le 1er décembre 2024, https://www.nzz.ch/schweiz/sonderflug-nach-algerien-kurzfristig-verschoben-aus-politischen-gruenden-ld.1824050

détenu.e.s dans les centres de détention européens, le gouvernement algérien instrumentalise leur sort à des fins politiques. Cette politique ne permet pas de contrer efficacement la tendance des capitales européennes à soutenir davantage les revendications du Maroc sur le Sahara occidental, mais tente plutôt de dissimuler l'absence de réponses efficaces de l'Algérie à cette question. Ces refus témoignent donc d'une paralysie, et non d'une volonté politique.

3.3 Équiper la police: le mirage du transfert de technologie

> *Une régulation par des expulsions cycliques mais aussi par une mise sous pression de la présence, au point de générer une "économie de la répression" dont profitent les agents chargés de la pratiquer.*[161]
>
> **Ali Bensaâd, 2009.**

Stimulée par la croissance substantielle des revenus des hydrocarbures depuis le début des années 2000, l'Algérie a profondément modernisé son appareil militaire et policier. Le pays a accéléré ses importations de matériel militaire et de sécurité en provenance de Russie, de Chine, de Corée du Sud, d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays, et a construit des usines d'assemblage d'équipements dans toute l'Algérie. En créant des usines d'assemblage de véhicules militaires, policiers et civils, les autorités tentent de minimiser la dépendance à l›égard des importations de biens stratégiques, tout en créant des emplois et en facilitant le transfert de technologies. En conséquence, de nombreuses usines pour la fabrication des équipements militaires et d'une large gamme de véhicules militaires et civils ont été construites en Algérie depuis les années 2000. Cependant, la plupart de ces installations restent très dépendantes de la fourniture de pièces détachées par des partenaires étrangers, réduisant ainsi les objectifs déclarés d›industrialisation et de transfert de technologie à de belles paroles.

[161] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, Paris 2009, p. 37.

En 2008, après la signature d'un accord de 10 milliards d'euros sur les armes et la sécurité entre l'ex-président Bouteflika et l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel, le fournisseur d'armes allemand Rheinmetall a inauguré une usine d'assemblage de chars polyvalents «Fuchs» et «Boxer» à Aïn Smara, près de Constantine, en coopération avec le ministère algérien de la Défense[162]. Le gouvernement allemand a approuvé à partir de 2011 l'exportation de kits pour véhicules blindés d'une valeur de 2 milliards d'euros, destinés à être assemblés dans l'usine. À Sétif, une usine d'assemblage d'hélicoptères, gérée par une coentreprise de la société italienne Leonardo et du ministère algérien de la Défense, est en cours de construction depuis 2020[163]. Les usines fabriquant des véhicules et des équipements pour la police et la gendarmerie algériennes revêtent toutefois une importance particulière au regard de la répression constante exercée par l'Algérie à l'encontre des harraga.

Conformément à l'accord conclu en 2008, le géant allemand de l'automobile Daimler a implanté trois usines de fabrication de véhicules Mercedes Benz à Tiaret, à Rouiba (Alger) et à Oued Hamimine (Constantine). Entre sa mise en service officielle en 2014 et 2022, l›usine de Tiaret gérée par la Société algérienne de fabrication de véhicules de marque Mercedes Benz (SAVAF-MB) a assemblé un total de 18,265 transporteurs Sprinter de différentes éditions, et 10,985 véhicules '4x4' de la Classe G de Mercedes Benz[164]. Les autorités de police et de gendarmerie algériennes sont désormais largement équipées de ces véhicules, qu'elles déploient pour des raids contre les personnes en déplacement, mais aussi pour la répression des manifestations - comme lors du soulèvement du Hirak en 2019 et 2020, où des fourgons de police de type Sprinter ont été rangés

[162] Akram Kharief, Le saga du Boxer IFV en Algérie, Mena Defence, 29 octobre 2019. Consulté le 16 mai 2025, https://www.menadefense.net/la-saga-du-boxer-ifv-en-algerie/

[163] Abdelkrim Amarni, Des hélicoptères seront fabriqués à Sétif, L'expression, 26 mars 2019. Consulté le 17 mai 2025, https://www.lexpressiondz.com/nationale/des-helicopteres-seront-fabriques-a-setif-312615

[164] Algérie Press Service, Tiaret : livraison de 562 véhicules de marque Mercedes Benz Fabrication à l'usine d'Ain Bouchekif, 27 juin 2022. Consulté le 2 décembre 2024, https://www.aps.dz/regions/141883-tiaret-livraison-de-562-vehicules-de-marque-mercedes-benz-fabriques-a-l-usine-d-ain-bouchekif

presque sans relâche dans les villes algériennes ou employés pour bloquer les autoroutes afin d'empêcher les gens de se joindre aux manifestations organisées dans les centres urbains. SAVAF-MB est une coentreprise réunissant Daimler et l'État algérien, avec une part majoritaire de 51 % pour ce dernier. La société fournit également des bus aux écoles publiques, des ambulances aux services du ministère de la Santé et des véhicules indispensables à l'activité des entreprises publiques.

Images promotionnelles d'une Classe G
© SAPPL-MB

L'accord de 2008 a également abouti à la création de la Société algérienne pour la production de poids lourds de marque Mercedes Benz (SAPPL-MB), qui exploite une usine d'assemblage de camions militaires à Rouiba. Les actionnaires sont le ministère algérien de la Défense (17%), la Société nationale des véhicules industriels (34%) et Daimler (49%, initialement en coopération avec le fonds d'investissement émirati Aabar). La société a été lancée en 2012, est entrée en production en 2015 et monte divers camions militaires de la marque Daimler. La troisième usine de Constantine fournit des moteurs diesel à la SAPPL-MB et à la SAVAF-MB. La SAPPL-MB, en particulier, reste très dépendante de l'approvisionnement en pièces détachées en provenance d'Allemagne, dont l'exportation requiert

une approbation gouvernementale - ces pièces étant jugées comme des biens militaires en vertu de la loi allemande.

Une autre usine d'assemblage, établie en tant que coentreprise entre l'État algérien et l'entreprise allemande spécialisée dans l'électronique militaire et dans la défense Hensoldt, est aussi pertinente à des fins de contrôle des migrations. La Société commune algérienne de fabrication de systèmes électroniques SPA à Sidi Bel Abbès, dans l'ouest de l'Algérie, fabrique des produits optroniques[165]. Hensoldt produit des équipements tels que des radars de surveillance, des caméras thermiques et des dispositifs de vision nocturne. Toutefois, on ne sait pas exactement ce que fabrique l'usine de Sidi Bel Abbès. Dans sa réponse à une demande de presse, la succursale allemande de Hensoldt a décliné toute autre information concernant ses activités en Algérie[166].

[165] Hensoldt, Annual report: Combined management report and consolidated financial statement 2023, 2024 (Rapport annuel : Rapport de gestion combiné et états financiers consolidés 2023, 2024). Consulté le 1er février 2025, https://annualreport.hensoldt.net/resource/PDF/HENSOLDT_GB_Finance_E_2023.pdf

[166] Email, Hensoldt, 20 mars 2025.

3.4 Former la police: L'Axe Rome-Berlin en plein essor

> *L'armée et la police constituent les piliers du régime. Une armée et une police qui, encore une règle dont il faudra se souvenir, sont conseillées par des experts étrangers.*[167]
>
> **Frantz Fanon, 1961.**

Les autorités policières algériennes - et plus particulièrement la police nationale, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), et son subordonné, la Direction de la police des frontières et de l'immigration (PAF) - sont depuis longtemps amenées à coopérer avec les agences de sécurité européennes. Outre sa coopération avec le CEPOL et l'Interpol par le biais de projets financés par l'UE, l'Algérie a reçu des formations et des équipements de la part de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne. Dès 2006, les autorités algériennes ont largement collaboré avec les services de police espagnols et français en matière de répression de la mobilité, et ont conclu un accord pour lutter conjointement contre l'immigration clandestine avec le Centre national de renseignement espagnol[168]. En 2018, la police espagnole a formé au moins 336 policier.e.s algérien.ne.s «au contrôle des frontières et à la lutte contre le terrorisme», au moment où les deux gouvernements ont paraphé un

[167] Frantz Fanon, The wretched of the earth (Les Damnés de la terre), Grove Press, New York, 1963, p. 172.

[168] Ali Bensaâd, L'immigration en Algérie: Une réalité prégnante et son occultation officielle, Paris 2009, p. 38.

accord portant sur la création d'une unité d'enquête conjointe visant à entraver la harga et à prévenir le terrorisme[169].

Néanmoins, l'Algérie a multiplié ces dernières années ses projets de formation avec les États membres de l'UE, en particulier avec l'Allemagne et l'Italie. En janvier 2025, le ministre algérien de l'Intérieur, Brahim Merad, et son homologue italien, Matteo Pianteozzi, ont signé un protocole bilatéral autorisant des activités de formation dans l'École supérieure de police algérienne «Ali Tounsi», et dans les écoles de police italiennes. L›accord inclut des échanges de bonnes pratiques et des formations de formateurs/formatrices, et se concentre sur la «lutte contre la migration illégale, le trafic de drogue et les réseaux de criminalité organisée»[170]. En réponse à une demande d'accès à l'information soumise en mars 2025, le ministère italien de l'Intérieur a refusé de divulguer d'autres détails concernant le protocole de formation ou ses stipulations, invoquant des préoccupations touchant à la sécurité et à l'ordre publics[171].

Quant aux autorités policières allemandes, elles ont proposé des formations, des visites d'échange et des équipements à la DGSN et à la PAF algériennes depuis les années 2000. À l'instar des projets de formation menés dans de nombreux autres pays, la Police fédérale allemande coopère principalement avec l'Algérie sur des projets relatifs à la sécurité des aéroports et à la détection des fausses pièces d'identité, des documents et des certificats, notamment des visas. Les mesures appliquées par la Police fédérale allemande en faveur de l'Algérie entre 2014 et 2018 sont répertoriées dans le tableau ci-dessous:

[169] InfoMigrants, Spain-Algeria form joint efforts against illegal immigration (L'Espagne et l'Algérie unissent leurs efforts contre l'immigration clandestine), 22 mai 2018. Consulté le 24 mars 2025, https://www.infomigrants.net/en/post/9377/spainalgeria-form-joint-effort-against-illegal-immigration

[170] Algérie Press Service, Algérie-Italie : signature d'un protocole de coopération en matière de formation policière, 29 janvier 2025. Consulté le 5 février 2025, https://www.aps.dz/algerie/182190-algerie-italie-signature-d-un-protocole-de-cooperation-en-matiere-de-formation-policiere

[171] Demande d'accès à l'information, Ministero dell'Interno italiano, 12 mai 2025.

Activité	Date	Partenaire	Lieu
Visite d'information à l'aéroport de Francfort-sur-le-Main[172]	13 – 15 octobre 2014	PAF	Francfort-sur-le-Main
Formation dans le domaine de la lutte contre la fraude documentaire (prévue)	2014		Algérie
Formation dans le domaine de la lutte contre la fraude documentaire (prévue)	2014		Algérie
Assistance en équipement: Technologie d'inspection des documents (50 compte-fils / 75 lampes à main UV, prévu)	2014		
Assistance en équipement: Technologie de contrôle de documents (75 appareils de visualisation de documents avec sacoche, prévu)[173]	2014		
Formation de base sur les contrôles d'identité de la police[174]	4 – 11 septembre 2018	PAF	Algérie
Assistance à la formation: Sécurité des documents et des certificats[175]	23 – 25 avril 2018	PAF	
Financement d'un audit planifié par la société VERIDOS pour renforcer l'expertise en matière d'évaluation de la qualité du site local de fabrication de documents d'identité	26 – 29 octobre 2018	PAF	Algérie
Assistance en équipement: 50 lunettes médico-légales, 100 lunettes pliables[176]	2018	PAF	

[172] Bundestagsdrucksache 18/3979, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 9 février 2015, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/18/039/1803979.pdf

[173] Bundestagsdrucksache 18/2286, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 5 août 2014, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/18/022/1802286.pdf

[174] Bundestagsdrucksache 19/5521, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 6 novembre 2018, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/19/055/1905521.pdf

[175] Bundestagsdrucksache 19/3782, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 13 août 2018, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/19/037/1903782.pdf

[176] Bundestagsdrucksache 19/8783, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 27 mars 2019, Berlin. Consulté le 13 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/19/087/1908783.pdf

Or, les programmes de formation de la Police fédérale destinés à la DGSN et à la PAF sur la fraude documentaire se sont substantiellement amplifiés depuis 2019, selon une enquête auprès du Bundestag allemand déposée par la députée Clara Bünger de Die LINKE, évoquée ci-dessous[177]:

Année	Activité	Partenaire
2019	Formation de base sur la sécurité des documents et des certificats	PAF
2019	Équipement pour les cours de formation (50 lunettes médico-légales, 100 lunettes pliables)	PAF
2019	Formation de base sur les contrôles d'identité de la police	PAF
2019	Tâches générales de la police fédérale; formation aux premiers secours	PAF
2019	Échange d'informations et d'expériences concernant les retours; atelier conjoint	DGSN
2020	Livraison de 3 appareils d'imagerie thermique	PAF
2020	Livraison de 20 appareils de contrôle de documents	DGSN
2023	Basic training on document and certificate security; document specialist	DGSN
2023	Formation sur les documents et les certificats (niveau avancé); formation multilatérale des formateurs pour le réseau AFRIPOL (avec des officiels d'autres pays bénéficiaires)	DGSN
2024	Cours multiplicateur pour la sécurité des documents et des certificats	DGSN
2024	Échange d›informations et d›expériences concernant les retours; élaboration d›un programme de formation destiné aux personnels d'escorte	DGSN
2024	Voyage d'étude : enquête/coordination d'enquête en matière de lutte contre la criminalité	DGSN
2024	Visite d'une délégation de 5 membres de la direction/ échange sur des thèmes policiers	DGSN

[177] Bundestagsdrucksache 20/15109, Réponse du gouvernement fédéral allemand à une enquête parlementaire déposée par DIE LINKE, 13 mars 2025, Berlin. Consulté le 20 mars 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/20/151/2015109.pdf

La Police fédérale allemande a en outre facilité deux sessions de formation régionales financées par l'UE, une réunion d'expert.e.s et une conférence sur la sécurité des documents et des certificats, auxquelles des officiel.le.s de la DGSN avaient assisté. Ces événements étaient organisés en Égypte, en Algérie, au Ghana et en Tunisie entre 2022 et 2024 pour Afripol, le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine[178]. Le deuxième organe de police allemand actif dans les cadres de formation et d'échange avec l'Algérie est l'Office fédéral de police criminelle (Bundeskriminalamt, BKA), une autorité de police dotée de compétences en matière de renseignement. La coopération a été mise en place depuis les années 2000, mais elle concerne principalement la formation des officiel.le.s de la DGSN dans des domaines tels que la neutralisation des explosifs, la technologie médico-légale et les questions relatives à la sécurité de l'État, au détriment des sujets concernant la migration.

Les autorités algériennes ont, quant à elles, manifestement acquis de nouvelles aptitudes grâce à la formation offerte par les officiel.le.s allemands. Ainsi, elles appliquent des contrôles de sécurité plus rigoureux pour les vols internationaux dans les aéroports algériens. Avant de passer dans la passerelle, puis avant l'embarquement, les pièces d'identité et les visas sont méticuleusement contrôlés par ce que l'industrie de la «gestion des frontières» appelle un.e «agent.e de deuxième ligne». Conformément à la formation dispensée par l'ICMPD aux autorités pakistanaises chargées du contrôle des frontières au cours des dernières années, ces points de contrôle de deuxième ligne «sont dotés d'agent.e.s formé.e.s et équipé.e.s d'outils médico-légaux avancés pour détecter les documents de voyage frauduleux».[179]

---

[178] *Ibid*.

[179] ICMPD, ICMPD efforts led to 16% increase in preventing irregular migration from Pakistan (Les efforts de l'ICMPD ont conduit à une augmentation de 16 % de la prévention de la migration irrégulière en provenance du Pakistan), 6 février 2025. Consulté le 17 mars 2025, https://www.icmpd.org/news/icmpd-efforts-led-to-16-increase-in-preventing-irregular-migration-from-pakistan-fia-report

3.5 Les prestataires de services de contrôle des migrations de l'ONU

> *Ayant été interdite de tout travail de développement en Algérie, l'OIM s'est muée à ce jour en une sorte d'agence de voyage, uniquement chargée des retours.*[180]
>
> **Source travaillant dans le secteur humanitaire, 2024.**

Le HCR et l'OIM, prestataire de services de gestion des frontières affilié aux Nations Unies, sont tout autant intégrés dans l'architecture de la «gestion des migrations» en Algérie. La portée de leurs activités et l'influence qu'elles exercent sur les autorités ont considérablement évolué avec les années. L'évolution de la dynamique migratoire dans la région induit un nouveau changement de la manière dont le gouvernement les incorpore dans les régimes frontaliers du pays.

Le HCR a initialement inauguré un bureau à Alger en 1984. L'OIM n'a pu établir une antenne en Algérie qu'en 2016, bien qu'un accord avec le pays hôte ait été signé avec le gouvernement dès 2007[181]. Les deux organisations sont en définitive condamnées à contourner le gouvernement, étant donné la réserve générale de l'Algérie à accorder aux entités étrangères et internationales une marge de

[180] Entretien anonyme, Février 2025.
[181] Sara Guillet, Asile et migrations dans le Maghreb – Fiche de renseignements par pays: Algérie, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, 2012.

manœuvre significative, suggère un diplomate anciennement affecté dans le pays: «La diplomatie secrète est à l'ordre du jour, tous les jours»[182].

Étant donné l'adhésion de l'Algérie au régime des réfugiés de 1951/1967 (la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 qui l'étend), l'établissement du BAPRA en 1963 et le nombre relativement réduit de demandeurs/demanderesses d'asile, le HCR a toujours opéré en proche collaboration avec l'État et dans des limites bien définies. Ce n'est qu'au milieu des années 2000 que l'agence a abandonné - ou a été contrainte d'abandonner - sa politique de renouvellement généralisé des documents relatifs au statut de réfugié auprès du HCR pour les personnes relevant de son mandat. Les personnes concernées par l'annulation de facto de leur statut de protection partielle se sont ainsi heurtées à une incertitude juridique et à un risque accru d'expulsion[183]. La modification des procédures a coïncidé avec des arrivées plus nombreuses dans les villes du nord de l'Algérie de ressortissant.e.s d'États d'Afrique occidentale et centrale, ainsi qu'avec un nombre croissant de demandes d'asile.

Prochainement, la marge de manœuvre du HCR pourrait encore rétrécir, car les frictions entre l'État et l'agence onusienne au cours des dernières années ont concouru à la décision récente du gouvernement de préparer un projet de loi sur l'asile. Si un tel projet de loi est adopté, le bureau du HCR en Algérie pourrait devenir un simple prestataire de services pour l'État, uniquement habilité à offrir des conseils juridiques, des consultations et des formations, plutôt que d'être un organe de l'ONU (du moins théoriquement) investi d'un mandat[184]. L'application sélective du droit international des réfugiés par le gouvernement sera encore moins contrebalancée par une

[182] Entretien anonyme, Août 2024.

[183] Salim Chena, L'asile au Maghreb: Quelle reconnaissance pour les exilés subsahariens, p. 120/121.

[184] Le HCR Algérie continue de dispenser régulièrement des formations sur les droits des réfugiés et la protection internationale aux officiels algériens, à l'intention des magistrats et des hauts responsables de la gendarmerie et de la DGSN. HCR, Fiche d'information sur l'Algérie, février 2022. Consulté le 3 décembre 2024, https://reporting.unhcr.org/algeria-factsheet-1845

institution mandatée comme le HCR, limitant de fait l'application de la convention de 1951/1967 à la population sahraouie de Tindouf.

Pour sa part, l'OIM est confrontée à une situation paradoxale. Alors que le gouvernement a l'intention de multiplier les expulsions forcées par avion en vertu du Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM, les autorités ont progressivement réduit sa capacité à déployer des missions en dehors d'Alger, ainsi que certaines autres activités que l'agence menait auparavant en Algérie. Une source travaillant dans le secteur humanitaire, bien informée sur la question, apporte des précisions:

> «L'Algérie désire procéder à moins d'expulsions par les frontières terrestres et à plus d'expulsions par avion. À compter de 2023, l'OIM a, pour la toute première fois, négocié en bonne et due forme avec le gouvernement et abordé la question de la coopération. Elles [les autorités] veulent étendre de manière substantielle les retours volontaires au départ de Tamanrasset.»[185]

Or, les autorités ont interdit en 2023 à une équipe de l'OIM de porter une assistance humanitaire à un groupe de personnes en déplacement à Tebessa et de les faire transférer à Alger, après qu'elles aient été victimes d'une expulsion forcée de la Tunisie. L'OIM avait pourtant été autorisée par le gouvernement à effectuer cette mission, mais les autorités locales ont refusé l'accès et ont imposé à l'équipe de rentrer à Alger bredouille, poursuit la source. L'OIM a dû restreindre sa portée humanitaire et doit désormais se consacrer entièrement aux expulsions forcées - un ajustement que l'OIM devrait également effectuer en Tunisie et dans d'autres pays de la région. Une autre source, anciennement employée par l'ONU dans la région, nous explique:

> «L'OIM est devenue aujourd'hui en quelque sorte une agence de voyage, exclusivement chargée des retours. Elle devrait adopter

[185] Entretien anonyme, Septembre 2024.

le nom d'«Organisation internationale pour les expulsions» ou, plus précisément, celui d'«Organisation internationale pour les expulsions prétendument volontaires»[186].

Le nombre d'expulsions effectuées depuis l'Algérie vers des États d'Afrique de l'Ouest et qui ont été organisées par l'OIM s'est accru au cours des dernières années. Le premier vol d'expulsion collective orchestré par l'OIM de Tamanrasset à Niamey, transportant 166 Nigérien.ne.s, a décollé en octobre 2019. Par la suite, les retours forcés - majoritairement en coopération avec le Croissant-Rouge algérien et la compagnie aérienne nationale Air Algérie - ont augmenté progressivement à la fin de la pandémie. En 2020, de tels vols furent ainsi assurés vers la Côte d›Ivoire, le Libéria, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et le Mali, tandis que le nombre de «retours volontaires» annuels passait de 1100 en 2021 à 2442 en 2023[187]. Selon un ancien employé de l'ONU[188], le dernier objectif annuel du programme AVRR, fixé à 3000 personnes, devrait être rehaussé pour atteindre un chiffre vertigineux de 10,000 personnes par an. Si le HCR est en proie à une grave crise financière, les gouvernements européens - en particulier la France, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suisse, les Pays-Bas, mais aussi l'UE - ne cessent d'injecter des ressources financières conséquentes dans ses projets AVRR, en Algérie et ailleurs, que ce soit par le biais du programme MPRR de l'UE ou en synergie avec ce dernier[189].

---

[186] Entretien anonyme, Février 2025.

[187] OIM, IOM launches USD 8.3 million appeal to scale up its AVRR programme in Algeria (L'OIM lance un appel de 8,3 millions de dollars pour intensifier son programme AVRR en Algérie), 10 mai 2021. Consulté le 1er janvier 2025, https://mena.iom.int/news/iom-launches-usd-83-million-appeal-scale-its-assisted-voluntary-return-and-reintegration-programme-algeria, et ; IOM, Return an reintegration key highlights (OIM, Retour et réintégration: faits marquants), 2024. Consulté le 17 mai 2025, https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2024-037-l-return-reintegration-2023-exec-sum.pdf

[188] Entretien anonyme, Mars 2025.

[189] L'OIM, France, IOM cooperate on project to strengthen migration management in Algeria (la France et l'OIM coopèrent sur un projet pour renforcer la gestion des migrations en Algérie), 23 juillet 2024. Consulté le 1er décembre 2024, https://mena.iom.int/news/france-iom-cooperate-project-strengthen-migration-management-algeria

4.0 REDÉFINIR LA SOUVERAINETÉ

> *Nous pouvons tout faire aujourd'hui à condition de ne pas singer l'Europe, à condition de ne pas être obsédés par le désir de rattraper l'Europe. L'Europe a acquis une telle vitesse, folle et désordonnée, qu'elle échappe aujourd'hui à tout conducteur, à toute raison et qu'elle va dans un vertige effroyable vers des abîmes dont il vaut mieux le plus rapidement s'éloigner.*[190]
>
> **Frantz Fanon, 1961.**

Lors des trois dernières décennies, une multitude d'acteurs étatiques et extra-étatiques - incluant des organisations internationales, des ONG, des associations caritatives et des agences de l'ONU - ont graduellement incité les États, les entités étatiques et des pans entiers du secteur privé, de la société civile et des médias du Sud global à perpétuer un dogme de contrôle des migrations et à instaurer des politiques connexes, conçues pour alimenter la marchandisation des déplacements humains et préserver la disponibilité d'une main-d'œuvre précarisée, dans le Nord et dans le Sud globaux. L'Algérie ne fait manifestement pas exception: elle a été séduite par des programmes de coopération allant d›événements culturels financés

[190] Frantz Fanon, The wretched of the earth (Les Damnés de la terre), Grove Press, New York, 1963, p. 312.

par l›UE à des ateliers gratuits sur le contrôle des migrations pour les officier.e.s de police et les agent.e.s de la fonction publique.

Or, les ressources dont dispose l'Algérie lui confèrent un levier substantiel pour contrecarrer les effets palpables de ce dogme de gouvernance, un dogme qui subvertit l'intégration Sud-Sud au-delà de la coordination des représailles anti-migratoires, et pérennise le rôle d'intermédiaire de l'État algérien entre les élites du Nord et du Sud globaux, d'une part, et les populations (surtout) du Sud global, d'autre part. Ou encore, pour reprendre les termes de Fanon, enterré post mortem dans la ville somnolente d'Aïn Kerma à El Tarf:

> «La bourgeoisie nationale des pays sous-développés n'est pas orientée vers la production, l'invention, la construction, le travail. Elle est tout entière canalisée vers des activités de type intermédiaire».[191]

Après son accession à l'indépendance, l'Algérie était devenue une véritable «Mecque des révolutionnaires». Le nouveau régime alors au pouvoir - encore envoûté par son passé récent et abreuvé de figures éloquentes telles que Ben Bella et Bouteflika - a épaulé les luttes anticoloniales à travers le monde, offrant refuge et appui à des mouvements en Namibie, en Rhodésie, en Guinée Bissau, en Angola, au Vietnam, en Palestine, au Brésil et même au Canada, en France et aux États-Unis[192]. En ce temps-là, il n'y avait pas seulement la possibilité imaginaire d'un État postcolonial qui se serait radicalement tourné vers le Sud global, mais aussi des initiatives concrètes qui tentaient de la concrétiser. Mais aujourd'hui, il ne reste plus que des traces de cet alignement anti-impérialiste autrefois solide. L'État algérien et ses affiliés perpétuent une symbolique et une rhétorique imprégnées de l'esprit de l'Algérie postcoloniale des années 1960 et 1970. Mais aujourd'hui, la solidarité internationale dont l'État se réclame occasionnellement est une solidarité conditionnelle et sélective qui

[191] *Ibid*, p. 150/152.

[192] Mohamed Ben Slama, La Mecque des révolutionaires, ARTE France/CNC, 2017.

borde le bras de fer interne du régime sur l'accès aux revenus des hydrocarbures et, tout au plus, les «stratégies anti-impérialistes» de la politique étrangère

Par conséquent, les factions aux commandes du gouvernement post-Hirak sont guidées par un objectif majeur: assurer leur accès incontesté à la rente des hydrocarbures générée par Sonatrach, le géant national algérien du pétrole et du gaz, et par ses partenaires occidentaux. Les élites postcoloniales ont échoué à prévenir la «nationalisation du pillage de la nation»[193], car les courants progressistes du mouvement d'indépendance qui envisageaient une Algérie différente ont été marginalisés ou entièrement éradiqués, au profit d'un réseau opaque de complices du régime et de camps rivaux au sein de l'appareil d'État et de l'appareil sécuritaire. Ce sont ces mêmes factions qui sont à la tête du pouvoir depuis l'indépendance et qui sont mues, avant tout, par une recherche effrénée de rentes et par un nationalisme réflexif.

Le projet de constitution algérienne de Ferhat Abbas de 1963, récemment revisité dans des travaux de recherche académique, ne se contente pas de répudier «le culte de la personne, du pouvoir personnel et tout régime totalitaire de quelque nature qu'il soit», mais «condamne expressément le racisme et le fanatisme» et s'en tient aux principes démocratiques et socialistes[194]. Cette voie autrefois envisageable tranche radicalement avec les représailles systémiques exercées aujourd'hui contre les personnes en déplacement, leur précarisation et le racisme généralisé (re)produit par l'État et de vastes pans de la société. Mais incapable et peu disposé à affronter les distorsions de l'économie de rente ou à contrecarrer concrètement les

[193] Frantz Fanon, The wretched of the earth (Les Damnés de la terre), Grove Press, New York, 1963, p. 48.

[194] "**Art 1:** La République Algérienne condamne expressément le racisme et le fanatisme […] ; **Art 2:** La République Algérienne répudie le culte de la personne, le pouvoir personnel et tout régime totalitaire de quelque nature qu'il soit." Massensen Cherbi, Ferhat Abbas' draft of Algeria's 1963 constitution: visions of a Muslim democrat (Le projet de Constitution algérienne de 1963 de Ferhat Abbas: visions d'un démocrate musulman), The Journal of North African Studies, p. 1 – 32. Consulté le 17 mai 2025, https://doi.org/10.1080/13629387.2025.2492108

effets délétères de l'externalisation des frontières de l'UE en Afrique et dans la Méditerranée, le gouvernement algérien cultive l'aliénation du pays par rapport à son voisinage méridional en attisant le racisme et en persistant dans la répression intermédiaire, avec l›aide des agences et des gouvernements de l'UE, des organismes affiliés à l›ONU et des États voisins.

Cependant, les mesures de répression contre les personnes en déplacement et leur «traitement dégradant aux mains des autorités [algériennes] dans ce pays soi-disant 'frère'» résonnent maintenant de plus en plus fort à travers le continent, comme le montre une déclaration récente de l'APS et de quatre autres réseaux de solidarité africains, dont le Southern Africa Migration Network (SAMIN) et le Réseau Maghreb Sahel pour les Migrations (RMSM)[195]. Plutôt que de conforter la marchandisation des déplacements humains et la coopération (anti-)migratoire avec l'Europe, l'État devrait intégrer de manière proactive les personnes en déplacement dans l'économie (que cela soit à titre provisoire ou non), s'engager avec ses partenaires africains sur la question du travail des migrant.e.s et des déplacements des personnes, et enfin accélérer la coopération continentale sur la base de la mobilité des personnes. Pour réduire les déséquilibres du modèle rentier, et afin de moderniser l'économie et la prémunir contre les crises extérieures, l'État doit se tourner résolument vers le Sud global, tant sur le plan économique et politique que sur le plan des déplacements des personnes. Ou encore, comme le formule Moussaoui:

> «L'Algérie doit se tourner vers l'Afrique et l'aspect économique n'est pas suffisant. Il faut favoriser la circulation des biens et des savoirs.»[196]

Des initiatives ont été promues au niveau de l'UA pendant des décennies, susceptibles de créer précisément le type de dynamique continentale indispensable pour contrebalancer l'ingérence dévastatrice de l'Europe

[195] APS/SAMIN/RMSM, Déclaration des collectifs d'organisations de défense de droits des migrants contre les expulsions décidées par l'Algérie, Niamey, 17 mai 2025.

[196] Thomas Serres, Algérie, où est ta révolution africaine? Jadaliyya, 14 mars 2019.

dans les affaires africaines et tirer un trait sur la gestion globale des migrations. En 2006, l'Algérie a organisé la première réunion d'experts de l'UA sur les migrations et le développement, au cours de laquelle les délégations ont adopté un projet de position africaine commune sur les migrations et le développement, ultérieurement approuvé par le Conseil exécutif de la Commission de l'UA. Ce document pionnier reconnaît l'impact croissant de la migration sur les États membres de l'UA, mais condamne les «approches migratoires sélectives adoptées par les pays développés» qui «ciblent l'expertise africaine» et «constituent une menace accrue pour les économies africaines»[197]. La position commune souligne que «les causes fondamentales de ce phénomène» sont «les disparités de développement, les conflits et l'instabilité politique». Elle opte pour «un cadre de développement élargi» au lieu de poursuivre une approche sécuritaire des migrations, des déplacements et de la mobilité, telle qu'elle est préconisée par les États du Nord global.

Pour ce qui est des initiatives concrètes, le bilan actuel est pourtant peu reluisant. Le protocole de l'UA relatif à la libre circulation des personnes, introduit en 2018, n'a été signé que par 32 des 55 États membres et n'a été ratifié que par un piètre nombre de pays, soit quatre. En Afrique du Nord, plus aucun État n'a signé ou ratifié le protocole en question[198]. La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala de 2009) avait été signée et ratifiée par bien plus de gouvernements. Néanmoins, les États d›Afrique du Nord sont

[197] Union africaine, African common position on migration and development (Position commune africaine sur la migration et le développement), juin 2006. Consulté le 25 février 2025, https://au.int/sites/default/files/pages/32899-file-2._african_common_position_on_migration_and_development-banjul_gambia.pdf

198 Union africaine, List of countries which have signed, ratified/acceded to the Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to Free Movement of Persons, Rights of Residence and Right of Establishment (Liste des pays ayant signé, ratifié ou adhéré au Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement), 2018. Consulté le 16 mai 2025, https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl-PROTOCOL_TO_THE_TREATY_ESTABLISHING_THE_AFRICAN_ECONOMIC_COMMUNITY_RELATING_TO_FREE_MOVEMENT_OF_PERSONS-1.pdf

encore une fois pratiquement absents - la Tunisie étant le seul pays de la région à avoir signé le protocole susmentionné.

De concert avec ses voisins de l'Est, l'Algérie devrait renoncer à ses tentatives de fortifier le nord du continent. Elle devrait reprendre une voie qui accélérerait son intégration et sa coopération avec le Sud global, et tendre vers ce que l'éminent marxiste Samir Amin qualifiait autrefois de «déconnexion» - une approche de solidarité politique entre les pays du Sud global, fondée sur l'intégration régionale et la diversification du commerce et de l'investissement, en privilégiant la périphérie et la semi-périphérie plutôt que de s'allier davantage à l'Europe[199]. Cependant, des obstacles majeurs à toute forme d'intégration régionale ou de rapprochement avec les pays voisins subsistent. Il s'agit notamment des tensions avec les autorités de Niamey, de Bamako et surtout de Rabat, étant donné les liens toujours plus intimes qu'entretient le Maroc avec l'occupation israélienne. L'Armée nationale populaire algérienne continue donc d'organiser des exercices militaires d'ampleur dans ses zones frontalières, plus récemment à la frontière libyenne à In Amenas et près de Tindouf à la frontière avec le Maroc, ironiquement baptisée «la forteresse imprenable»[200].

Ce défi permanent à certaines frontières de l'Algérie ne connaît, pour l'instant, aucune fin. Alger pourrait néanmoins se tourner vers l'UA et, en tant que premier pas à la fois symbolique et percutant vers une intégration plus profonde avec le continent, signer le protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation des personnes ainsi que la Convention de Kampala. Parallèlement, les coupes massives de l'administration Trump au niveau du financement des agences de l'ONU et des projets de développement à travers le monde auront

[199] Corinna Mullin, Border Imperialism in the Maghreb (L'Impérialisme frontalier au Maghreb), Transnational Institute TNI, Amsterdam, janvier 2025. Consulté le 3 mars 2025, https://www.tni.org/files/2025-01/Border%20Imperialism%20in%20the%20Maghreb-TNI-web.pdf

[200] Rafik Tadjer, Algérie: l'Armée mène un exercice à la frontière avec le Maroc, Tout sur l'Algérie, 22 mai 2025. Consulté le 23 mai 2025, https://www.tsa-algerie.com/algerie-larmee-mene-un-exercice-a-la-frontiere-avec-le-maroc-video/

également un impact majeur sur l'Algérie, et mettront à l'épreuve la solidarité sélective du gouvernement, étant donné que les opérations humanitaires dans les camps de réfugié.e.s sahraoui.e.s à Tindouf subissent lourdement les conséquences de telles coupes. Les États-Unis ont été longtemps l'un des principaux bailleurs de fonds des programmes réalisés dans les camps. Ils peinent actuellement à faire face au déficit de financement qui doit être comblé d'urgence si l'on veut poursuivre les opérations humanitaires en faveur de dizaines de milliers de réfugié.e.s sahraoui.e.s[201]. Pour l'instant, l'Algérie est restée les bras croisés.

[201] USAID/Bureau for Humanitarian Assistance, Algeria assistance overview (USAID/Bureau d'aide humanitaire, Aperçu de l'assistance à l'Algérie), septembre 2024. Consulté le 5 janvier 2025, https://reliefweb.int/report/algeria/usaidbha-algeria-assistance-overview-september-2024

Forum Tunisien
pour les Droits Économiques et Sociaux

2, rue de France, Immeuble Ibn Khaldoun (ex-National), 2e étage, appartement 325, Tunis – Bab Bhar 1000.
contact@ftdes.net
(+216) 71 32 5129

June 2025

ISBN 978-9909-00-139-4
9 789909 001394